

N° contrat :

2011331

**DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE
NATURA 2000 FR9400575
« CAPORALINO, MONTE SANT
ANGELO DI LANO, PIANU
MAGGIORE »**



Etude réalisée pour le compte de
la

***Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
de Corse***

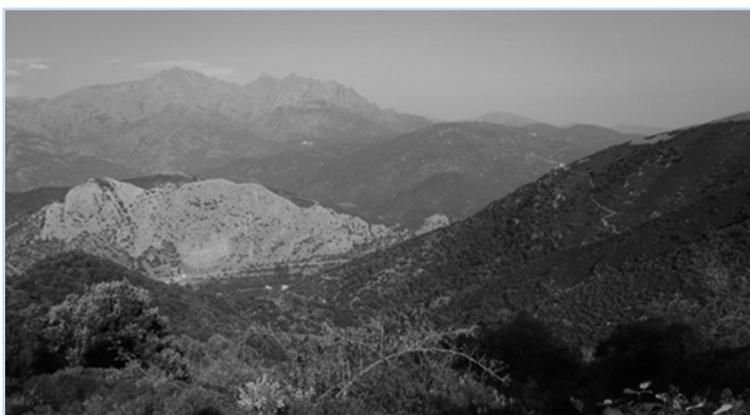
et coordonnée avec le concours de l'
***Office de l'Environnement de la
Corse***

Décembre 2013



collection des études

**DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE
NATURA 2000 FR9400575
« CAPORALINO, MONTE SANT
ANGELO DI LANO, PIANU
MAGGIORE »**



Etude réalisée pour le compte de
la

***Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
de Corse***

Et coordonnée avec le concours de l'
***Office de l'Environnement de la
Corse***

Décembre 2013



Responsable Projet :

Pascaline VINET

pvinet@biotope.fr

Tèl : 06-15-92-16-10

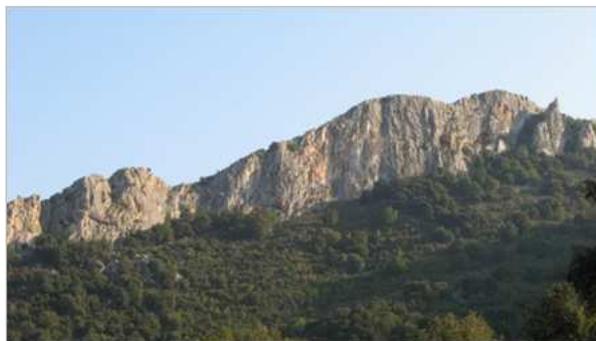
*A tous les acteurs du site de « Caporalino,
Monte Sant Angelo di Lano,
Pianu Maggiore »,
Qui ont participé à la réflexion et qui ont
consacré de leur temps à la réalisation
de ce document d'objectifs Natura 2000.*

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, qui s'appuie sur les directives européennes dites Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/403/CEE), l'Etat français a proposé l'intégration dans ce réseau du site:

FR9400575 – « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu Maggiore ».

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site français. Il s'agit d'un document, réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs.



Un document d'objectifs incarne donc la déclinaison française du plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site dans le Réseau Natura 2000. Enfin, il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur un site considéré.

Afin de contribuer au diagnostic écologique du DOCOB de ce site d'importance communautaire, la Direction régionale de l'environnement de Corse a mandaté le bureau d'études BIOTOPE pour établir ce DOCOB.

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études Biotope a conduit et animé la réflexion menant au présent document (Tome I). Celui-ci synthétise le travail réalisé lors de la première phase de la démarche d'élaboration :

- L'état des connaissances sur le site (diagnostic biologique et socio-économique),
- Les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Sommaire

Présentation générale du réseau natura 2000	9
I. Cadre général	10
I.1 Natura 2000 : un réseau européen	10
I.2 Les textes fondateurs du réseau Natura 2000	11
I.3 Transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	13
II. Les Documents d'Objectifs : outil d'Application des Directives « habitats » et « oiseaux »	14
II.1 Objectifs du document d'objectifs	14
II.2 Elaboration du DOCOB	14
III. Démarche adoptée sur « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu Maggiore »	17
III.1 Phase de diagnostic	17
III.2 Définition des enjeux et objectifs	17
III.3 Une phase de définition des actions et du suivi	18
III.4 Calendrier prévisionnel de l'élaboration du DOCOB	18
Présentation générale du site	20
IV. Informations générales et caractéristiques physiques du site FR9400575 « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu Maggiore »	21
IV.1 Description générale et localisation	21
IV.2 Désignation et gestion administrative du site	22
IV.3 Contexte administratif et réglementaire	25
IV.4 Données abiotiques	32
Diagnostic écologique	38
V. Méthodologie	39
V.1 Méthode de cartographie des habitats naturels	39
V.2 Identification de la Flore	39
V.3 Caractérisation des habitats naturels	40

V.4	La Faune	40
V.5	Géolocalisation bibliographique	41
V.6	Définitions préliminaires	44
VI.	Les habitats naturels	45
VI.1	Présentation générale	45
VI.2	Les habitats d'intérêt communautaire	48
VI.3	Etat de conservation des habitats	51
VI.4	Synthèse sur les habitats	51
VII.	La Flore du site	52
VII.1	Le Chou insulaire	52
VII.2	Autres espèces végétales remarquables	54
VIII.	La Faune du site étudié	56
VIII.1	Les espèces d'intérêts communautaires	56
VIII.2	Les autres espèces animales du site étudié	68
IX.	Bilan Diagnostic Ecologique	76
IX.1	Habitats d'intérêt communautaire	76
IX.2	Espèces d'intérêt communautaire	77
	Contexte socio-économique	78
X.	Méthodologie	79
XI.	Démographie	80
XII.	Emplois	82
XIII.	Activités économiques et commerciales	83
XIII.1	L'agriculture	83
XIII.2	Le contexte forestier	85
XIII.3	Activités tertiaires	90
XIII.4	Le tourisme	91
XIV.	Activités de loisirs	92
XIV.1	La randonnée	92
XIV.2	La chasse	92
XIV.3	L'équitation	93
XIV.4	La spéléologie	93
XIV.5	L'escalade	93

XIV.6 Divers	94
XV. Infrastructures de transport	95
Enjeux de conservation	96
XVI. Enjeux	97
XVI.1 Interaction entre les usages et les habitats et espèces d'intérêt communautaires	97
XVI.2 Enjeux concernant les habitats d'intérêt communautaire	98
XVI.3 Enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire	100

Index cartes et tableaux

Tables des cartes :

<i>Carte 1: Localisation du site Natura 2000</i>	23
<i>Carte 2: APPB de Monte a Supietra</i>	27
<i>Carte 3: ZNIEFF recoupant le site Natura 2000</i>	30
<i>Carte 4: Réseau hydrographique du site Natura 2000</i>	37
<i>Carte 5: Habitats naturels du site Natura 2000</i>	46
<i>Carte 6: Habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site</i>	50
<i>Carte 7: Registre parcellaire agricole anonyme</i>	84

Tables des tableaux :

<i>Tableau I : Habitats d'intérêt communautaire du site Caporalino</i>	49
<i>Tableau II : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Caporalino</i>	51
<i>Tableau III : Espèces végétales patrimoniales présentes sur le site de Caporalino</i>	54
<i>Tableau IV : Répartition des forêts de production en Corse</i>	85

PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000



I. Cadre général

Faisant suite à l'adoption de la convention de Rio au "Sommet de la Terre" en juin 1992, la constitution, au sein de l'Union européenne, du réseau écologique cohérent d'espaces dénommé "Natura 2000", a l'ambition de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime un intérêt de plus en plus marqué pour la sauvegarde du patrimoine naturel et de la diversité de ses ressources biologiques.

Les acteurs du monde rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie des engagements pris.

La réussite de Natura 2000 repose sur le partenariat le plus large possible et sur l'adhésion des acteurs locaux à la gestion durable des sites, aussi la France a-t-elle choisi de privilégier une double approche :

- ☞ En favorisant la concertation à tous les stades de la mise en œuvre de Natura 2000 : désignation des sites, élaboration des objectifs, mise en œuvre et suivi des actions proposées ;
- ☞ En créant le « contrat Natura 2000 », fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre des sites et destiné à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000. Il comporte des mesures adaptées aux objectifs de chaque site Natura 2000 tels qu'identifiés dans le document d'objectifs.

I.1 Natura 2000 : un réseau européen

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels désignés dans tous les pays de l'Union Européenne. Il a pour but de préserver les habitats et les espèces animales et végétales les plus rares ou les plus fragiles considérés comme « d'intérêt communautaire », afin de les maintenir ou de les rétablir dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités humaines. La gestion des sites cherche donc à concilier la préservation des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui sont exercées sur ces territoires. Elle est donc concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur ces espaces naturels, dans une approche de développement durable.

Ce type de préservation contractuelle concerne particulièrement la France, dont le patrimoine naturel est un des plus riches en diversité biologique d'Europe.

Deux directives européennes sont à l'origine de la constitution du réseau Natura 2000. Le titre de « site Natura 2000 » désigne les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de l'application de la Directive dite « Habitats », et les zones de protection spéciale (ZPS) en application de la Directive dite « Oiseaux ».

I.2 Les textes fondateurs du réseau Natura 2000

I.2.1 Directive Oiseaux

La Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages, au travers de la protection, de la gestion, de la régulation de toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, et de la réglementation de l'exploitation de ces espèces. Cette Directive est entrée en vigueur le 6 avril 1979, et a été transposée dans le droit national des Etats membres le 7 avril 1981.

Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) découlent directement de la mise en œuvre de la Directive, et font partie du réseau Natura 2000. Désignées par les Etats membres comme sites importants pour les espèces protégées (énumérées dans les annexes de la Directive), elles doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien de ces espèces et leurs habitats. Ces zones sont en général issues des inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), effectués de 1990 à 1992 en France par Ecosphère et la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) suivant une demande du ministère de l'Environnement. Sur les 277 ZICO décrites, 153 sont désignées à ce jour en ZPS. La surface totale des 153 ZPS désignées recouvre actuellement 1 268 245 hectares, soit 2,3% du territoire français.

L'élaboration de la liste des propositions de sites en France a nécessité des procédures institutionnelles. La transposition des Directives en droit français est le levier de l'application du réseau.

I.2.2 Directive Habitats

La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune (hormis les oiseaux) et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Egalement appelée Directive « Habitats », elle a été signée par les Etats membres le 5 juin 1992, dans le contexte mondial de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. Elle contribuait en effet à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio sur la diversité biologique ratifiée à ce jour par 187 pays, à travers la constitution d'un réseau européen cohérent de sites. Elle est entrée en vigueur à compter du 5 juin 1994. Son objectif principal est la mise en place d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, représentatifs de la biodiversité européenne, dénommé « Natura 2000 ».

La Directive Habitats rend obligatoire pour les Etats membres la préservation des **habitats naturels** (répertoriés en Annexe I de la directive) et des **espèces** (de l'Annexe II de la directive) qualifiés **d'intérêt communautaire**.

La désignation d'un site en ZSC se fait en trois étapes (cf. ci dessous) :

- La première étape, nationale, consiste en la proposition du site « susceptible d'être reconnu d'importance communautaire » (pSIC) à la Commission européenne, sous la forme d'un « formulaire standard de données » (FSD)

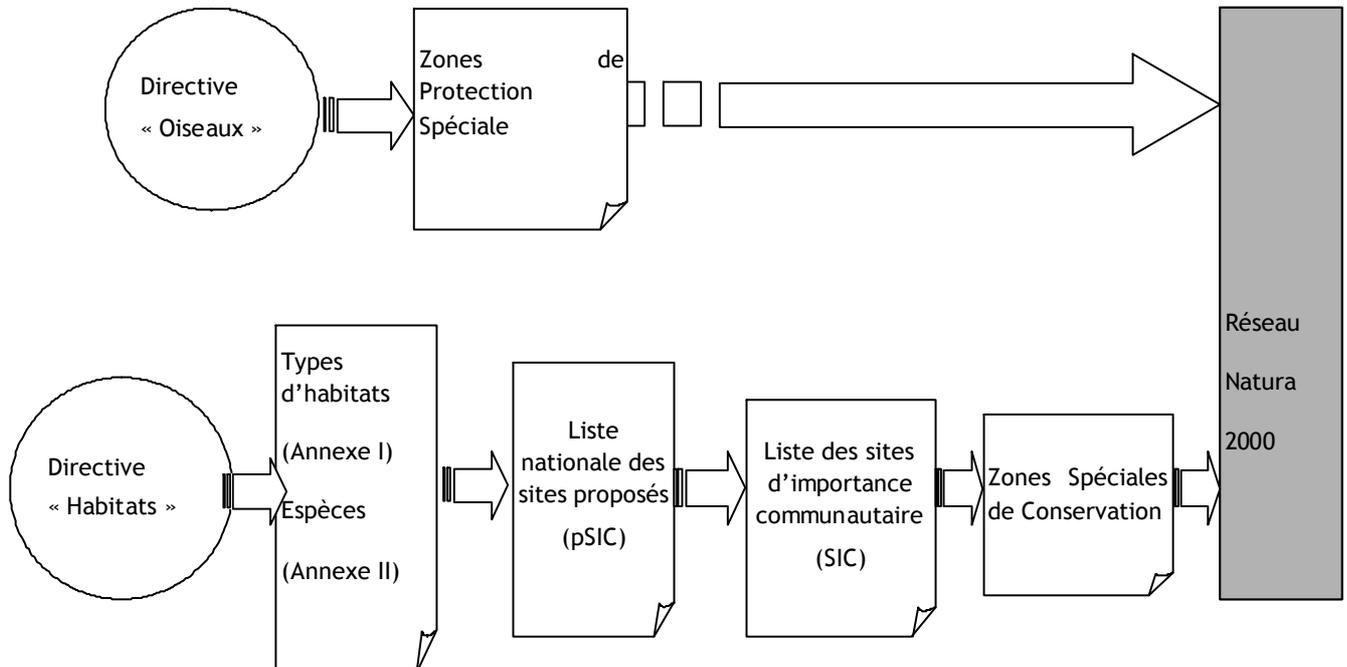


Figure 1 : Constitution du réseau Natura 2000 en France

informatisé : périmètre, données biologiques, zonages existants etc. ;

- La deuxième étape, au niveau communautaire, consiste tout d'abord à évaluer les propositions des Etats membres pour chaque habitat (annexes I et II) de la directive, puis pour chaque site, dans le cadre de réunions par domaines biogéographiques, dites « séminaires biogéographiques ». Lorsque les propositions sont jugées suffisantes et cohérentes au niveau communautaire, la Commission dresse, en accord avec les Etats membres, la liste des sites retenus comme « sites d'importance communautaire » (SIC) ;
- La troisième et dernière étape, devant intervenir avant 2004, consiste en la désignation par l'Etat membre, en droit national, du SIC en ZSC.

I.3 Transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Les directives européennes lient tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. La signature des Directives européennes dites "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992 implique donc pour les états une véritable obligation de résultat, en leur laissant le choix des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le processus de transposition en droit français des dispositions des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectué par voie d'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, JO du 14/04/2001. Il a permis l'intégration dans le code de l'environnement d'un chapitre relatif à la « Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. » (Articles L 414-1 à L 414-17 du Code de l'environnement). Cette ordonnance donne une existence juridique aux sites Natura 2000 et précise le cadre juridique de leur protection et de leur gestion contractuelle.

Ce texte poursuit quatre objectifs:

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- Privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Deux décrets ont été publiés en application de cette ordonnance :

- Le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites. Il conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites. Il précise le statut juridique des sites afin de permettre aux différents acteurs de commencer sur des bases solides la gestion contractuelle des milieux naturels et des espèces ;
- Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO DU 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000. Il précise la démarche concertée d'élaboration des documents d'objectifs, les mesures pour la gestion des sites (contrats Natura 2000) ainsi que le régime d'évaluation des incidences des programmes ou projets susceptibles d'affecter la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Enfin, la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, apporte des modifications aux décrets mentionnés ci-dessus.

II. Les Documents d'Objectifs : outil d'Application des Directives « habitats » et « oiseaux »

II.1 Objectifs du document d'objectifs

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DOCOB », sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les DOCOB sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le document d'objectifs est donc l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le DOCOB est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

II.2 Elaboration du DOCOB

Le DOCOB est établi sous la responsabilité du préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale (les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature...). Le préfet de département désigne donc l'opérateur local chargé de la préparation du document d'objectifs ; ce dernier désigne en son sein un « chargé de mission coordonnateur », qui assure l'animation générale du dossier et fait des propositions au comité de pilotage local.

II.2.1 Validation du DOCOB : le comité de pilotage

★ **Rôle du comité de pilotage**

Le comité de pilotage participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en œuvre des objectifs du DOCOB (via des « contrats Natura 2000 »), de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

★ **Composition**

Sa composition est arrêtée par le préfet de département après avis de la DREAL et de la DDTM. Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements et les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site. Cette concertation peut être élargie à tous les autres gestionnaires et usagers du site (article R 214-23 ; R-214-25 à 27 du code rural).

Une certaine souplesse est donc laissée pour permettre d'adapter la concertation en fonction des spécificités locales.

Il comprend donc généralement :

- Les administrations et établissements publics d'Etat (DREAL, DDTM, ONF...) ;
- Les collectivités territoriales et les structures intercommunales ;
- Les organismes socioprofessionnels : fédérations, associations de protection de la nature, syndicats, chambres consulaires... ;
- Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site, les usagers du site (chasseurs, sportifs, promeneurs..).

Selon la loi DTR, la présidence de ce comité de pilotage peut être attribuée au représentant d'une collectivité territoriale volontaire concernée par le site. A défaut, c'est le préfet de département ou son représentant qui en a la charge.

II.2.2 Contenu du DOCOB

L'élaboration du DOCOB suit 4 étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Elle nécessite en moyenne deux ans. Son contenu est clairement fixé par la réglementation (article R 214 - 24 du code rural). Il doit présenter :

- Une description et une analyse de l'existant ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes: état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été proposé, analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques, notamment agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;
- Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs. Les mesures de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire selon les régimes de protection existants (ex : parc national, réserve naturelle, arrêté de préfectoral de protection de biotope). Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle. ;
- Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;

- L'indication de dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

II.2.3 Mise en œuvre du DOCOB : les contrats Natura 2000

★ **Une démarche volontaire**

Dans les sites Natura 2000, notre pays s'est engagé auprès des élus et des acteurs socio-économiques à ne pas utiliser de contrainte réglementaire mais à laisser la libre adhésion à une démarche contractuelle (des primes sont données en compensation d'efforts ou de pertes de revenu). L'état français a donc choisi une voie contractuelle pour la réalisation des actions de conservation des habitats et des espèces (d'autres pays ont préféré l'outil réglementaire). L'article L 414-3 du Code de l'Environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 un instrument contractuel : le contrat Natura 2000. Toutefois la France est dans l'obligation, face à l'Europe, d'éviter toute détérioration de site. Les mesures de gestion proposées dans le DOCOB doivent être contractualisées avec les différents partenaires volontaires impliqués. Ces contrats doivent être conformes aux prescriptions des documents d'objectifs et bénéficient de conditions privilégiées et attractives de financement au titre de Natura 2000.

★ **Objectifs et élaboration des contrats Natura 2000**

La réussite de Natura 2000 passe donc par la signature de contrats (contrats Natura 2000 ou Contrats d'Agriculture Durable) entre l'Etat et les gestionnaires et/ou acteurs du territoire. Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

Ces contrats seront passés directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contrat définira précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donnera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Eventuellement cofinancées par l'Union européenne, ces aides de l'Etat seront accordées sous forme de subventions aux investissements ou d'aides annuelles à l'hectare (ou au linéaire entretenu de haies ou de berges...).

★ **Types de contrat et mode de financement**

Les contractants peuvent bénéficier des aides financières différentes en fonction de la nature des actions. Ces types de contrat et modes de financement seront détaillés ultérieurement dans le Tome 2 de ce DOCOB.

III. Démarche adoptée sur « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu Maggiore »

BIOTOPE a proposé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse une révision du Document d'Objectifs en trois grandes phases de travail. Chacune d'entre elles sera validée lors d'une réunion du Comité de Pilotage.

III.1 Phase de diagnostic

Elle comprend les prospections de terrains associés à la réalisation d'une cartographie d'habitats suivies du diagnostic écologique et les consultations des acteurs locaux permettant la révision du diagnostic socio-économique. Ces deux diagnostics sont donc réalisés à la fin de cette première phase de travail. Les entretiens avec les différents acteurs locaux sont menés en parallèle avec les premières phases du diagnostic écologique.

Cette première phase initie également la communication sur la révision du DOCOB auprès du grand public, avec la publication d'un premier bulletin d'information (Infosite).

III.2 Définition des enjeux et objectifs

Il s'agit, à l'analyse du double diagnostic précédent, de définir, en concertation avec les acteurs locaux, les grands enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

Pour cela, des groupes de travail seront constitués, comprenant les acteurs locaux et des représentant des propriétaires et gestionnaires concernés. L'étude de documents d'objectifs concernant des sites similaires pourrait laisser imaginer la formation de groupes thématiques tels que :

- Un groupe « milieux naturels », qui concernerait toutes les activités et autres en lien avec le patrimoine naturel sur le site ;
- Un groupe « fonctions agricoles et sylvicoles », qui concernerait toutes les activités en lien avec la vocation agricole et la sylviculture du site.
- Un groupe « fonctions touristiques et de loisirs », qui pourrait concerner les activités de loisirs sur le site.

III.3 Une phase de définition des actions et du suivi

S'appuyant sur des propositions techniques formulées par BIOTOPE, cette nouvelle phase de concertation doit décliner les objectifs préalablement définis en mesures concrètes de gestion sur le site. Les groupes de travail seront à nouveau sollicités. Cette phase est très importante car elle doit aboutir à la constitution des cahiers des charges des mesures contractuelles envisageables sur le site.

La définition des différents suivis d'application et de pertinence de ces actions doit également être réalisée durant cette phase.

III.4 Calendrier prévisionnel de l'élaboration du DOCOB

	2012				2013			
	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim
Diagnostic écologique								
Diagnostic socio-économique								
Enjeux / Objectifs								
Groupes de travail								
Définition des orientations								
Programme d'actions								
Bulletins d'information								
Comité de pilotage				□		□	□	

Remarque : réunion du COPIL de lancement en juillet 2010

- ◇ Réunion de présentation des diagnostics écologique et des usages;
- ◇ Réunion de validation: définition et hiérarchisation des grands objectifs;
- ◆ Réunion de validation finale après une réunion avec la DREAL

PRESENTATION GENERALE DU SITE



IV. Informations générales et caractéristiques physiques du site FR9400575 « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu Maggiore »

Le réseau Natura 2000 recouvre 12,55% du territoire français. De nombreux sites, de la région Corse ont déjà intégré le réseau Natura 2000 : nous dénombrons actuellement 38 sites pour le département de la Corse du Sud et 46 sites pour la Haute-Corse, et 2 sites répartis sur les 2 départements. (source : DREAL Corse)

Ce document d'objectif concerne le Site d'Importance Communautaire FR9400575 « Caporalino, Monte San Angelo di Lano, Pianu Maggiore ». Cette zone a été proposée à l'intégration du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne «habitats/faune/flore» comme Site d'Importance Communautaire, puis comme Zone Spéciale de Conservation.

IV.1 Description générale et localisation

IV.1.1 Présentation du site



Il s'agit d'un ensemble remarquable de massifs rocheux calcaires de l'intérieur de la Corse comprenant des milieux rares dans l'île et des habitats d'intérêt européen dont des falaises calcaires exceptionnelles à Choux insulaires, avec 2 stations bien distinctes, et des grottes abritant des chauve-souris de l'annexe II dont la plus importante colonie d'hivernage connue en Corse du Minoptère de Schreiber. On note aussi un peuplement étendu de chênes verts.

La superficie totale du site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » est de 1144 hectares allant de 302 m à 1 355 m d'altitude

Les sites Natura 2000 en Corse (Source DREAL)

IV.1.2 Localisation

Le site de « Caporalino » se situe dans le département de la Haute-Corse et recouvre partiellement une unique commune, Omessa.

Le site Natura 2000 se situe à mi-chemin entre Corte à 10 km environ à vol d'oiseau au sud/sud-ouest, et Ponte-Leccia à environ 7 km au nord. Ce site est dominé par la Cima Tonda à 1355 mètres à l'est et par la Monte A Supietra à l'ouest. Le site est traversé en son centre par la RN193.

La carte page suivante présente la localisation du site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu Maggiore ».

IV.2 Désignation et gestion administrative du site

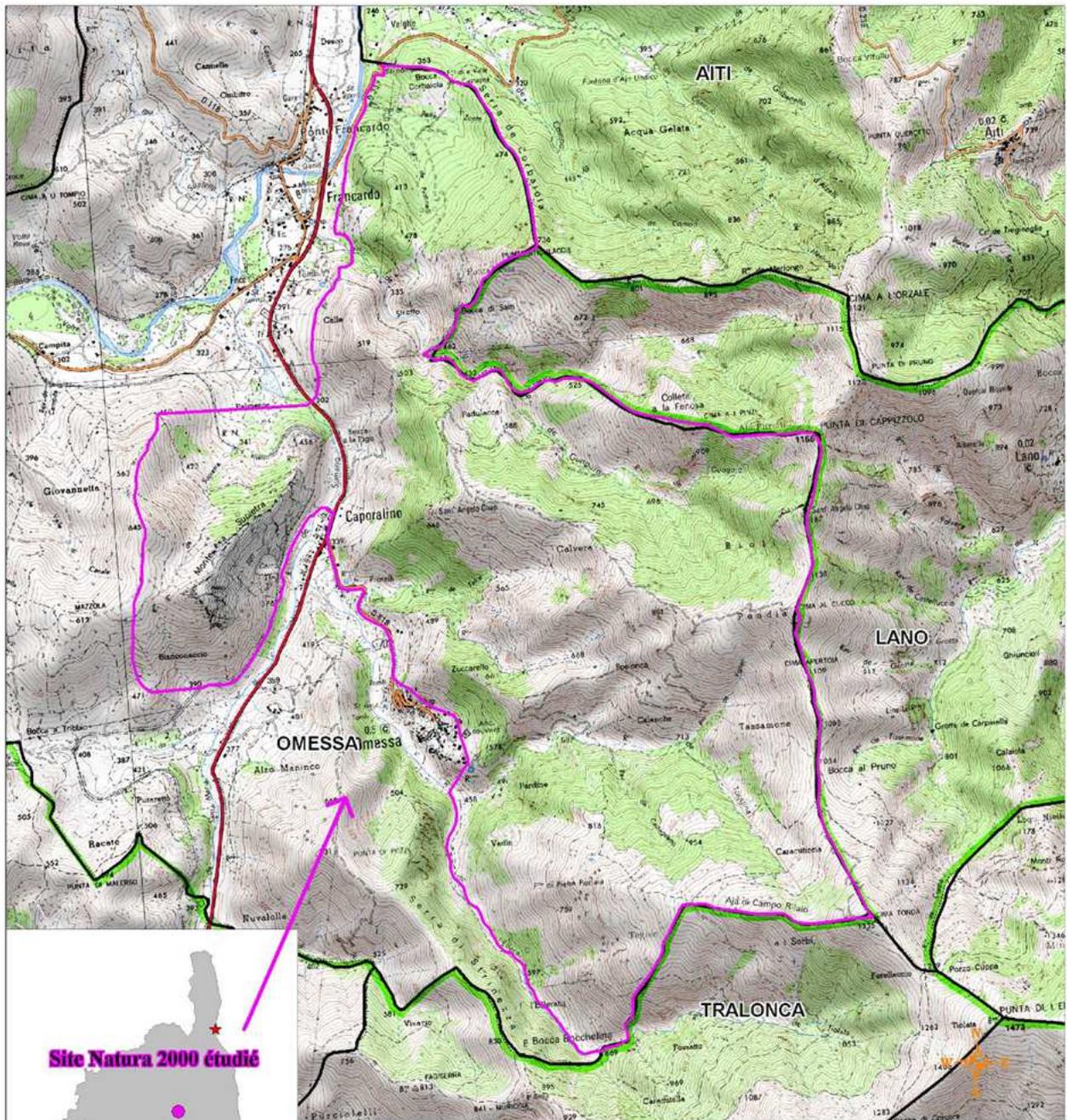
IV.2.1 Proposition et désignation du site

Le site « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » a été proposé éligible comme Site d'Importance Communautaire en décembre 1998, puis désigné comme « Zone Spéciale de Conservation » par arrêté du 17 Mars 2008. Différents habitats et espèces de la Directive Habitats sont présents sur l'ensemble du site et justifie la désignation de ce dernier.

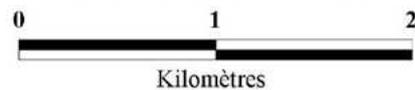
On y trouve ainsi 10 habitats d'intérêt communautaire distincts (aucun défini comme prioritaire), parmi lesquelles on peut citer les « landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux », les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique » ou encore, dominant sur le site, les « forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia ».

Sur le site, une seule espèce végétale inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE a été mentionnée dans le Formulaire Standard des Données : il s'agit de « *Brassica Insularis* » (Chou insulaire).

Pour la faune on retrouve des espèces d'intérêts communautaires dans plusieurs groupes, comme les amphibiens, les insectes et bien sur les mammifères avec un grand nombre d'espèces de chiroptères.



Sources : Scan 25 IGN - données DREAL Corse - Cartographie: Biotope, 2012



Légende

-  Limites communales
-  Site Natura 2000: Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore

Carte 1: Localisation du site Natura 2000

IV.2.2 Gestion administrative du site

Le Comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » a été créé par l'arrêté préfectoral n°2007-256-5 le 13 septembre 2007, et précise sa composition. Une première réunion du COFIL, préliminaire à la révision du DOCOB, a eu lieu le 21 juillet 2010 à Omessa. Elle fut présidée par M. Tony Constant, sous-préfet de Corte chargé de la coordination du réseau Natura 2000 en Haute-Corse. Suite à cela, l'Etat est désigné à la présidence du COFIL et est proposé à la maîtrise d'ouvrage de la révision du DOCOB.

COMPOSITION DU COFIL POUR LE DOCOB DE « CAPORALINO »

- **Services de l'état**
 - Monsieur le Directeur de la DREAL Corse
 - Monsieur le Directeur de la DDTM Haute-Corse
- **Elus, représentants des collectivités territoriales**
 - Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale Corse
 - Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Corse
 - Monsieur le Maire d'Omessa
- **Représentants des établissements publics**
 - Monsieur le délégué régional adjoint de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 - Monsieur le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
 - Monsieur le Directeur Office du Développement Agricole et Rural de la Corse
 - Monsieur le Président Parc Naturel Régional de Corse
- **Usagers et socioprofessionnels**
 - Monsieur le Président Chambre départementale d'Agriculture de la Haute Corse
 - Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Haute-Corse
 - Monsieur le Président du Centre Départemental Jeunes Agriculteurs de Haute-Corse
 - Monsieur le Président Fédération des chasseurs de Haute-Corse
 - Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels - Association des amis du Parc
 - Monsieur le Président du Comité départemental de spéléologie de Haute-Corse
 - Monsieur le Président du Club Alpin français, Haute-Corse
 - Monsieur le Président du Comité régional Corse Montagne Escalade
 - Monsieur le Président du Groupe Chiroptères Corse
 - Monsieur Frédéric SENESI, représentant les chasseurs de Francardo
 - Messieurs Etienne BARAZOLLI et Martin FRANCHESCHINI, représentants les chasseurs d'Omessa
- **Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique**
 - Madame la Directrice du Conservatoire Botanique Nationale de Corse

En ce qui concerne la structure porteuse, la convention de gestion s'est faite entre l'Etat et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL).

Pour réaliser la révision du DOCOB de cette Zone Spéciale de Conservation, la DREAL de Corse a mandaté le bureau d'études Biotope par appel d'offre afin de réaliser les différentes phases de ce processus. Les inventaires et cartographies de la faune et de la flore d'intérêt communautaires et prioritaires traités dans le diagnostic écologique permettront de réactualiser les grands enjeux de conciliation entre usages socio-économiques et conservation du patrimoine naturel sur ce site du réseau européen Natura 2000.

IV.3 Contexte administratif et réglementaire

IV.3.1 Divisions administratives



Le Document d'Objectif du site concerne la seule commune d'Omessa, qui appartient au canton de Niolu-Omessa. Omessa fait partie de la communauté de communes de l'Aghja Nova, qui regroupe 6 communes de Haute-Corse :

- Castiglione,
- Omessa,
- Piedigriggio,
- Popolasca,
- Prato-di-Giovellina,
- Soveria.

La superficie d'Omessa est de 24 400 hectares.

La Communauté de Communes de l'Aghja Nova.

IV.3.2 Documents d'urbanisme

Une carte communale est en cours d'élaboration sur la commune d'Omessa. Avant que celle-ci ne soit approuvée, c'est le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui s'y applique.

IV.3.3 Zonages du patrimoine naturel

La Zone Spéciale de Conservation FR9400575 « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » intercepte différents zonages règlementaires et d'inventaire du patrimoine naturel.

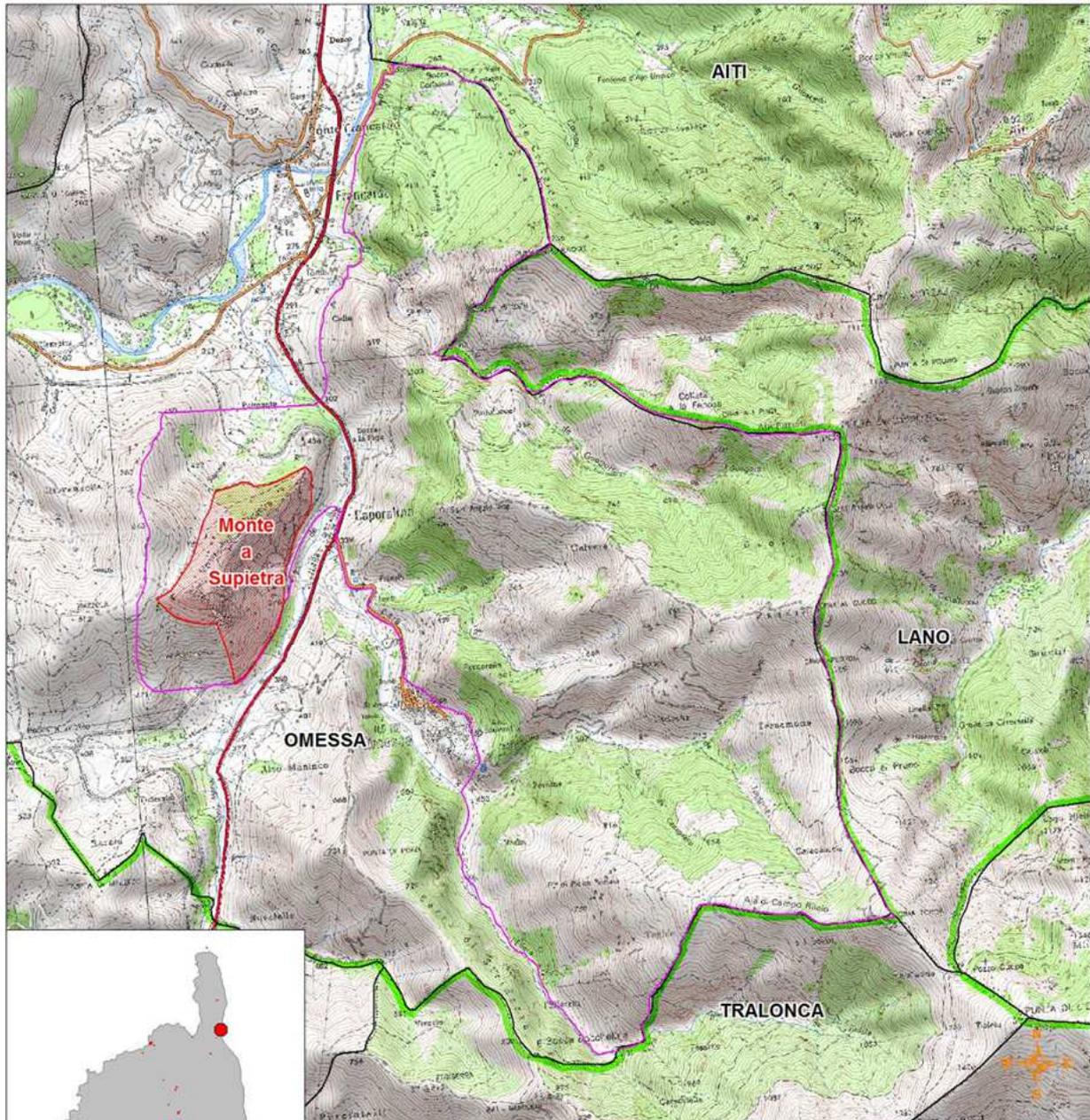
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Le site inclut le périmètre de 57 hectares environ de protection de biotope du « Monte A Supietra ».

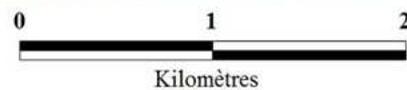
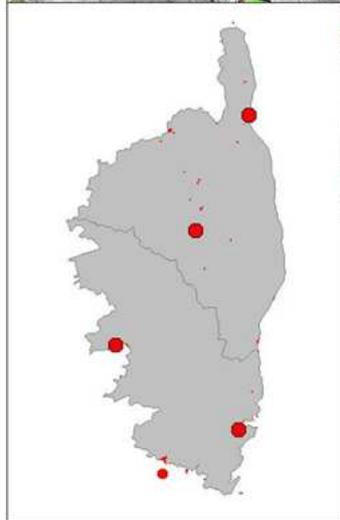
Afin de préserver l'intégrité et d'assurer la conservation des biotopes nécessaire à la survie et à la reproduction des espèces visées, l'APPB interdit :

- de porter atteinte au milieu naturel en utilisant le feu ;
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés, sauf à des fins d'entretien du périmètre protégé et après accord du Préfet ;
- d'introduire à l'intérieur du périmètre protégé des animaux d'espèces non domestiques et des végétaux d'espèces non présentes sur le site, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le Préfet ;
- d'abandonner, de déposer des débris de quelque nature que ce soit. Tout rejet, écoulement, dépôt direct ou indirect de matière ou de liquide polluant ou tout fait susceptible d'altérer la qualité des eaux ou du milieu est interdit.
- les activités spéléologiques durant la période du 1er novembre au 31 mars inclus.
- tout équipement de voie d'escalade nouvelle. Seule la restauration des anciennes voies est autorisée dans le cadre d'une mise aux normes des installations, après accord du Préfet.
- la pratique de l'escalade durant la période du 15 janvier au 30 juin inclus.
- après réalisation de la plate-forme de départ d'escalade en pied de falaise sur la parcelle n° 835, tout travail public ou privé, sauf à des fins d'entretien et après accord du Préfet.
- toute publicité, quelle qu'en soit la forme, le support ou le moyen, à l'exception des panneaux signalant la protection du site.

La carte page suivante présente les limites du périmètre désigné par l'APPB.



Sources : Scan 25 IGN - DREAL Corse - Cartographie: Biotope, 2012



Limites administratives

▭ Limites communales

Réseau Natura 2000

▭ Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore

Périmètres règlementaires

▭ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Carte 2: APPB de Monte a Supietra

ZNIEFF

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont présentes sur l'ensemble du site de « Caporalino » :

- ZNIEFF de type I n° 940031073 « Monte Supietra, Monte Sant Angelo »

A dix kilomètres au sud de Corte sur la commune d'Omessa, affleure un massif rocheux calcaire très localisé qui surplombe le village de Caporalino : le Monte Supietra. Il culmine à près de 600 mètres d'altitude. Ce massif calcaire se prolonge encore quelques kilomètres vers le sud, jusqu'au village de Francardo. Sur Caporalino, le Monte Supietra arbore sur sa façade Ouest une grande paroi verticale. Le versant Est se compose quant à lui, d'un chaos rocheux dont la pente se rapproche des 45°. Sur Francardo enfin, les affleurements calcaires se présentent sous l'aspect de petites barres rocheuses discontinues.

Avec ses falaises, ses chaos rocheux, ses cavités souterraines... ce site réunit plusieurs biotopes peu répandus en Corse. Sur ces falaises et ces chaos, le recouvrement de la végétation est faible (de l'ordre de 5%), la végétation poussant au niveau des fissures. Seul un petit nombre de plantes exclusivement rupestres, calcicoles (des rochers calcaires) et thermophiles (adaptée à de fortes différences de température et à des températures élevées) parvient à se développer sur de tels milieux.

La falaise du versant Ouest offre un site de nidification remarquable pour de nombreux oiseaux rupicoles. Enfin les cavités souterraines et ces ensembles rocheux constituent des biotopes favorables aux chiroptères.

Ce site accueille deux populations bien distinctes de Choux insulaire (*Brassica insularis* Moris var. *insularis*) dont celle de Caporalino constitue la deuxième population la plus importante connue de Corse. Espèce rare et menacée au niveau mondial, variété endémique de Corse, sa présence constitue la première motivation à la création d'une ZNIEFF de Type I. Le Monte Supietra est également un site majeur pour la conservation des chiroptères de Corse, en particulier la faille qui fracture le massif. Cette faille offre une cavité qui accueille la plus grande population hivernante de Minioptère de Schreibers (max. 5000 individus) connue en Corse, mais aussi le Grand Rhinolophe (100 individus). On recense au total cinq espèces de chiroptères déterminants, protégées au niveau national et inscrits dans les annexes II et IV de la Directive Habitat.

- ZNIEFF de type I n° 940004144 « Landes et pelouses sommitales du Monte Pianu maggiore »

La zone concernée est matérialisée par une ligne de crête qui isole la Castagniccia occidentale de la région cortenaise et du Bozio. Cette crête unit du nord au sud les principaux sommets suivants :

- Cima a Orzale
- Monte Sant' Angelu (1 187 mètres)
- Cima Tonda
- Punta di l'Ernella (1 472 mètres)
- Monte Piano Maggiore (1 581 mètres)
- Punta San Cervone.

C'est une succession de plateaux recouverts d'une végétation basse, qui sont utilisés comme zone d'estive par les troupeaux en élevage extensif. On y trouve du Chiendent de Corse (*Elytrigia Corsica*), une espèce endémique stricte, déterminante ZNIEFF.

- ZNIEFF de type II n° 940031074 « Massifs calcaires du Monte Supietra et Monte Sant Angelo »

Le territoire contrasté de cette ZNIEFF est riche d'une grande diversité de biotopes rares sur l'île.

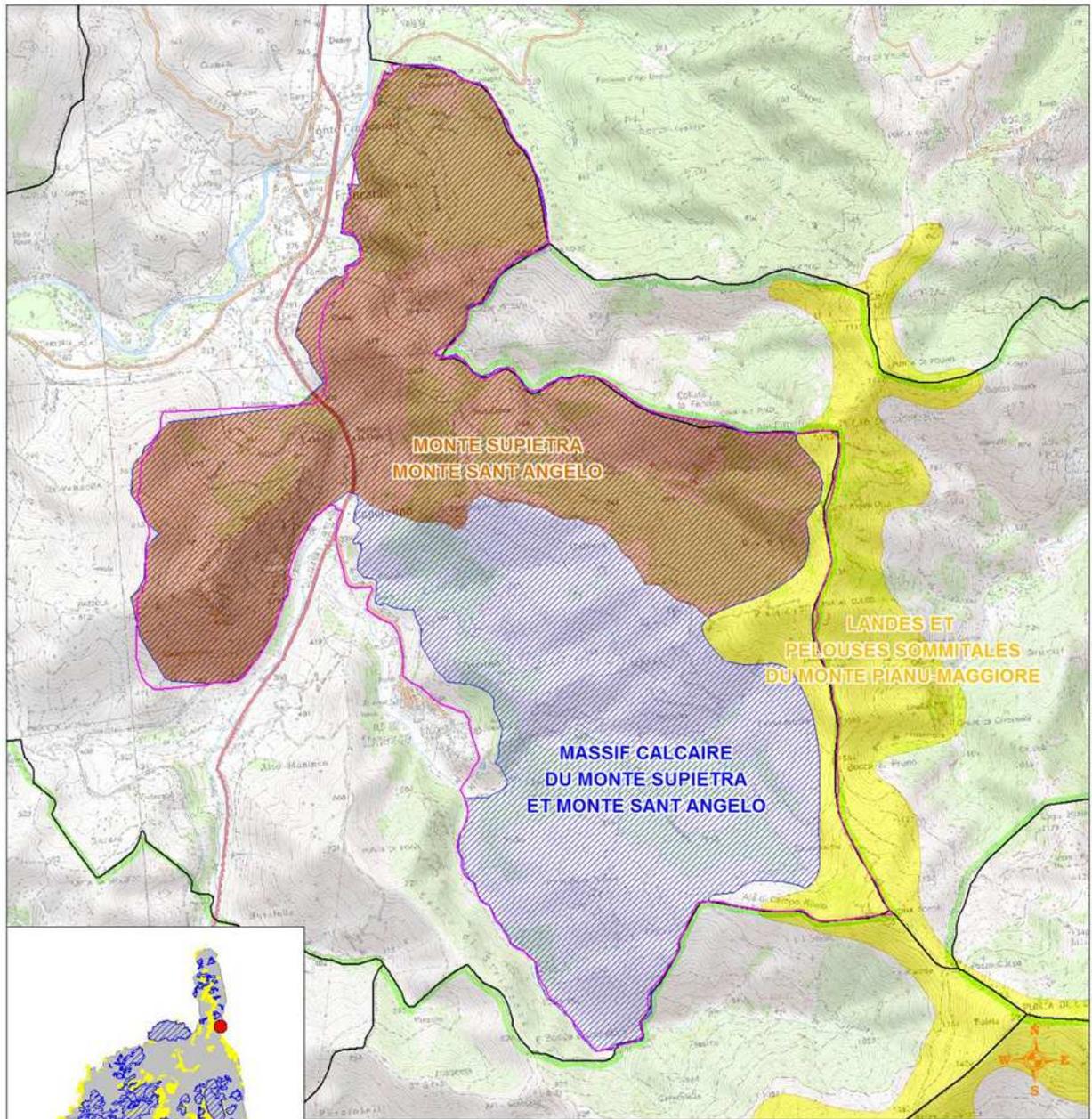
Cette diversité découle de plusieurs facteurs dont le premier est d'ordre géologique. En effet, dans ce secteur du centre de la Corse, émerge un petit massif calcaire enclavé au sein de terrains cristallins (schistes et conglomérats). Ces derniers constituent l'essentiel du soubassement géologique de cette ZNIEFF.

Cette diversité de biotope résulte également de la topographie accidentée qui caractérise la zone. Monts, crêtes, vallons encaissés, versants escarpés, falaise vertigineuse, et autres chaos rocheux... se succèdent dans le paysage. Cette topographie favorise ainsi l'expression de subtiles nuances d'ordre climatique, édaphique, hydrique... qu'intègre la végétation spontanée.

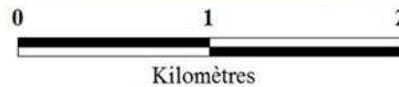
Enfin, au cours des siècles, l'activité humaine a façonné la physionomie de la végétation. L'agriculture, autant que les incendies, ont contribué à créer un paysage varié composé de prairies, de pelouses, de maquis mais également de forêts de feuillus, encore épargnées par les flammes.

On recense ainsi sur ce périmètre pas moins de onze habitats d'intérêt communautaire. Le site accueille deux populations distinctes de Choux insulaire (*Brassica insularis* Moris var. *insularis*), dont l'une est la deuxième station la plus importante de Corse. Neuf espèces de chauve-souris inscrites en annexe II de la Directive Habitats fréquentent la zone ainsi que onze espèces d'oiseaux inscrites dans la Directive Oiseaux.

La carte page suivante présente les périmètres d'inventaires en lien avec le Site Natura 2000 de « Caporalino ».



Sources : Scan 25 IGN - DREAL Corse - Cartographie: Biotope, 2012



Limites administratives

▭ Limites communales

Réseau Natura 2000

▭ Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore

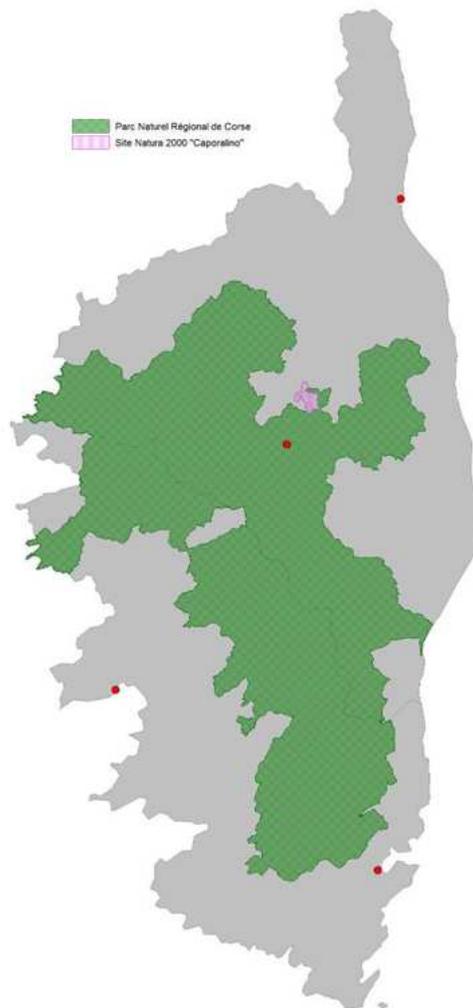
Zonages d'inventaires

▭ ZNIEFF de type 1

▭ ZNIEFF de type 2

Carte 3: ZNIEFF recoupant le site Natura 2000

PNR



Le périmètre du PNR de Corse et le site Natura 2000 de Caporalino

Le site n'est pas intégré au périmètre du Parc Naturel Régional, mais la commune d'Omessa adhère à la Charte du Parc Naturel Régional de Corse.

Le Parc naturel régional de Corse, territoire classé pour la première fois en 1972, et à nouveau classé en juin 1999, recouvre aujourd'hui près de 40% de la superficie de l'île avec une superficie de 350 510 hectares pour environ 26 700 habitants. Il associe la Collectivité Territoriale de Corse, les Conseils Généraux de Corse du Sud et de Haute-Corse, les 4 Communautés de Communes et les 143 communes de son territoire.

Le Parc, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, fait l'objet d'un projet concerté de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine mené par tous les partenaires.

Le projet pour le territoire a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueux de l'environnement.

Ce projet comporte 3 axes essentiels :

- revitaliser l'espace rural de l'intérieur de l'île, actuellement en difficulté, en lui assurant un développement nouveau qui lui redonne toute sa place comme territoire de vie sociale et économique au sein de l'île (effort en faveur de l'élevage, opération d'amélioration de l'habitat, artisanat, prévention des incendies, développement des activités de randonnées,...)
- assurer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, de façon intégrée, pour garantir au territoire sa biodiversité et sa qualité, gages d'un développement durable (présence d'un grand nombre d'espèces rares sur le territoire, dont une forte proportion d'endémiques),
- informer, éduquer et sensibiliser le grand public à l'environnement, notamment les scolaires et les visiteurs.

IV.4 Données abiotiques

IV.4.1 Climat

★ *Contexte régional*

La Corse présente un climat méditerranéen (sécheresse estivale importante) mais son relief important fait apparaître de nombreuses variations de températures et de précipitations selon les stations. Dès 800 mètres, l'influence méditerranéenne diminue au profit d'un climat plus frais à tonalité alpine. Ainsi, on distingue trois types de climats :

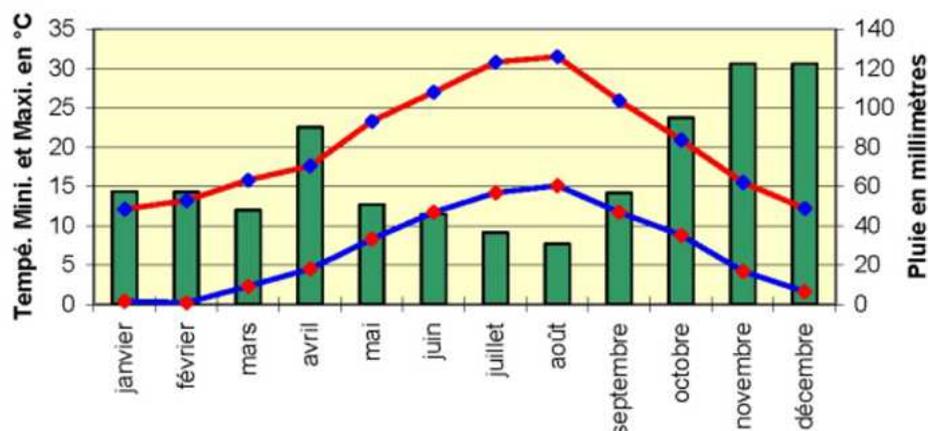
- Un climat méditerranéen doux et humide (0- 600 m) avec des températures moyennes annuelles variant de 14°C à 17°C et des pluies abondantes mais régulières, avec une longue saison sèche en été.
- Un climat méditerranéen d'altitude (600- 1 200 m) à températures moyennes annuelles comprises approximativement entre 13°C et 10°C et des précipitations de 800 à 1 500 mm et une saison sèche moins longue que sur le littoral mais néanmoins très marquée. L'hiver est assez rude avec des minimas négatifs.
- Un climat à tonalité alpine (au-dessus de 1 200 m) à hiver rigoureux, à contrastes saisonniers et quotidiens de températures, à précipitations (particulièrement neigeuses) très abondantes. La répartition des précipitations est toutefois méditerranéenne avec une sécheresse estivale brève ou nulle. Ce type de climat couvre environ 12% de la Corse.

★ *Contexte local*

Le site de « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore », s'étalant entre 302 m à 1 355 m d'altitude, peut donc présenter les trois types de climats. Les différences d'expositions entre les versants ainsi que la pente vont accentuer les contrastes, laissant libre expression à de nombreux microclimats. Toutefois, le site étudié s'étend majoritairement entre 600 et 1 200 m d'altitude, et subit donc principalement le climat méditerranéen d'altitude.

Les précipitations annuelles sur le site s'échelonnent entre 1000 et 1700 mm, tandis que les températures moyennes annuelles vont de 6 à 23 °C (cf. Figure ci-dessous).

Précipitations et Températures Moyennes



Précipitations et températures annuelles moyennes à proximité de Corse (source météo-France)

IV.4.2 Géologie

★ Contexte régional

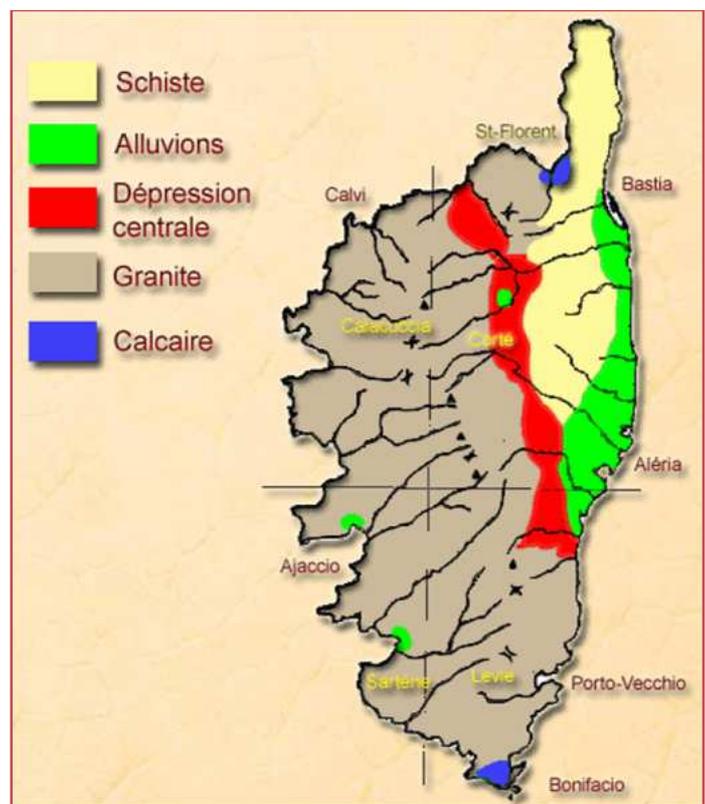
La Corse est l'île de Méditerranée occidentale la plus haute, avec une altitude moyenne de 568m et plus d'une centaine de sommets dépassant les 2000m. Le relief est étroitement lié à l'histoire géologique de l'île :

- Au Paléozoïque, la Corse fait partie de la chaîne hercynienne, comme en témoignent ses nombreux granites. Cela se traduit par la formation de la « Corse cristalline », formée de roches magmatiques de type granits, qui comprend les deux tiers de l'île, à l'ouest d'une ligne reliant Calvi à la plaine de la Solenzara. On y retrouve les sommets les plus élevés de la Corse, dont le Monte Cinto qui culmine à 2706m.

- Au Mésozoïque, l'emplacement actuel des Alpes et de la mer Tyrrhénienne est sous la mer, avec la formation d'ophiolites. Ces dépôts marins constituent la majeure partie des roches de Castagniccia et du Cap Corse, qui forment la « Corse schisteuse » ou « Corse alpine » au Nord-Est de l'île. A la fin de cette ère, la compression de la plaque européenne par la plaque africaine forme la chaîne pyrénéo-provençale, dont fait partie la Corse. Ce phénomène explique cette seconde ligne de crête que forme la « Corse alpine » et qui présente des formations schisteuses à une altitude élevée, qui culmine au San Petrone (1766 m). Plus au Nord de l'île, sur cette même formation, se trouve la région du Cap Corse avec le Monte Estello culminant à 1307 m.

- Entre ces deux zones d'altitudes, le sillon central corse constitue une large bande de terre ne dépassant pas 600 m d'altitude, ouverte sur le Nebbio au Nord, et sur le bassin de la Solenzara au Sud. La dépression centrale est occupée par les bassins de Ponte Leccia qu'emprunte le Golo et de Corte que suit le Tavignano.

- Enfin, au début du Cénozoïque, l'île se retrouve à nouveau émergée. Ainsi, durant le quaternaire, plusieurs zones des plaines et plateaux côtiers se sont formées de roches sédimentaires et alluvionnaires qui ont vu le jour, notamment aux embouchures des principaux fleuves de la côte orientale, moins abrupte que la côte occidentale. Ces zones sont principalement la plaine orientale, de Bastia à Solenzara. On retrouve également des affleurements calcaires, rares sur l'île, dans le causse de Bonifacio au sud ainsi que sur les falaises de St-Florent au nord-ouest.

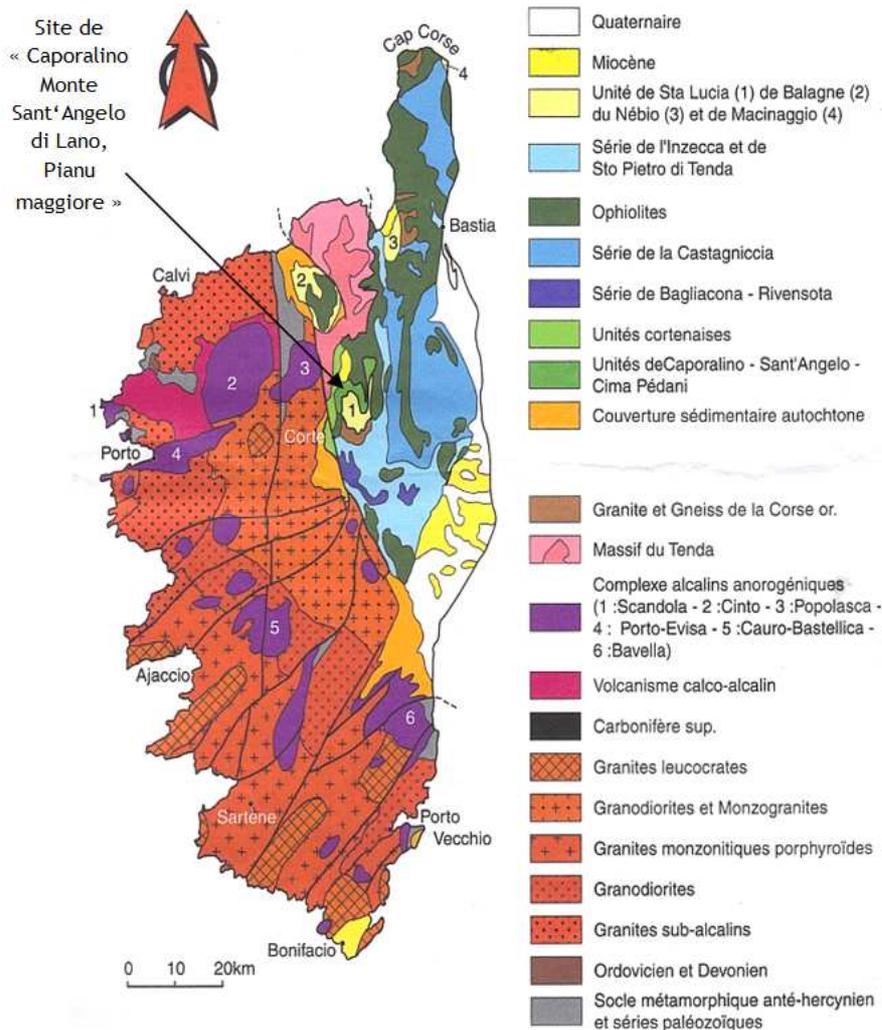


Carte géologique simplifiée de la Corse

★ Contexte local

Le site de Caporalino présente une géologie tout-à-fait particulière, désigné d'ailleurs comme l'unité de Caporalino-Sant'Angelo, notamment à l'origine de l'intérêt écologique du site, de par, entre autres, l'incidence des types de sols sur l'expression des cortèges floristiques présents.

Cette unité, située à l'Est des écaillés de Corté (qu'elle chevauche à l'ouest) et de la nappe de Sainte Lucie, est probablement parautochtone. Ses roches sont structurées en plis concentriques, sans schistosité sensible, et ne sont pas métamorphiques :



- Le Jurassique moyen-supérieur est représenté par des flysch gréseux, des grès et des brèches à ciment calcaire qui ont fourni des Trocholines (fossiles), ainsi que des pélites micacées noires.

- Le sommet du Malm est représenté par quelques mètres de jaspes à radiolaires, de calcaires siliceux, puis de brèches à éléments de socle, précédant la barre des "calcaires de Caporalino" formée de calcaires blancs à grain fin, détritiques à la base.

- Le Crétacé supérieur est représenté par une brèche grossière remaniant du socle et des calcaires variés, surmontée de calcaires argileux noirs en plaquettes à Globigérines.

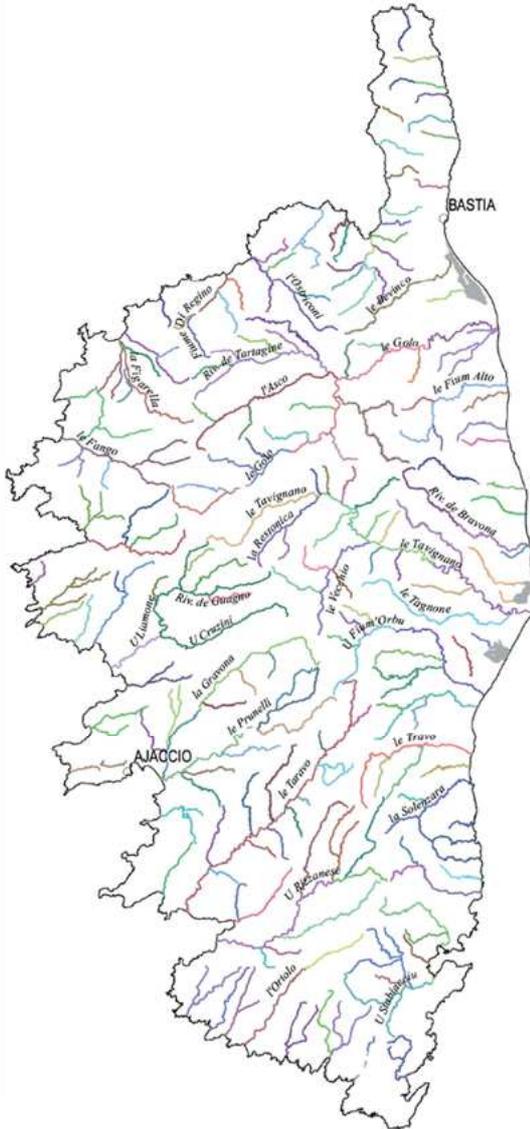
- L'Éocène inférieur-moyen est représenté par un conglomérat à blocs de socle et de calcaires, de grès calcaireux et de calcaires fins. Ce terme est directement transgressif sur le flysch du Jurassique moyen.

- L'Éocène moyen-supérieur est caractérisé par des alternances de grès arkosiques et de pélites noires, avec quelques bancs de

microconglomérats.

IV.4.3 Hydrologie

★ *Contexte régional*



Le réseau hydrographique corse est constitué par un grand nombre de petits cours d'eau s'écoulant rapidement de la montagne à la mer, avec des pentes fortes sur une grande partie de leur linéaire.

La pluviométrie moyenne est de 910 mm par an, avec des variations saisonnières fortement marquées. Des épisodes orageux, violents sur des bassins versants localisés, peuvent entraîner de brusques variations du débit des cours d'eau.

Les volumes sont importants mais très irréguliers : la variabilité inter-annuelle va de 1 à 3 ; l'été n'enregistre que 5 % des écoulements. Les eaux de surface fournissent 50 % des besoins pour l'alimentation en eau potable (15 à 20 millions de m³) et la quasi-totalité des besoins pour l'irrigation (45 à 50 millions de m³).

★ *Contexte local*

Le site de « Caporalino » est intégralement situé dans le bassin versant « Golo et Affluents ». D'une superficie totale de 702,7 km², ce bassin versant présente globalement un bon état écologique et chimique, et l'atteinte du bon état est prévue pour 2015, sans dérogation, sur l'ensemble des tronçons.

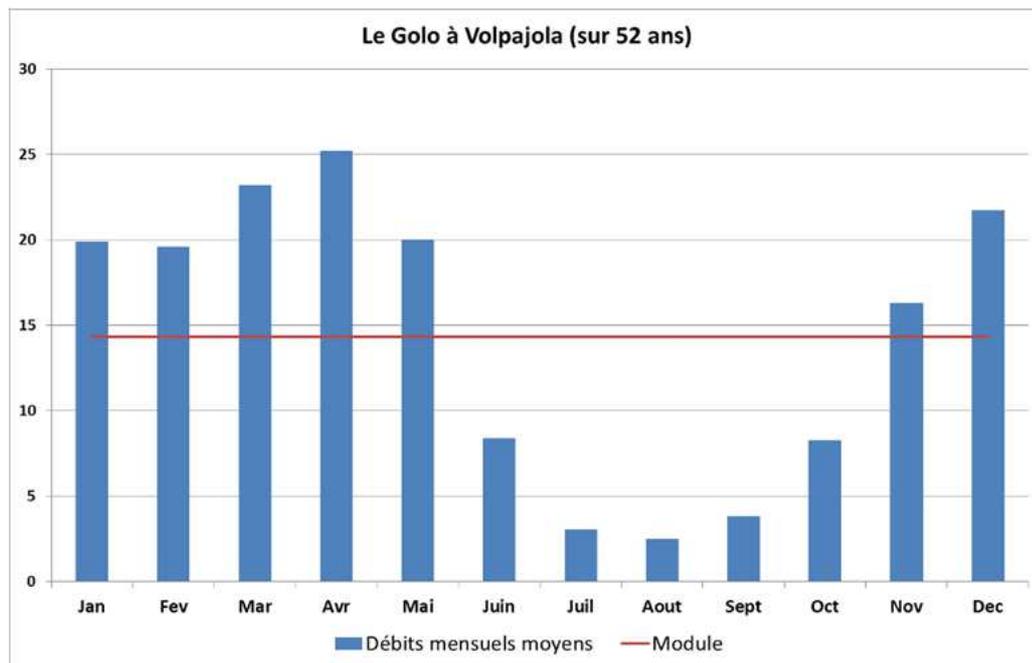
Les problématiques majeures sur le bassin versants concernent d'une part les prélèvements et la nécessité d'un partage de la ressource, et d'autre part l'aménagement des rivières et les dégradations morphologiques à l'origine d'une dégradation de la continuité écologique et piscicole des cours d'eau.

Réseau hydrologique superficielle de la région Corse

Le Golo (en corse Golu) est le plus grand fleuve côtier de l'île de Corse. Il prend sa source au sud de la Paglia Orba (2 525 m), à 200 m au sud du Capu Tafunatu (2 263 m) à 1 991 mètres d'altitude, sur la commune d'Albertacce. Il adopte globalement une direction sud-ouest/nord-est, et parcourt 89,6 km pour finir sa course dans la mer Tyrrhénienne, au sud de l'étang de Biguglia, en plaine de Lucciana.

Le Golo est un petit fleuve abondant, comme la plupart des cours d'eau de la Corse, île méditerranéenne relativement bien arrosée. Son débit a été observé sur une période de 47 ans (1961-2007), à Volpajola (Barchetta), localité du département de Haute-Corse située à une quinzaine de kilomètres en amont de son débouché dans la mer Tyrrhénienne. Le bassin versant du fleuve y est de 926 km².

Le débit moyen interannuel (ou module) du fleuve à Volpajola est de 14,1 m³ par seconde.

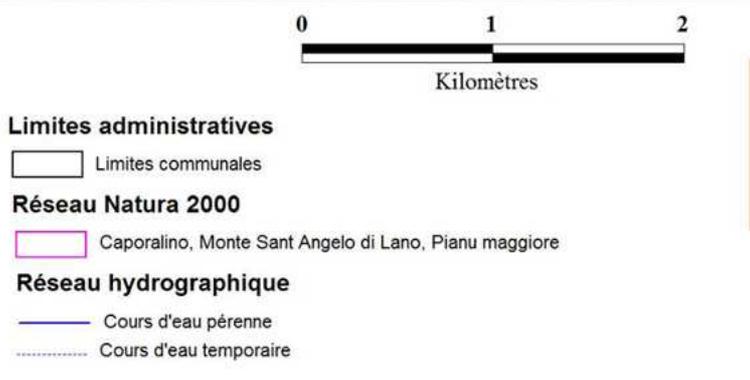
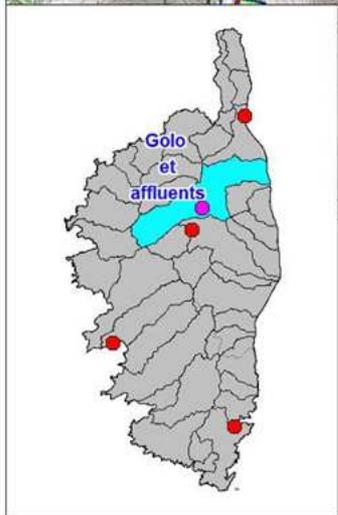
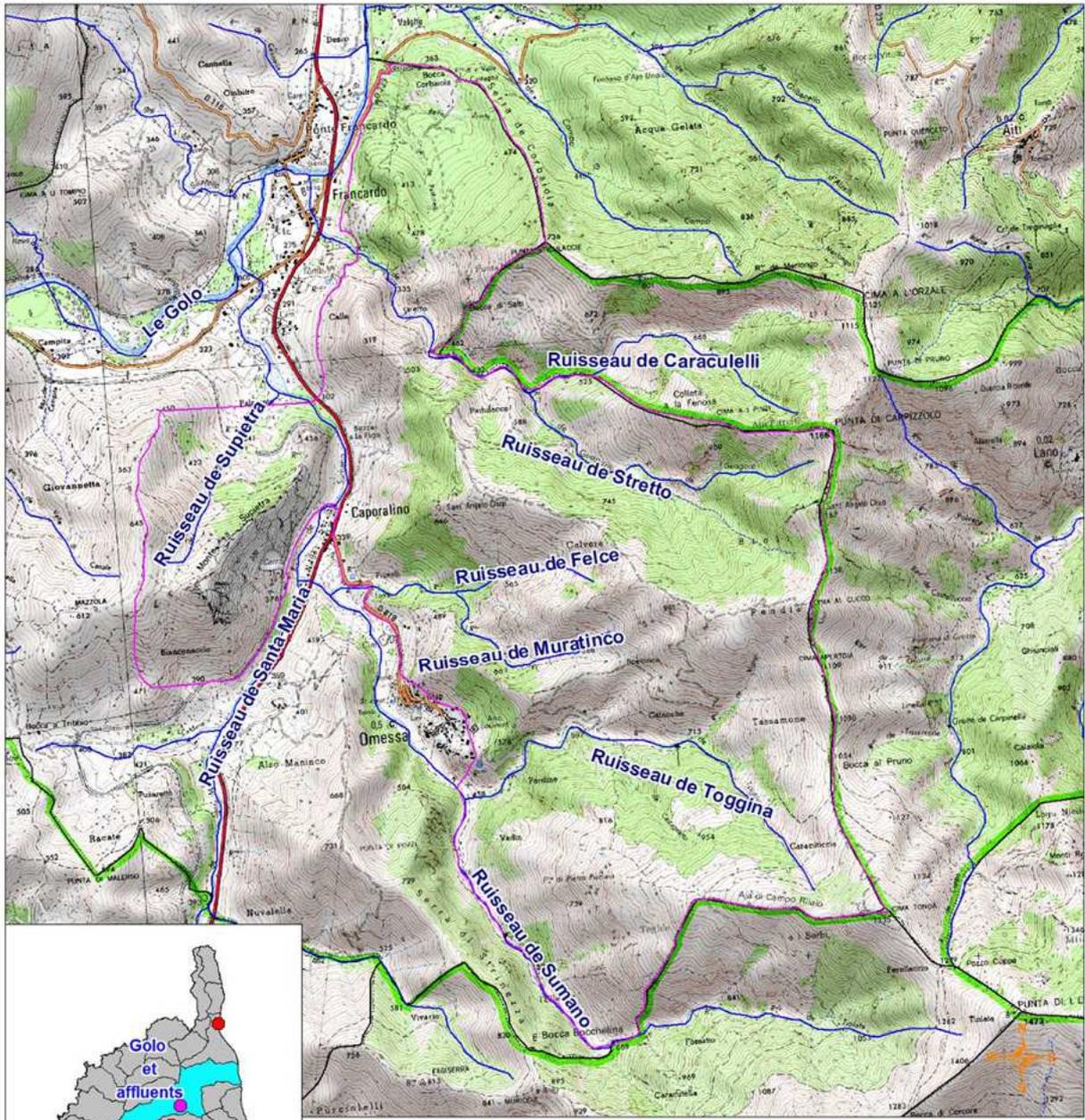


Le Golo présente des fluctuations saisonnières de débit très marquées, comme bien souvent dans le midi méditerranéen. Les hautes eaux se déroulent en hiver et au printemps et portent le débit mensuel moyen à un niveau situé entre 19,5 et 25,2 m³ par seconde, de décembre à mai inclus (avec un maximum assez net en avril). Au mois de juin le débit s'effondre, ce qui mène rapidement aux basses eaux d'été qui ont lieu de juillet à septembre inclus, avec une baisse du débit moyen mensuel allant jusqu'à 2,42 m³ au mois d'août. Octobre et novembre constituent une période de transition vers les hautes eaux. Mais les fluctuations sont bien plus prononcées sur de courtes périodes et varient selon les années.

À l'étiage, le débit consécutif minimum moyen sur 3 jours (VCN3) peut chuter jusque 0,50 m³, en cas de période quinquennale sèche, ce qui est assez bas, mais parfaitement normal dans le contexte méditerranéen. Les crues quant à elles, peuvent être très importantes. Le débit instantané quotidien quinquennal vaut en effet 320 m³, soit plus de 20 fois la valeur du module

Par extrapolation, on peut considérer que l'ensemble des affluents du Golo présentent le même régime hydraulique, en particulier l'ensemble des petits affluents présents sur le site de « Caporalino », mais pour lesquels on ne dispose pas de données de références précises. Parmi les affluents du Golo présents sur le site, on peut citer, de l'amont vers l'aval :

- le ruisseau de Sumano,
- le ruisseau de Toggina,
- le ruisseau de Felce,
- le ruisseau de Muratinco,
- le ruisseau de Santa Maria,
- le ruisseau de Supietra,
- le ruisseau de Caraculleli,
- le Ruisseau de Stretto.



Carte 4: Réseau hydrographique du site Natura 2000

Sources : Scan 25 IGN - données DREAL Corse - Cartographie: Biotope, 2012

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE



V. Méthodologie

Selon le cahier des charges, seuls des inventaires floristiques et une cartographie des habitats ont été réalisés sur le site étudié ; les données pour la faune sont issues de sources bibliographiques.

V.1 Méthode de cartographie des habitats naturels

Des inventaires de terrain ont été menés sur la totalité des habitats naturels présents sur le site à l'étude. Ils ont été réalisés par un botaniste et un herpétologue ayant compétence en zone méditerranéenne. Ces prospections ont été réalisées entre Avril et Juin 2012, c'est à dire à une période favorable pour effectuer les relevés phytosociologiques nécessaires à l'identification des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire et pour le repérage du Chou insulaire (*Brassica insularis*), alors en fleurs. Étant donné la nature des habitats d'intérêt communautaires et la complexité végétale locale, les sites ont été parcourus à pied sur l'ensemble de leur superficie afin d'effectuer des recherches fines permettant de révéler les différents faciès d'habitats naturels et de les cartographier. Les secteurs non accessibles ou dangereux ont, quant à eux, été analysés par observation aux jumelles ou par photo-interprétation sur la base de comparaisons avec des zones étudiées au cours des inventaires.

L'échelle de cartographie sur le terrain est le 1/2500ème. Les habitats ont été délimités sur un fond d'agrandissements d'orthophotoplans sur lesquels les éléments visuellement et utilement identifiables ont été individualisés. Ces orthophotoplans sont issus de la BD ORTHO de l'IGN, mise à disposition par la DREAL Corse pour l'unique réalisation de cette étude.

Les relevés phytosociologiques, les plantes remarquables et les contours d'habitats naturels ont été localisés au moyen d'un GPS.

V.2 Identification de la Flore

La flore a été identifiée au moyen de la Flore de référence pour la Corse, Flora Corsica (Jeanmonod & Gamisans, 2007), dont un exemplaire nous a été aimablement confié par les auteurs avant sa parution pour test et avis. La nomenclature employée pour nommer les espèces est celle de la Base de Données Nomenclature de la Flore de France (BDNFFV4) de Benoît BOCK, mise à disposition par le réseau des botanistes francophones TelaBotanica.

Pour déterminer la valeur patrimoniale des espèces, nous nous sommes appuyés sur la bibliographie juridique et classique, relative aux espèces rares et protégées (Olivier et al., 1995 et Danton et Baffray, 1995), ainsi que sur les indices de fréquence mentionnés dans Flora Corsica. Les espèces végétales intéressantes, remarquables ou protégées, observées au cours de nos inventaires ont été localisées au moyen de l'outil GPS ou directement sur orthophotoplan.

V.3 Caractérisation des habitats naturels

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ont été caractérisés formellement sur la base des relevés phytosociologiques et des conditions écologiques stationnelles comparés aux données de la littérature. Pour mettre en évidence la diversité des faciès des habitats naturels sur le site, nous avons réalisé et localisé autant de relevés phytosociologiques que nécessaire. Ces relevés et leur descriptif sont présentés en annexe. Nous avons employé la base de données Baseflor (Julve, 1998) pour hiérarchiser les espèces en fonction des habitats naturels qu'elles indiquent usuellement. Nous avons également classé les relevés par types d'habitats ; cette organisation permet ainsi d'envisager les cortèges de plantes des différents habitats.

La nomenclature et la codification employées pour identifier les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires sont celles du manuel d'interprétation EUR 15 (Commission européenne-DG. Environnement, 1999). Des précisions ont été apportées par l'utilisation de la typologie CORINE Biotopes (Bissardon et al., 1997). Cette typologie a également été employée pour nommer l'ensemble des autres habitats naturels présents. Nous avons précisé la codification CORINE Biotopes des habitats au maximum qu'il était possible de le faire avec les observations de terrains réalisées. Enfin, la classification phytosociologique des habitats suit les dénominations des Cahiers d'habitats (Collectif, 2002 et 2005) ou du Prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004).

V.4 La Faune

Conformément au cahier des charges de l'étude, aucune prospection spécifique concernant la faune n'a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB. Au vu des éléments du FSD et des informations préalables recueillies, plusieurs espèces patrimoniales sont présentes ou utilisent le site. Il s'agit principalement de chauves-souris mais aussi de reptiles.

Concernant la faune d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, ce document dresse un état des lieux sur la base d'une synthèse des connaissances (obtenues par des recherches bibliographiques et/ou des consultations) des espèces potentiellement présentes.

S'agissant des chauves-souris, le Groupe Chiroptère Corse a été spécifiquement consulté pour la réalisation de cette synthèse.

V.5 Géolocalisation bibliographique

La DREAL possède un certain nombre de données naturaliste de références compilées au fur et à mesure des études faune/flore réalisées sur l'île et centralisées au sein d'un Outil Géographique de Recensement des Espèces Végétales et Animales (OGREVA). De même, le Conservatoire Botanique Nationale de Corse (CBNC) possède lui aussi une base de données de stations botaniques géoréférencées.

Les cartographies présentées dans les pages suivantes sont issues de ces bases de données.

Géolocalisation faune/flore via OGREVA (base de données DREAL)

Liste des espèces observées sur chaque station :

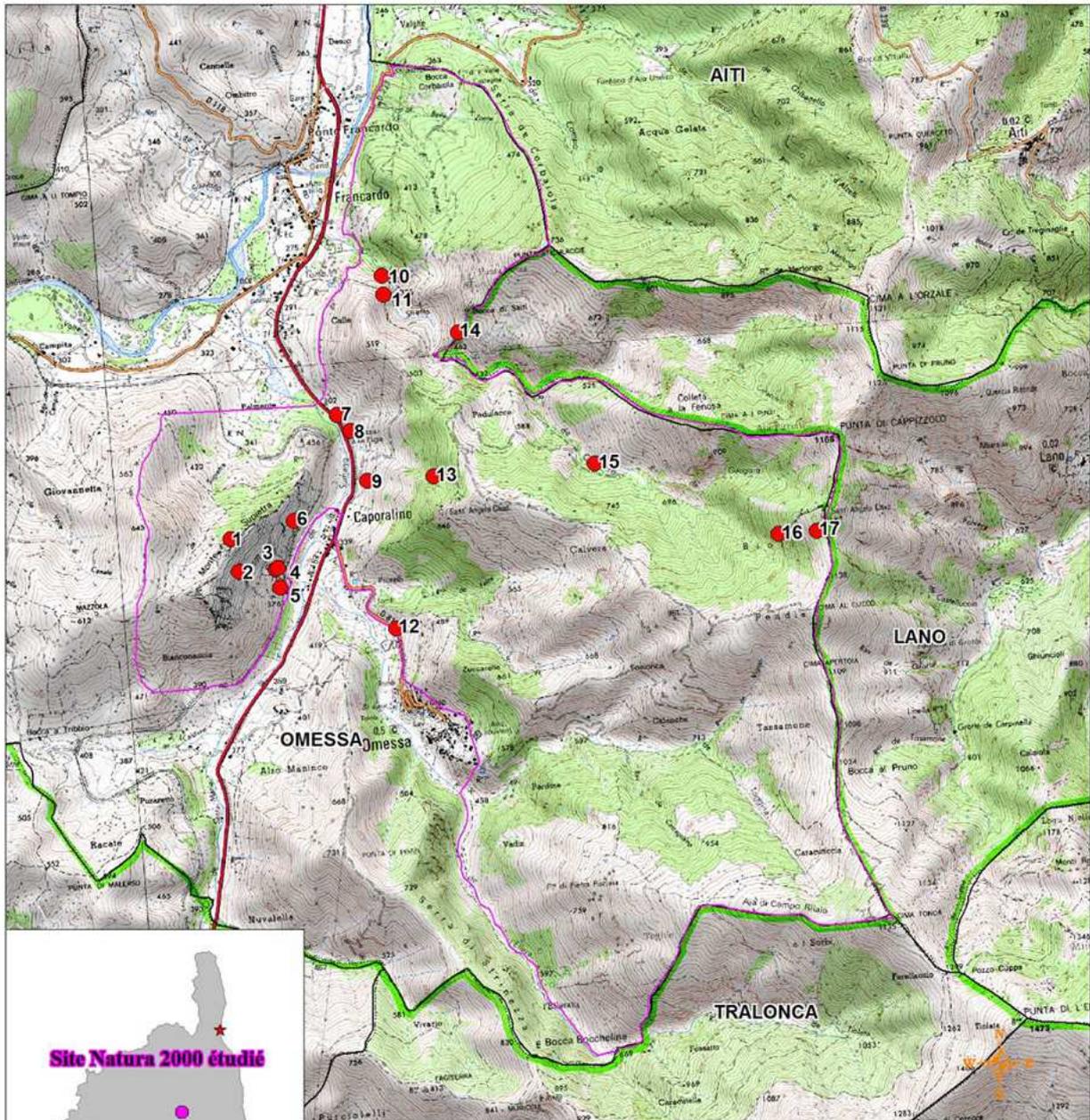
Station n°	Nom commun	Nom latin	"Groupe"
1	Faucon crécerelle	<i>Falco tinninulus</i>	Oiseaux
	Pigeon Biset	<i>Columba livia</i>	Oiseaux
	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Oiseaux
	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Oiseaux
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Oiseaux
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Oiseaux
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Oiseaux
	Hironde de rocher	<i>Hirundo rupestris</i>	Oiseaux
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Oiseaux
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Oiseaux
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Oiseaux
	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	Oiseaux
Lézard tiligerta	<i>Podarcis tiligerta</i>	Reptile	
2	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Oiseaux
	Minioptère de Schreiber	<i>Miniopterus Schreibersi</i>	Chiroptères
3	Grande caragouille	<i>Xerosecta cespitum</i>	Mollusque
	Caragouille globuleuse	<i>Cernuella virgata</i>	Mollusque
	Escargot mourgueta	<i>Eobania vermiculata</i>	Mollusque
	Maillot corse	<i>Solatopupa guidoni</i>	Mollusque
	Petit moine	<i>Monacha carturiana</i>	Mollusque
Hélicette veloutée	<i>Xerotricha conspurcata</i>	Mollusque	
4	Grande caragouille	<i>Cernuella virgata</i>	Mollusque
	Elegante striée	<i>Pomatias elegans</i>	Mollusque
	Escargot mourgueta	<i>Eobania vermiculata</i>	Mollusque
	Hélicette veloutée	<i>Xerotricha conspurcata</i>	Mollusque
	Escargot de Raspail	<i>Tacheocampylea raspaili</i>	Mollusque
	Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i>	Mollusque
	Maillot corse	<i>Solatopupa guidoni</i>	Mollusque
Luisant de haute-corse	<i>Oxychillus tropidophorus</i>	Mollusque	
Hélicette veloutée	<i>Monacha carturiana</i>	Mollusque	
5	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	Reptile

Station n°	Nom commun	Nom latin	"Groupe"
6	Arum Mage-mouche	<i>Dranunculus muscivorus</i>	Plante
	Asplenium vert	<i>Cystopteris canariensis</i>	Plante
7	Chou insulaire	<i>Brassica insularis</i>	Plante
8	Trèfle hérissé	<i>Trifolium hirtum</i>	Plante
9	Chou insulaire	<i>Brassica insularis</i>	Plante
10	Chou insulaire	<i>Brassica insularis</i>	Plante
11	Chou insulaire	<i>Brassica insularis</i>	Plante
12	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	Reptile
13	Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Oiseaux
14	Chou insulaire	<i>Brassica insularis</i>	Plante
15	Bident à feuilles tripartites	<i>Bidens tripartita</i>	Plante
16	Petite lentille	<i>Lens lenticula</i>	Plante
17	Rue des murailles	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Plante

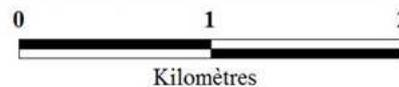
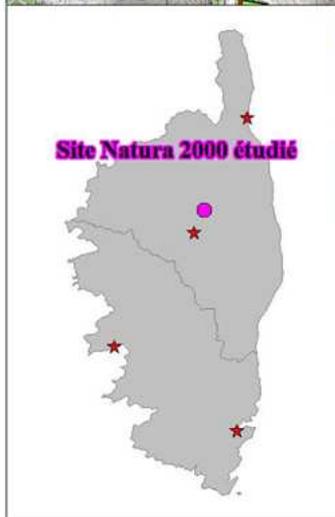
Localisation des espèces d'après Ogreva

DREAL Corse

DOCOB Caporalino - Monte Sant Angelo di Lano - Pianu Maggiore



Sources : Scan 25 IGN - données DREAL Corse - Cartographie: Biotope, 2012



Limites administratives

▭ Limites communales

Réseau Natura 2000

▭ SIC Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore

Base de données OGREVA

● Relevé/station OGREVA

V.6 Définitions préliminaires

★ « **Habitat naturel** »

Un habitat naturel est le milieu naturel ou semi-naturel, aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.

★ « **Habitat d'espèce** »

Un habitat d'espèce est un milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

★ « **Habitats et espèces d'intérêt communautaire** »

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les habitats et espèces considérés comme patrimoniaux au sens de la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats-Faune-Flore ». Certains d'entre eux sont dits **prioritaires** et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire. Les habitats d'intérêt communautaire sont indexés à l'annexe I de la directive. Pour les espèces animales et végétales, deux annexes sont à considérer :

- L'annexe II : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » ;
- L'annexe IV : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

VI. Les habitats naturels

Ce chapitre est intégralement basé sur la cartographie d'habitat (Biotope, 2012) réalisée dans le cadre de la révision du DOCOB.

VI.1 Présentation générale

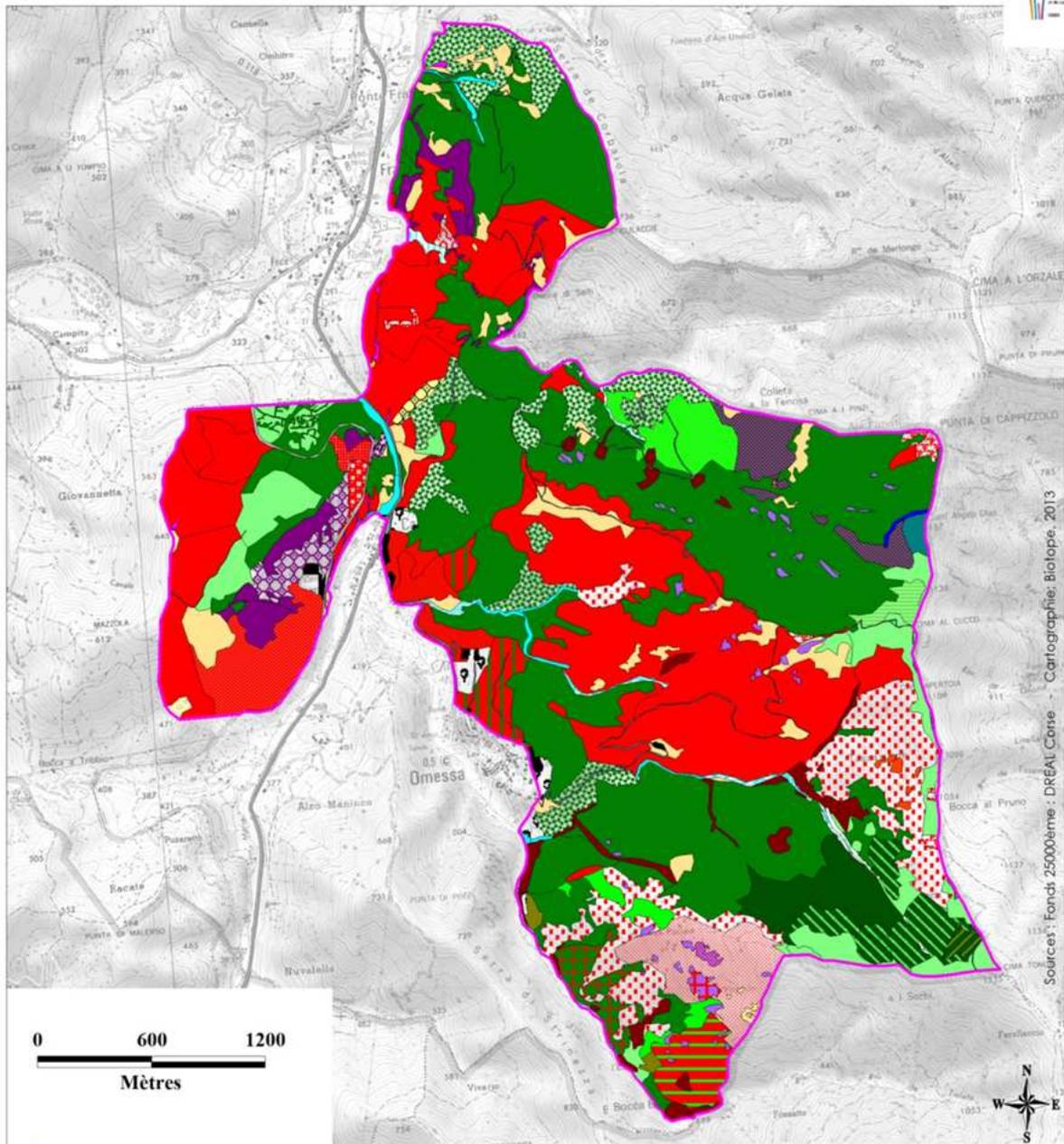
Le site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu Maggiore » est dominé par des boisements de Chêne vert interrompus par des pelouses et maquis. Son relief et sa géologie complexe participent à l'organisation des complexes végétaux. Par ailleurs, l'activité agricole d'élevage est bien présente et influe également sur la structuration des cortèges en maintenant des milieux ouverts.

Ce site trouve son originalité dans son substrat calcaire avec ses falaises calcaires qui accueillent des cortèges végétaux particuliers et patrimoniaux (Cf. chapitre suivant). Ces falaises sont notamment représentées par le Monte a Supietra situé à l'ouest de la route nationale.

Le site est également parcouru par plusieurs cours d'eau. Il s'agit principalement d'affluents du Golo. Les abords de ces cours d'eau sont pourvus d'une ripisylve souvent fragmentée.

Cf. Carte page suivante

Les habitats d'intérêt communautaire sont bien représentés sur le site avec 52 % soit environ 596 ha. Le chapitre suivant détaille les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site.



Carte 5: Habitats naturels du site Natura 2000

Habitats Naturels Identifiés

	Aulinaies à Auline glutineux et Auline à feuilles cordées de Corse		Maquis silicicoles mésoméditerranéen x Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes
	Bâtiments		Matorral acidiphile de Quercus ilex
	Buxaies supraméditerranéennes		Matorral acidiphile de Quercus ilex x Prairies méditerranéennes subnitrophiles
	Carrière		Oliveraie X Prairies méditerranéennes subnitrophiles
	Châtaigneraie de la Corse		Oliviers
	Chênaies pubescentes cyrno-sardes		Pelouse méditerranéenne siliceuse x Prairie méditerranéenne subnitrophile
	Eboulis		Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse
	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse		piste
	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse ponctués d'Olea		Prairies méditerranéennes subnitrophiles
	Falaises calcaires de moyenne altitude de CorseX Garrigue à thym et autres labié		Ripisylve à Frêne, Chêne vert et buis
	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse x Matorral à Q. ilex		Ripisylves à Auline dégradée
	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse x Matorral à Juniperus		Ripisylves à Salix atrocinerea
	Falaises siliceuses thermophiles de Corse		Rochers calcaires alticoles de Corse
	Fourrés décidus sub-méditerranéens sud-occidentaux		route
	Fourrés décidus sub-méditerranéens sud-occidentaux x Chênaies pubescentes cyrno-		Terrasses
	Fruticée naine		Voie ferrée
	Garrigue à Romarin		Yeuseraies corses à Gailliet scabre
	Garrigues à Bupleurum		Yeuseraies corses à Gailliet scabre dégradées
	Garrigues à euphorbe épineuse		Yeuseraies corses à Gailliet scabre x Maquis hauts occidentaux-méditerranéens
	Junipéraie à Genévrier oxycède		Yeuseraies corses à Houx
	Maquis à Cistus monspeliensis		Yeuseraies corses à Houx x Chênaies pubescentes cyrno-sardes
	Maquis à Cistus monspeliensis X Prairies méditerranéennes subnitrophiles		Yeuseraies corses à Houx x Fourrés décidus sub-méditerranéens sud-occidentaux
	Maquis à Cistus monspeliensis x Yeuseraie ponctuée de Chêne liège		Zones de terre nue
	Maquis à Cistus monspeliensis x Yeuseraies corses à Gailliet scabre		Zones rocheuses siliceuses
	Maquis hauts occidentaux-méditerranéens		Zones rocheuses siliceuses x Maquis à Cistus monspeliensis
	Maquis hauts occidentaux-méditerranéens x Maquis à Cistus monspeliensis		Zones rocheuses siliceuses x Maquis hauts occidentaux-méditerranéens
	Maquis hauts occidentaux-méditerranéens x Matorral acidiphile de Quercus ilex		Zones rocheuses siliceuses x Yeuseraies corses à Gailliet scabre
	Maquis silicicoles mésoméditerranéen		

VI.2 Les habitats d'intérêt communautaire

Le Formulaire Standard de Données (FSD) accompagnant la désignation du site FR9400575 – Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Piano Maggiore indique la présence sur l'ensemble du site de 10 habitats naturels d'intérêt communautaire justifiant son intégration au réseau Natura 2000. Toutefois, 2 habitats cités dans le FSD n'ont pas été mis en évidence dans cette cartographie :

- 5110 - Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*) : d'après les consignes du CBNC, les formations à buis de ce site ne sont pas considérées comme correspondant à cet habitat d'intérêt communautaire ;
- 4090 - Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : cet habitat ne semble pas présent sur le site au vu de l'altitude et des faciès floristiques rencontrés.

Ainsi, 7 habitats d'intérêt communautaire élémentaires déclinés en 9 habitats élémentaires ont été identifiés. Parmi ces habitats il y a :

- des milieux rocheux :
 - 8210-5 – Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse
 - 8210-19 - Rochers calcaires alticoles de Corse
 - 8220-20 - Falaises siliceuses thermophiles de Corse
 - 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
- des milieux forestiers :
 - 9260-4 - Châtaigneraie de la Corse
 - 92A0-4 - Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse
 - 9330-11 – Yeuseraies corses à Gaillet scabre
 - 9330-12 - Yeuseraies corses à Houx
 - 9540-1.6 - Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse

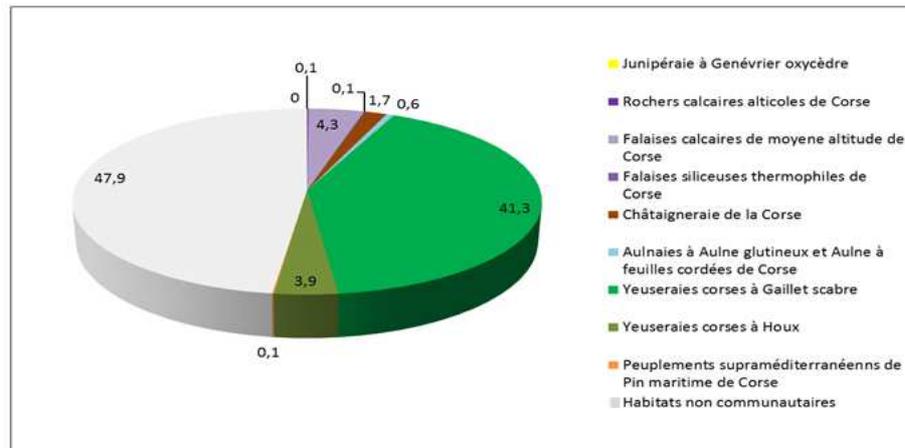
L'habitat 5210-1 « Junipéraie à Genévrier oxycèdre » n'est présent que sous forme relictuelle. Il est indiqué pour information puisque en tant que stade de transition il est susceptible d'évoluer en fonction des modifications des pratiques agricoles mais ce dernier reste marginal sur le site.

Parmi les habitats d'intérêt communautaire identifiés, les yeuseraies sont largement représentées occupant près de 45% de la superficie du site. Deux variantes se distinguent en fonction de l'altitude :

- à l'étage mésoméditerranéen, la yeuseraie à Gaillet scabre ;
- à l'étage supraméditerranéen, la yeuseraie à Houx.

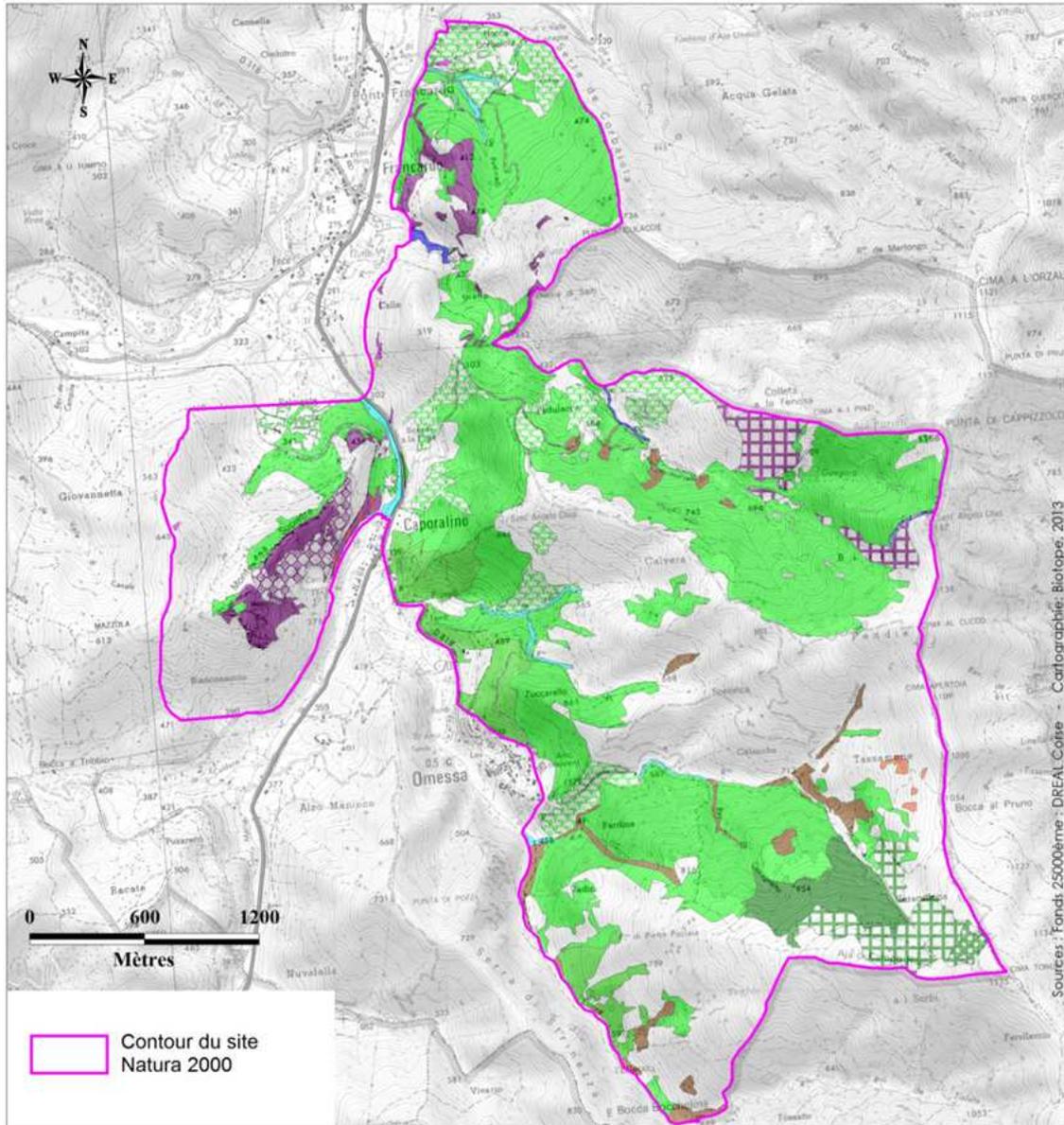
Les falaises calcaires, originalité du site, sont également bien représentées (4,5 %) mais principalement concentrées au Monte a Supietra.

Cf. graphique ci-dessous, tableau page suivante et carte ci-après



Le tableau ci-après dresse la liste des habitats d'intérêt communautaire représentés sur le site ainsi que leur superficie.

Tableau I : Habitats d'intérêt communautaire du site Caporalino			
Code Natura 2000	Intitulés des Habitats Naturel d'Intérêt Communautaire	% sur le site Natura 2000	Surface (en ha)
5210-1	Junipéraie à Genévrier oxycèdre	< 0,1	0,07
8210-19	Rochers calcaires alticoles de Corse	0,1	0,73
8210-5	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse	4,3	50,45
8210-5 x 5210-1	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse x Matorral à Juniperus	<0,1	0,11
8220-20	Falaises siliceuses thermophiles de Corse	0,1	0,73
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	<0,1	Non significatif
9260-4	Châtaigneraie de la Corse	1,7	19,46
92A0-4	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	0,6	6,49
9340-11	Yeuseraies corses à Gaillet scabre	41,3	472,52
9340-12	Yeuseraies corses à Houx	3,9	44,12
9540-1.6	Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	0,1	1,16
Total des Habitats d'Intérêt Communautaire		52,1	595,84
Total des Habitats sur le site			1142,50



Habitats Naturels d'Intérêt Communautaire

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Aulnaies de Corse | | Peuplements supraméd. de Pin maritime de Corse |
| | Châtaigneraie de la Corse | | Ripisylve à Frêne, Chêne vert et buis |
| | Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse | | Rochers calcaires alticoles de Corse |
| | Falaises calcaires de moyenne altitude ponctués d'Olea | | Yeuseraies corses à Gaillet scabre |
| | Falaises calcaires de moyenne alt. X Garrigue à labié | | Yeuseraies corses à Gaillet scabre dégradées |
| | Falaises calcaires de moyenne alt. x Matorral à Q. ilex | | Yeuseraies corses à Gaillet x Maquis |
| | Falaises calcaires de moyenne alt. x Matorral à Juniperus | | Yeuseraies corses à Houx |
| | Falaises siliceuses thermophiles de Corse | | Yeuseraies Houx x Chênaies pubescentes cyrno-sardes |
| | Junipéraie à Genévrier oxycèdre | | Yeuseraies à Houx x Fourrés décidus sub-méd. |
| | Maquis mésoméd x Falaises calcaires moyenne alt. | | Zones rocheuses siliceuses x Yeuseraies à Gaillet scabre |

Carte 6: Habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

VI.3 Etat de conservation des habitats

Le tableau ci-après résume de manière synthétique les menaces pesant sur chaque habitat d'intérêt communautaire et l'estimation de son état de conservation. Ces données sont issues des fiches habitats réalisées par Biotope en 2012 dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des habitats du site Natura 2000.

Tableau II : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Caporalino

Code Natura 2000	Intitulés des Habitats Naturel d'Intérêt Communautaire	Menaces	Etat de conservation
8210-19	Rochers calcaires alticoles de Corse	Aucune	Bon
8210-5	Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse	Escalade	Bon
8220-20	Falaises siliceuses thermophiles de Corse	Aucune	Bon
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Peu fréquentées	Bon
9260-4	Châtaigneraie de la Corse	Absence d'entretien Problèmes de régénération	Mauvais
92A0-4	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	Prolifération de l'Ailanthé Fragmentation	Moyen
9340-11	Yeuseraies corses à Gaillet scabre	Incendie	Moyen à Bon
9340-12	Yeuseraies corses à Houx	Incendie	Moyen à Bon
9540-1.6	Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	Incendie	Moyen

Dans l'ensemble les milieux rocheux semblent peu menacés. En revanche les milieux forestiers et notamment les yeuseraies montrent peu de faciès mature et leur régénération paraît limitée. De plus, ces formations sont très sensibles au risque d'incendie.

Les châtaigneraies présentent un mauvais état sanitaire en lien avec l'abandon des pratiques sylvicoles traditionnelles. Les ripisylves à Aulnes sont dans l'ensemble fragmentées et envahies par une espèce invasive : l'Ailanthé.

Dans l'ensemble l'état de conservation des milieux rocheux est bon, en revanche celui des milieux forestiers est dans l'ensemble moyen. Il est même jugé mauvais en ce qui concerne les châtaigneraies.

VI.4 Synthèse sur les habitats

Les milieux rocheux et notamment les falaises calcaires présentent un intérêt patrimonial très fort sur le site de par leur originalité à l'échelle de la Corse. Celles-ci présentent un bon état de conservation et paraissent peu menacées.

En revanche, les milieux forestiers présentent un état de conservation moyen à mauvais pour les châtaigneraies. L'activité d'élevage encore prédominante sur le site permet de maintenir des milieux ouverts. Une optimisation de la gestion pastorale permet à la fois de rouvrir les parcours enmaquisés et de lutter contre les incendies.

VII. La Flore du site

Une seule espèce végétale appartenant à l'annexe II de la directive Habitat est signalée dans le FSD du site étudié: il s'agit de « *Brassica Insularis* », ou *chou insulaire*. Le site présente également d'autres types d'espèces végétales remarquables.

VII.1 Le Chou insulaire



Le chou insulaire est une plante héliophile et thermophile qui préfère les habitats rocheux de l'étage mésoméditerranéen. On le trouve donc dans des anfractuosités sur les falaises calcaires, les vires terreuses, les barres schisteuses et dans les éboulis de serpentines.

C'est une plante vivace pratiquement glabre, de 30 à 80cm de hauteur, qui trivialement ressemble à un colza à fleurs blanches. Sa durée de vie oscille entre 3 et 5 années. Ses fleurs s'épanouissent en avril-mai et sont pollinisées par les insectes. Les fruits se développent en juin-juillet.

Malgré son nom, le Chou insulaire n'est pas une plante endémique de Corse. Il s'agit en effet d'une plante du bassin méditerranéen qui se limite à la portion occidentale de ce dernier. On le trouve ainsi en Corse, en Sardaigne, en Sicile (île de Pantelleria) mais aussi en Algérie et en Tunisie. En Corse, seule région française sur laquelle l'espèce est observable, une dizaine de stations sont connues, essentiellement à l'intérieur des terres.

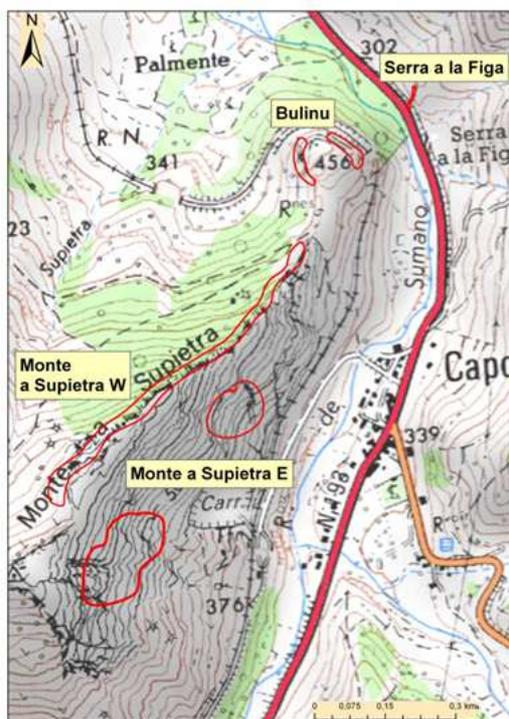
Sur le site Natura 2000 de Caporalino plusieurs stations sont connues. Elles se concentrent principalement sur les falaises calcaires du Monte a Supietra et représente d'ailleurs l'une des plus importantes stations en termes de densité de population. Cependant, d'autres stations sont connues sur le site notamment au niveau de la barre rocheuse près de la Bocca di Salti.

Cette espèce fait l'objet d'un suivi sur le site Natura 2000 depuis une vingtaine d'année. Ce suivi réalisé par le CBNC montre une progression régulière des effectifs. En avril 2010, 1000 pieds ont été dénombrés sur le site Natura 2000, indiquant un bon état de conservation de l'espèce sur le site (SPINOSI P., COPIL du 13/01/2011). Néanmoins, M. DELAGE (com. pers. 12/12/2013) signale que cette progression des effectifs est essentiellement due à une amélioration des connaissances et qu'il reste difficile de statuer sur la tendance évolutive de la population.



nom de station	22/04/2005	26/04/2006	13/04/2007	02/04/2010
Caporalino				
Monte a Supietra versant E	117	nc	nc	nc
Monte a Supietra versant W	680	nc	nc	724
Bulinu (tunnel)	nc	nc	nc	283
Serra a la Figa (panneau)	9	nc	nc	26
Francardo				
ruisseau de Stretto station n° 2 (Sud-Ouest)	nc	107	nc	nc
ruisseau de Stretto station n° 4 (centre)	nc	17	nc	nc
ruisseau de Stretto station n° 5 (Nord)	nc	7	nc	nc
ruisseau de Stretto station n° 6 (Est)	nc	72	nc	nc
ruisseau de Stretto station n° 1 (Sud)	nc	nc	200	nc
ruisseau de Stretto station n° 7 (SE)	nc	nc	nc	nc
Punta Rossa station n°8	nc	nc	nc	nc

Tableau récapitulatif des comptages du Chou insulaire sur le site Natura 2000 (CBNC, 2013)



Localisation des stations de Chou insulaire connues sur le site Natura 2000 (Données, CBNC, 2013)

En effet, le travail réalisé par le CBNC et la fédération d'escalade représentée par M. Acquaviva ces dernières années a permis de concilier les enjeux liés à cette espèce avec cette activité par l'établissement de pratiques respectueuses. Ainsi les voies d'escalades dans lesquelles se situent ce taxon ne sont aujourd'hui plus grimpées ni nettoyées. En revanche, le surpâturage caprin peut localement nuire au Chou insulaire mais cette menace reste anecdotique.

Il faut de plus signaler que *Brassica insularis* fait l'objet d'une protection sur le site par l'intermédiaire d'un arrêté de protection de biotope (n°98/773 du 30 juin 1998).

VII.2 Autres espèces végétales remarquables

D'autres espèces remarquables existent sur ce site Natura 2000. Seules les espèces protégées ou rares à très rares sont présentées. Le Tableau ci-dessous reprend ces espèces et précise leur statut.

Tableau III : Espèces végétales patrimoniales présentes sur le site de Caporalino

Nom vernaculaire (Nom latin)	Statut	Donnée
Arum mange-mouche (<i>Helicodiceros muscivorus</i>)	PR / PF	BIOTOPE, 2012 / OGREVA/OEC, 2002
Vesce de Barbazita (<i>Vicia laeta</i>)	PN / R	BIOTOPE, 2012 / OGREVA/OEC, 2002
Ail petit-moly (<i>Allium chamaemoly</i>)	PN / PF	BIOTOPE, 2012
Isoète épineux (<i>Isoetes histryx</i>)	PN / C	BIOTOPE, 2012
Trèfle hérissé (<i>Trifolium hirtum</i>)	R	OGREVA
Petite lentille (<i>Lens ervoides</i>)	R	OGREVA
Dryoptéris pâle (<i>Dryopteris pallida subsp pallida</i>)	PN / RR	Donnée historique, reste potentielle
Arum cylindrique (<i>Arum cylindraceum</i>)	R	BIOTOPE, 2012
Stipe de Gaule (<i>Stipa pennata</i>)	R	OEC, 2002

Légende :

Statut : (Rareté en Corse d'après Flora Corsica, 2007) : CC : Très commun ; C : Commun ; PF : Peu fréquent ; LO : Localisé ; R : Rare ; RR : Très rare

PN : Protection nationale : Liste nationale. Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)

PR : Protection régionale, Arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complétant la liste nationale

Il s'agit essentiellement d'espèces inféodées aux terrains calcaires (Petite Lentille, Stipe de Gaule) et/ou aux milieux rocheux (Arum mange-mouche). En effet, les milieux calcaires étant rares sur l'île les espèces y étant liées sont donc de fait également rares.

Deux autres espèces patrimoniales, l'Ail Petit-moly et l'Isoète épineux, sont quant à elles inféodées à des milieux temporairement humides. Ces deux espèces restent néanmoins plus fréquentent sur l'île.

Parmi les espèces patrimoniales cités, trois sont particulièrement remarquables : l'Arum mange-mouche, la Vesce de Barbazita, l'Ail petit-moly. Elles sont décrites ci-après :

L'Arum mange-mouche (*Helicodiceros muscivorus*)

L'Arum mange-mouche est une plante vivace à gros tubercule arrondi, présentant une grande spathe (une spathe est une grande bractée membraneuse ou foliacée enveloppant plus ou moins une inflorescence, et ouverte latéralement par une fente) violette livide et velue à l'intérieur, que l'on rencontre essentiellement dans les lisières de cistaies et de maquis, mais aussi les pelouses, les bords rocaillieux de torrents intermittents et les anfractuosités de rochers calcaires ou siliceux aux étages thermo- et mésoméditerranéens.

Insulaire, on l'observe en Corse, en Sardaigne et aux Baléares.

13 localités sont connues en Corse, dont celle de Caporalino situé sur la face est du Monte a Supietra.

La principale menace pesant sur cette espèce protégée au niveau régional est la « cueillette ».



La Vesce de Barbazita (*Vicia laeta*)

Cette plante annuelle pubescente de 20 à 50cm de longueur, présente des tiges simples ou peu ramifiées et feuillées, avec un étendard jaune pâle et des ailes d'un violet foncé. Elle fréquente les étages méso et supraméditerranéens, dans les rocailles ombragées et les châtaigneraies.

En France, où elle est protégée au niveau national, on la trouve dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Var) et en Corse, où elle a été observée aux environs de Corte et d'Asco, de Canaglia, de la montagne Pedana, aux environs de Pietralba et de Ghisoni (près du col de Sorba). Sur le site, elle est connue aux alentours de Caporalino et de San Angelo di Lano.

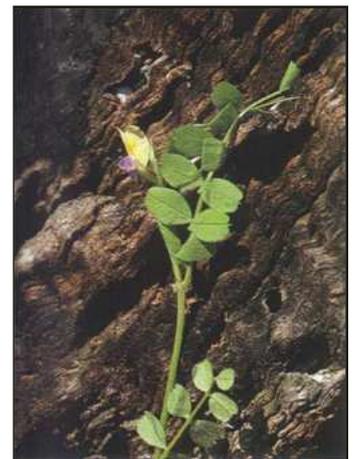


Photo : ©Gamisans et Marzocchi

L'Ail petit-moly (*Allium chamaemoly*)

C'est une plante vivace et velue de 4 à 10 cm. Sa tige est naine et souterraine, ses fleurs d'un blanc pur en ombelle pauciflore rasant le sol. Son habitat préférentiel est constitué des lieux sablonneux du littoral méditerranéen. Elle est protégée au niveau national. Elle a été observée à l'ouest du Monte a Supietra.



Photo : VINET, BIOTOPE, 2012, sur site

VIII. La Faune du site étudié

VIII.1 Les espèces d'intérêts communautaires

VIII.1.1 Les Chiroptères

Préambule du Groupe Chiroptères Corse (GCC), rédacteur de la partie « Chiroptères » du DocOb de « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano » :

Au cours de l'année 2000, le site Natura 2000 « Caporalinu – Monte Sant'Angelo di Lano – Pianu Maggiore » a fait l'objet d'un inventaire chiroptérologique dédié réalisé par le GCC à la demande de l'OEC, opérateur sur ce site. Un rapport d'étude a alors été remis au prestataire (GCC, 2000).

En 2010, un bilan des actions menées en faveur des chiroptères sur ce site Natura 2000 nous a été sollicité par l'OEC afin d'étudier l'état d'avancement des fiches-action (GCC, 2010).

En 2012, le BE Biotope a été mandaté par l'OEC afin d'actualiser le document d'objectifs du site. Une sous-traitance du GCC a alors été sollicité pour le volet chiroptères. Le présent rapport rend compte des observations nouvellement acquises depuis 2000.

Cependant, aucun inventaire complémentaire n'a été réalisé depuis 2000 ; seul, un suivi annuel des gîtes majeurs (faille et chaos de Caporalinu) a été mené par le GCC dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères et conformément à la fiche-action retenue dans le DOCOB.

Procéder à un inventaire complémentaire des chauves-souris sur ce vaste site aurait été nécessaire.

Les gîtes

En 2000, 11 gîtes étaient recensés sur le site N2000 ou en proche périphérie concernant 10 espèces de chauves-souris.

Depuis 6 nouveaux gîtes ont été découverts concernant 3 espèces : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe et l'Oreillard gris. L'ensemble des gîtes connus sur le site est présenté dans le tableau suivant (tab. 1).

Tab 1 : gîtes et espèces recensées sur le site Natura 2000 de Caporalinu

Gîte	ZSC	Hors ZSC	Espèces	Statut	Intérêt	Suivi
Grotte de Rumendella	x		Reu	indéter	-	Partiel
Faille de Caporalinu	x		Rfe, Msc, Mca, Rhi	Hibern.	Majeur	Bon
Dédale chaos	x		Rfe, Rhi, Mpu, Mca, Bba, Paus	Hibern.	Majeur	Bon
Grotte du col	x		Rfe, Reu, Rhi	Indéter		Bon
Pont Prunelli	x		Mem	Indeter	Anecdote	Insuffisant
Maison Prunelli	x		Rhi	Repro		Partiel
Pont Compoli		x	Mda	Indeter		Insuffisant
Couvent Omessa	x		Bba, Mem, Rfe, Rhi	Indéter		Ponctuel
Eglise Omessa		x	Paus, Rhi	repro	disparue	Ponctuel
Bergerie Guagara	x		Rhi	Repro		Insuffisant
Cave Vincenot	x		Rhi	Repro	Détruite ?	Insuffisant
Nouveaux gîtes						
Maison U Rione + Façade A Torra		x	Rfe, Rhi, Paus	Repro Rhi, Paus	A confirmer	Bon
Maison Albertini	x		Rhi	repro	Certain	
Porche Auguste		x	Paus	indéter	Anecdote	Bon
Cave aval Prunelli	x		Rhi, Paus	indéter	Réhabilitation en cours	Insuffisant
Cimetière Omessa		x	Rhi	indéter		Insuffisant
Maison Filippi	x		Rhi, Rfe	indeter		Insuffisant

Ppi : Pipistrellus pipistrellus, Reu : Rhinolophus euryale, Pku : Pipistrellus kuhli, Rfe : Rhinolophus ferrumequinum, Rhi : Rhinolophus hipposideros, Bba : Barbastella barbastellus, Mda : Myotis daubentoni, Paus : Plecotus austriacus, Mca : Myotis capaccini, Msc : Miniopterus schreibersi, Mpu : Myotis punicus, Mem : Myotis emarginatus

Au total, ce sont donc 17 gîtes qui ont été inventoriés sur le site Natura ou sa proche périphérie intéressant 10 espèces de chauves-souris. Parmi ces gîtes, 2 présentent un intérêt majeur : la faille de Caporalinu et le dédale du chaos de Supietra ; tous deux abritent d'importantes colonies d'hibernation, respectivement de Minioptère de Schreibers et de Grand Rhinolophe.

Ces 2 gîtes font l'objet d'un suivi régulier et annuel dans le cadre du PRCC, déclinaison régionale du PNAC.

Les gîtes de reproduction de Petit Rhinolophe présentent un intérêt certain notamment ceux dépassant les 20 ind. (critères d'éligibilité des espèces remarquables ZNIEFF) ; il s'agit de la maison Albertini (découverte en 2012) et de la cave Vincenot (réhabilitation de la cave effectuée en 2001 – pas de suivi depuis).

La colonie d'Oreillard découverte en 2009 dans l'église d'Omessa a disparu suite aux travaux réalisés dans le clocher ; des observations en reposoir de jeunes individus sont régulièrement réalisées autour de l'église et des retours matinaux au gîte ont été observés dans la façade d'A Torra. La colonie d'Oreillard semble par conséquent toujours présente mais sa localisation précise inconnue ; une recherche de gîte par suivi télémétrique serait nécessaire.

Les espèces observées en gîte sur le site

En gras, les espèces d'intérêt communautaire



Barbastelle commune
(*Barbastella barbastellus*)



Grand rhinolophe
(*Rhinolophus ferrumequinum*)



Minoptère de Schreiber
(*Miniopterus schreibersi*)



Murin à oreilles échancrées
(*Myotis emarginatus*)



Murin de Capaccini (*Myotis capaccini*)



Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)



Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) ©GCC



Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)



Petit rhinolophe
(*Rhinolophus hipposideros*)



Rhinolophe euryale
(*Rhinolophus euryale*)

Les sites de chasse/transit

En 2000, 6 sites de chasse/transit étaient recensés sur le site N2000 ou en proche périphérie. A ce jour, aucune prospection complémentaire n'a été réalisé et par conséquent aucun nouveau site inventorié depuis. Cependant, quelques données d'espèces supplémentaires ont pu être réalisées sur les sites connus. Ainsi de 6 espèces connues en 2000, aujourd'hui 9 espèces sont comptabilisées sur le site N2000 et sa proche périphérie sur site de chasse/transit (Tab. 2).

Tab 2 : sites de chasse/transit et espèces recensées sur le site Natura 2000 de Caporalinu

Site de chasse/transit	ZSC	Hors ZSC	Espèces
Pont de Caporalinu	x		Ppi, Hsa, Nle, Mda
Ruisseau Elleratu	x		Ppi, Hsa, Nle
Ruisseau Stretto	x		Ppi, Paus
Ruisseau Sumano		x	Mda
Golo Francardo		x	Ppi, Mca
Village Omessa		x	Ppi, Paus, Tte, Mpu, Pku

Ppi : *Pipistrellus pipistrellus*, *Hsa* : *Hypsugo savii*, *Pku* : *Pipistrellus kuhli*, *Mda* : *Myotis daubentoni*, *Paus* : *Plecotus austriacus*, *Mca* : *Myotis capaccini*, *Tte* : *Tadarida teniotis*, *Nle* : *Nyctalus leisleri*, *Mpu* : *Myotis punicus*

A ce jour, seuls 3 sites de prospections nocturnes ont été recensés sur le site N2000 stricto sensu représentant un échantillonnage extrêmement faible ; le cortège d'espèce ainsi établi sur site de chasse/transit demeure sans doute très éloignée de la réalité. Des prospections nocturnes complémentaires sont nécessaires.

Les espèces observées en vol (chasse/transit) sur le site



Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*)



Murin de Capaccini (*Myotis capaccini*)



Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)



Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) ©Y. Peyrard



Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ©GCC



Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)



Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)



Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*) ©GCC



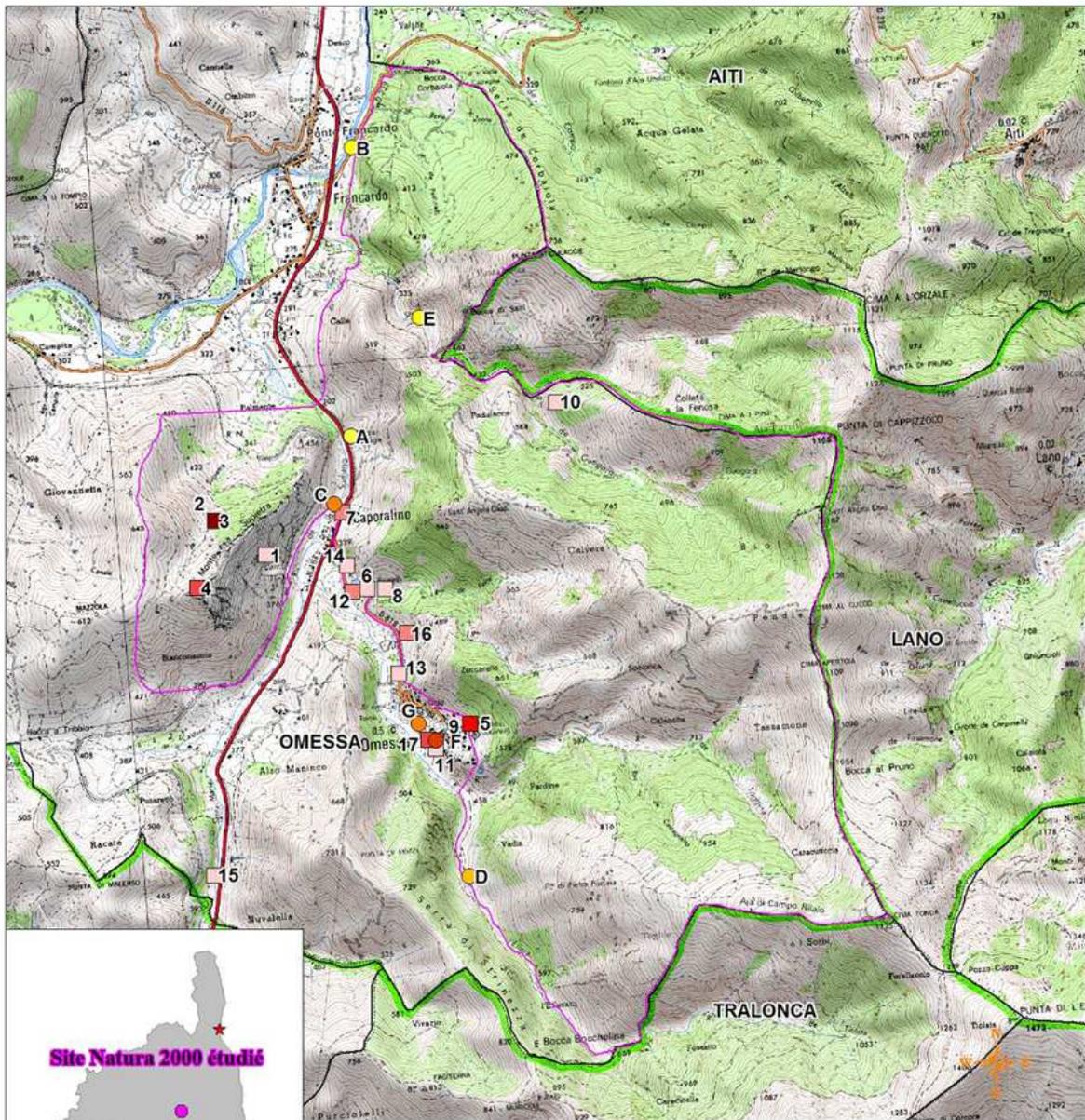
Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)

Localisation des gîtes sur le site

Les Chiroptères sur le site de "Caporalino"

DREAL Corse

DOCOB Caporalino - Monte Sant'Angelo di Lano - Pianu Maggiore



Sources : Scan 25 IGN - données DREAL Corse & Groupe Chiroptères Corse - Cartographie: Biotope, 2012

Limites administratives

▭ Limites communales

Réseau Natura 2000

▭ SIC "Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu maggiore"

Nombre d'espèces différentes de chiroptères observées

□ sur un gîte
○ en vol

Sur les gîtes



En vol



Identifiant	Libellé du lieu	Espèces observées sur gîte
1	Grotte de Rumendella	Rhinolophe euryale
2	Grande faille de Caporalino	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreiber
3	Dédale du chaos de Caporalino	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin du Maghreb, Murin de Capaccini, Barbastelle commune, Oreillard gris
4	Grotte du col	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale
5	Couvent	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle commune
6	Pont de Prunelli	Murin à oreilles échancrées
7	Cave Vincenot	Petit rhinolophe, Oreillard gris
8	Maison Prunelli	Petit rhinolophe
9	Eglise	Petit rhinolophe, Oreillard gris
10	Bergerie Guagara	Petit rhinolophe
11	Porche Auguste	Oreillard gris
12	Cave aval Pont Prunelli	Petit rhinolophe, Oreillard gris
13	Tombeau du Cimetière	Petit rhinolophe
14	Maison Albertini	Petit rhinolophe
15	Pont Comoli	Murin de Daubenton
16	Cave de la Maison Filippi	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe
17	Cave de la Maison Urione	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Oreillard gris

Identifiant	Libellé du lieu d'observation	Espèces observées en vol (chasse/transit)
A	Rivière de Caporalino	Murin de Daubenton
B	Golo à Francardo	Murin de Daubenton, Pipistrelle commune
C	Pont de Caporalino	Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Noctule de Leisler, Vespère de Savi
D	Ruisseau Elleratu	Pipistrelle commune, Noctule de Leisler, Vespère de Savi
E	Ruisseau de Stretto	Pipistrelle commune, Oreillard gris
F	Maison U Rione	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris
G	Village d'Omessa	Murin du Maghreb, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris

Bilan

Au total, 16 espèces de chauves-souris ont été inventoriées sur ce site Natura 2000 dont 8 inscrites aux annexes II et IV de la DH92/43/CEE (en gras).

Il s'agit de :

Pipistrellus pipistrellus, *Hypsugo savii*, *Pipistrellus kuhli*, *Myotis daubentoni*, *Plecotus austriacus*, ***Myotis capaccini***, *Tadarida teniotis*, *Nyctalus leisleri*, ***Myotis punicus***, ***Rhinolophus euryale***, *Pipistrellus kuhli*, ***Rhinolophus ferrumequinum***, ***Rhinolophus hipposideros***, ***Barbastella barbastellus***, ***Miniopterus schreibersi***, ***Myotis emarginatus***

Deux gîtes majeurs abritant des colonies d'hibernation ont également été recensés (Chaos et faille de Caporalinu).

Ce vaste site Natura 2000 offre des potentialités trophiques pour les chauves-souris très importantes (diversité des milieux, des faciès ...). Des prospections complémentaires sont nécessaires afin d'améliorer les connaissances sur les sites de chasse/transit présents. De même, la poursuite du suivi des gîtes majeurs demeure indispensable afin d'évaluer l'état de conservation des colonies présentes.

En raison de l'absence d'inventaire complémentaire depuis 2000, la présente synthèse ne permet d'actualiser que sommairement les données chiroptérologiques de ce site Natura 2000. Au total, 16 espèces de chauves-souris y ont été recensées et 2 gîtes majeurs connus. Il présente en cela un intérêt majeur pour les chauves-souris en Corse. Ce vaste site mériterait cependant des prospections complémentaires notamment afin d'améliorer les connaissances sur les zones de chasse/transit fréquentées par les chauves-souris.

VIII.1.2 Les Reptiles

Le Phyllodactyle d'Europe (*Phyllodactylus europaeus*)

Le phyllodactyle vit essentiellement dans des milieux ouverts et rocheux : il exploite les formations rocheuses naturelles où il trouve des fentes rocheuses étroites, dépourvues de tout humus, qui le protègent au moins partiellement des effets sélectifs du climat. Il a aussi été observé dans des habitats humains peu fréquentés et dans des murs de pierre. Les mœurs de cette espèce patrimoniale nocturnes sont très discrètes.



Phyllodactyle d'Europe
©Biotope

Les populations de cette espèce patrimoniale, inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats présentent une distribution tyrrhénienne relativement large, mais ce gekkonidé est principalement insulaire (Corse, Sardaigne et leurs îlots satellites, archipel toscan et certaines îles ligures et provençales). En Corse, il est principalement observé au niveau du littoral, et les peuplements de l'intérieur ne dépassent guère les 700 m (occasionnellement jusqu'à 1 500 m).

Le phyllodactyle d'Europe a été observé à plusieurs reprises sur certaines zones rocheuses du site. Les densités des colonies y sont très variables, notamment en fonction de la disponibilité en abris, liée à la configuration géologique des roches occupées.

Les populations peuvent être localement menacées dans des secteurs très anthropisés (urbanisation), mais ce sont surtout les incendies répétés et intenses qui affectent les populations, moins par la mortalité directe qu'ils entraînent que par l'action de la chaleur sur certains micro-habitats rocheux (éclatement des croûtes de granite ...) et qui stérilise le milieu pour de longues périodes. L'impact des exploitations de roches (passé et actuel) n'est pas connu.

La Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)

La Tortue d'Hermann sort d'hibernation fin février, s'accouple en avril-mai, pond en juin environ trois œufs qui éclosent en septembre. Elle est principalement végétarienne et se nourrit de diverses plantes et de fruits, auxquels elle ajoute parfois quelques petits escargots.



Tortue d'Hermann
©Biotope

Les biotopes fréquentés par cette espèce offrent des aspects variés et majoritairement des milieux de mosaïques ; mais ce sont généralement les zones collinéennes plus ou moins boisées qui caractérisent le mieux son habitat, avec pour espèces caractéristiques le Chêne-liège sur sol cristallin. De façon générale, la présence d'eau est un facteur déterminant, de même que la présence de zone de pontes (zone dégagée sèche).

En Corse, la Tortue d'Hermann est présente essentiellement sur le littoral, les populations du sud de l'île étant plus importantes que celles présentes au nord.

Cette espèce reste néanmoins extrêmement fragile et voit ses populations diminuer régulièrement essentiellement du fait des impacts directs ou indirects de l'homme sur ses individus ou ses habitats.

La Tortue d'Hermann est répartie globalement sur le site de Caporalino autour des maisons et des jardins. Des prospections réalisées en 2009 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse y ont révélé une densité de 4,3 individus par hectare.

La principale menace pour les Tortues d'Hermann aujourd'hui est bien sur l'incendie feu de forêt, par destruction directe, mais il faut également éviter de les nourrir (viande, jambon, poisson, aliments pour chiens et chats, pâtes, riz, pain et lait), ces aliments étant comestibles pour elles mais nuisant gravement à leur santé (carapace déformée, longévité diminuée,...).

VIII.1.3 Les insectes

Le Porte-queue corse (*Papilio hospiton*)

Le Formulaire standard des données signale la présence d'un insecte d'intérêt communautaire sur le site. Il s'agit de « *Papilio hospiton* », le Porte-queue de Corse.

Endémique de la Corse et de la Sardaigne, le Porte-queue de Corse peut être confondu avec son cousin le Machaon (*Papilio machaon*) qui, pour sa part, est commun dans toute la France. Ce papillon est protégé nationalement et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats.

Il occupe des milieux allant du niveau de la mer jusqu'à 2000 m d'altitude avec une variation de plante hôte. En effet, à basse altitude il utilise préférentiellement la grande fêrule (*Ferula communis*) alors qu'en montagne on le trouve plutôt sur la rue corse (*Ruta corsica*).



Porte-queue de Corse
©Biotope

Le tableau ci-après rassemble les différentes plantes-hôtes de ce papillon.

TABLEAU XIV : Les plantes-hôtes principales et secondaires du porte-queue de corse sur le site			
Nom Latin	Altitude moyenne	Période de végétation	Remarques
Espèces principales			
<i>Ferula communis</i>	0-700	mai-juin	
<i>Peucedanum paniculatum</i>	500-1600	juin-septembre	
<i>Ruta corsica</i>	1000-1900	juin-juillet (aout)	
Les autres			
<i>Laserpitium halleri cynapiifolium</i>	900-2300	juin-juillet	
<i>Pastinaca latifolia</i>	0-800	juin-aout	
<i>Pastinaca divaricata</i>	0-1200	juin-juillet	

VIII.2 Les autres espèces animales du site étudié

Les différentes consultations et/ou données bibliographiques renseignent sur la présence de ces espèces sur le site de « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu Maggiore ». Bien que d'intérêt non communautaire, ces espèces n'en demeurent pas moins remarquables et bien souvent protégées.

VIII.2.1 Les Amphibiens

L'Euprocte de Corse (*Euproctus montanus*)

Il s'agit d'un urodèle endémique à la Corse, protégé au niveau national, déterminant ZNIEFF, en Annexe IV de la Directive Habitats. Il a été recensé du niveau de la mer à plus de 2200 m d'altitude et se répartit largement sur toute l'île (du Cap Corse à Porto Vecchio). L'Euprocte de Corse présente un cycle annuel l'amenant à fréquenter des milieux aquatiques et terrestres. On pourra donc le trouver dans différents ruisseaux, vasques et torrents aux eaux renouvelées claires et pures pourvues de cailloux et rochers lui fournissant un abri. L'habitat terrestre est mal connu, sans doute assez varié et constitué des différents milieux environnant l'habitat aquatique.



Euprocte de Corse
©Biotope

Sur la zone d'étude cette espèce a été observée au niveau du ruisseau de Guaguara.

La Grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*)

C'est la seule grenouille verte présente en Corse, où il est probable qu'elle ait été introduite. Cette espèce pour laquelle seuls les individus sont protégés, couvre de façon quasi continue le pourtour de l'île avec de fortes concentrations dans les étangs de la plaine orientale et dans les embouchures des fleuves.



Grenouille de Berger
©Biotope

Elle est aujourd'hui menacée par des problèmes liés à la qualité de l'eau et à la destruction de son habitat.

Sur le site, elle est entendue et observée sur les bords du Golo à Francardo.

VIII.2.2 Les mollusques

Le maillot corse (*Solatopupa guidoni*)

Il s'agit d'un escargot, un mollusque gastéropode endémique de Corse et protégée au niveau national. Connue sur le nord de la Corse (Saint-Florent, Francardo, Grotta di Sabara, Col de Teghime, Monte Padro, Corte) entre 30 et 550 mètres d'altitude (Boato, 1998), elle est représentée par la sous-espèce nominale. A noter qu'il existe une station en Sardaigne, localité type de la sous-espèce *S. guidoni simonettae* (Giusti, 1970).



Maillot corse
©O. Gargominy

Observé en Corse depuis 1993, il a été recensé sur le site de Caporalino à proximité des cours d'eau de Francardo.

L'Escargot de Raspail (*Tacheocampylaea raspailii*)

L'Escargot de Raspail est un mollusque gastéropode rare, endémique de Corse et protégée au niveau national. Terrestre, il appartient à la famille des Helicidae.

Il a été observé sur le site de l'ancienne carrière de Caporalino par Theo RIPKEN en 1994.

VIII.2.3 Les insectes

Le Scarabée sacré (*Scarabeus sacer*)

En janvier 2011, Jean-Yves Courtois a trouvé à l'entrée d'une cavité située au-dessus de la carrière de Caporalino, une très grosse pilule de bousier. Trois espèces de grands scarabées sont connues en Corse, elles sont toutes peu communes. D'après les photos, au vu de sa taille la pilule trouvée en 2011, a été attribuée au Scarabée sacré (*Scarabeus sacer*) (*com. pers. Hervé Guyot, OPIE*).

VIII.2.4 Les Oiseaux

Le site de « Caporalino » est favorable à un grand nombre d'oiseaux. Notamment, les falaises et les zones de blocs rocheux favorisent la présence d'un cortège d'oiseaux rupicoles, comme le Pigeon bizet, le Grand Corbeau, le Martinet à ventre blanc ou encore l'Hirondelle de rocher. On peut également y observer bon nombre d'oiseaux patrimoniaux.

Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

Le Faucon pèlerin est un rapace diurne, généralement solitaire. Il niche dans des falaises rocheuses dominant des vallées, plaines et/ou plateaux, à proximité des rivages marins. Il se nourrit exclusivement d'autres oiseaux (pigeons, étourneaux, grives, geais...), et chasse en vol.

En Europe, il niche partout où il y a des falaises, de l'Espagne au cap Nord. Les oiseaux non européens hivernent des îles britanniques à l'Afrique du Nord et à la Grèce. Sur le territoire français, il se reproduit principalement dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne reliant les Pyrénées - Atlantiques aux Vosges.



Faucon pèlerin
©G. Delenclos

En Corse, on l'observe le plus souvent sur le littoral, mais aussi dans les vallées intérieures jusqu'à 1700m d'altitude, comme sur la falaise de Caporalino, où étaient recensés un couple nicheur et un jeune mâle au printemps 2000.

Depuis 2006, le couple de Faucon pèlerin, semble-t-il concurrencé par l'aigle, ne niche plus sur les falaises en Arrêté Préfectoral de Biotope. A priori, le nid se situe désormais sur les falaises à l'est de la route. (com. pers. J.F. Seguin, PNRC)

Inscrit en Annexe I de la directive Oiseaux, il est surtout menacé par les dérangements en période de nidification et par la destruction par les tirs.

L'Aigle royal (*Aquila Chrysaetos*)

Rapace puissant et de grande taille, l'Aigle royal, **inscrit en annexe I de la directive Oiseaux**, est un oiseau dont la reproduction en France est conditionnée à la présence de falaises.

Sur le territoire français, il occupe tout l'arc alpin, du Jura à la Méditerranée, le centre et le sud du massif central, l'ensemble de l'axe pyrénéen, et la Corse. En Corse, il est plutôt montagnard, avec des domaines vitaux qui couvrent quelques milliers d'hectares et comprenant des milieux ouverts dans lesquels il chasse.

Il se nourrit essentiellement de mammifères, mais peut également s'attaquer à d'autres oiseaux ou même à des reptiles (parfois la Tortue d'Hermann).

Sur le site, un couple d'Aigle royal s'est installé depuis 2006 sur la falaise de Caporalino au niveau du périmètre de l'APPB et y nidifie (com. pers. J.F. Seguin, PNRC).



Aigle royal
©G. Delenclos

Le Milan royal (*Milvus milvus*)

Ce rapace est facilement reconnaissable grâce à ses longues ailes et surtout sa longue queue nettement fourchue. Diurne, il est plutôt solitaire et pratique le vol à voile avec beaucoup d'élégance. Il se nourrit essentiellement de petits rongeurs, cadavres d'animaux, jeunes oiseaux, lézards, amphibiens, poissons malades ou même morts.

On l'observe généralement dans les forêts claires, les boisements ouverts, les boqueteaux entourés de prairies, ou encore les landes ou les marais.



Milan royal
©Biotope

Son aire principale de répartition en Europe couvre l'Allemagne, l'Espagne et la France. Sur le territoire de cette dernière, le milan royal se reproduit uniquement le long d'un axe reliant les Pyrénées à l'Alsace, mais aussi en Corse, où il est nicheur jusqu'à 1400m d'altitude. C'est d'ailleurs l'une des seules zones où il est présent toute l'année et capable de reproduction.

Il a été observé à de nombreuses reprises sur l'ancienne carrière de Caporalino et sur la zone située entre Caporalino et Francardo.

Bien qu'il soit **inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux** et protégé sur l'intégralité du territoire national, la disparition de ses zones de chasse, de son habitat, mais aussi le dérangement lors de la nidification font partie des principales menaces pesant sur le Milan Royal. De par sa nature de charognard, il est également exposé à l'empoisonnement (intoxications par les pesticides agricoles notamment).

L'Autour des Palombes cyrno-sarde (*Accipiter gentilis arrigonii*)

Rapace diurne de taille moyenne, l'Autour des palombes cyrno-sarde présente un aspect massif, les femelles étant plus grandes que les mâles. La forme *arrigonii* est endémique aux îles Corse et Sardaigne, et **inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux**.

En Corse, il habite essentiellement quatre types de peuplements forestiers : chênaies, pinèdes de maritime et de laricio, et hêtraies. L'habitat des Autours comprend le site de nid qui est toujours situé dans un peuplement âgé comprenant des arbres gros et élevés dans lequel le nid est construit. La ponte comprend un à quatre œufs déposés entre la troisième décennie d'avril et la première décennie de mai. L'envol des jeunes (de un à trois) intervient dans le courant du mois de juillet. L'autour consomme en Corse des proies de petite taille, essentiellement du geai des chênes, des Columbides, des Turdidés et des Perdrix rouge.

En Corse, les autours nichent essentiellement aux étages de végétation Mésoméditerranéen et Supraméditerranéen, plus rarement à l'étage Montagnard qu'ils fréquentent davantage pour chasser. L'altitude des sites de nids est comprise entre 250 et 1.350 mètres. On peut estimer l'effectif à 37-80 couples en Corse.

Sur le site, il a été observé au nord de la Chapelle de Sant'Angelo.



Autour des Palombes
©Biotope

La fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

Diurne et solitaire, ce passereau patrimonial se tient caché au cœur de la végétation où il se déplace discrètement près du sol. Ainsi, il affectionne particulièrement les terrains secs couverts de végétation épineuse basse et dense, ainsi que les maquis bas et garrigues du Sud, landes de bruyères et d'ajoncs dans l'ouest, et on peut aussi l'observer parfois dans les massifs de buis et de genêts.

Il se nourrit principalement de petits insectes mais aussi d'araignées en hiver et de baies à l'automne.



Fauvette pitchou
©Biotope

En France, il se reproduit sur le pourtour de la Méditerranée et en Corse, mais aussi en Bretagne, en Aquitaine et Midi Pyrénées, ainsi que localement en Normandie, Anjou, Touraine, Poitou-Charente et Ile de France.

La Corse est une zone où l'espèce est présente toute l'année et où elle se reproduit. La Fauvette pitchou est présente à proximité d'Omessa.

Inscrit en annexe I de la directive Oiseaux, son dérangement en période de nidification reste le principal facteur de menace pour cette espèce.

La fauvette sarde (*Sylvia sarda*)

Souvent confondu avec la Fauvette pitchou, ce passereau est lui aussi diurne et solitaire, mais préfère les maquis de genévriers, de cistes et ajoncs bas, peu dense, entrecoupé de zones dénudées caillouteuses, de préférence sur des terrains accidentés et soumis à des incendies réguliers. Comme la pitchou, son alimentation se compose d'insectes et d'araignées, et il se déplace près du sol, caché par la végétation.



Fauvette sarde
©Biotope

On l'observe sur les Iles de la Méditerranée occidentale (Baléares, Sardaigne, Pantelleria,...) dont la Corse, de la mer Tyrrhénienne et peut-être localement sur le littoral oriental de l'Espagne. Le passereau se reproduit en Corse jusqu'à 1300m d'altitude, et a été observé également sur les Îles Lavezzi.

A Caporalino, on peut trouver cette espèce **inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux** sur les zones de maquis du site.

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Diurne, solitaire, on l'aperçoit le plus souvent immobile sur un perchoir dégagé, à partir duquel elle s'envole pour capturer ses proies au sol. Ces dernières sont ensuite empalées sur des épines ou sur des fils de fer barbelés avant d'être mangées, ce qui lui vaut son nom de Pie-grièche écorcheur.

Ses habitats de prédilection sont constitués de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemés de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs, mais elle apprécie également les friches, les pâturages bordés de baies ou même les talus et bords de chemin.



Pie-grièche écorcheur
©Biotope

Elle est présente partout en Europe, à l'exception du sud-est de l'Espagne, du nord de la Scandinavie et des îles au nord (Islande, Irlande et Royaume Uni). Elle hiverne généralement en Afrique Orientale.

En France, elle se reproduit sur l'ensemble du territoire, bien qu'elle soit très sporadique dans le Nord-Ouest et sur le littoral méditerranéen. La Corse constitue une zone où on l'observe tout au long de l'année, et sur laquelle elle se reproduit.

Observé sur le site de Caporalino, le dérangement en période de nidification constitue sa principale menace. Patrimoniale, elle est **inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux**.

L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

Lui aussi **inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux**, l'Engoulevent d'Europe est une espèce de rapace crépusculaire, qui passe la journée invisible, posée le long d'une branche ou dans les feuilles mortes. Il habite les forêts présentant un sous-bois abondant, ainsi que les grandes étendues plates avec des buissons ou des arbustes peu élevés.

Son aire de répartition comporte toute l'Europe, dont la France et la Corse. Il a été aperçu sur le site de Caporalino. Sa présence est menacé par de nombreux facteurs : modification de son habitat, changements des techniques sylvicoles, usage de pesticides, diminution de la disponibilité des insectes, reboisements,... Enfin, il lui arrive parfois d'entrer en collision avec des véhicules motorisés.



Engoulevent d'Europe
©Biotope

L'Alouette lulu (*Lulula arborea*)

Ce passereau, très semblable à l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), est néanmoins de taille plus petite. Migrateur, il se nourrit d'insectes et d'araignées pendant l'été, et de graines pendant les autres saisons. Il est possible de l'entendre chanter le soir.

L'alouette Lulu fréquente les clairières forestières, les terrains ondulés, les plateaux parsemés d'arbres ou encore les prés alpins.



Alouette lulu
©Biotope

Elle est présente toute l'année sur le Sud de l'Europe, mais se reproduit dans le Nord de l'Europe. Présente en France et en Corse à l'année, elle est régulièrement aperçue sur le site de Caporalino.

Elle est bien sûr sensible à la disparition et à la modification de ses habitats, et donc de façon indirecte à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements. Elle est **inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux**.

La Pipit rousseline (*Anthus campestris*)

La Pipit rousseline est un petit passereau migrateur **inscrit à l'annexe I de la Directive oiseaux**. Il se nourrit principalement d'insectes terrestres, mais quelques graines font également son affaire. Les terrains dégagés à végétation clairsemée mais également les prairies de montagne, les pseudo-steppes et les cultures représentent ses habitats de prédilection.



Pipit rousseline
©Biotope

Il se reproduit en Europe du Nord, en Grèce, en Italie, en Espagne et en Afrique du Nord. Sur le territoire français, il ne se reproduit que dans le Sud du pays et en Corse. La pipit rousseline a été observée sur le site de Caporalino.

Les principales menaces sur son état de conservation sont bien sur la disparition et la modification de ses habitats préférentiels, dues notamment aux reboisements, à l'agriculture intensive et à l'abandon des terres. On signale encore l'usage des insecticides ou le changement climatique.

VIII.2.5 Les reptiles

Le lézard de Sicile (*Podarcis siculus*)

Bien que s'agissant d'une espèce introduite au caractère envahissant (Delaugerre M., Cheylan M., 1992), cette espèce est protégée au niveau national. Le lézard de Sicile est courant en Corse, notamment sur le littoral. Il est inféodé aux milieux plutôt ouverts, anthropisés et entre en concurrence avec le Lézard tyrrhénien dans les milieux semi-ouverts. Les deux sous-espèces présentes en Corse étendent leur répartition au fil des ans : *Podarcis siculus campestris* en Haute-Corse, dans la région d'Ajaccio et jusque dans le sud de la plaine orientale et *Podarcis siculus cettii* dans l'extrême sud de l'île remontant vers le nord.



Lézard de Sicile
©Biotope

Plusieurs individus de ce lézard ont été observés sur le site.

Le Lézard tiliguerta (*Podarcis tiliguerta*)

Bien qu'endémique cyrno-sarde, cette espèce (protégée au niveau national et en Annexe IV de la Directive Habitats) est commune en Corse surtout à basse altitude. Le Lézard tiliguerta peut être rencontré dans une grande variété de milieux naturels (des plages aux éboulis de montagne en passant par le maquis ou les forêts claires, ou anthropisés tels des talus, ruines, murs...), mais il semble moins commun dans des biotopes uniformisés.

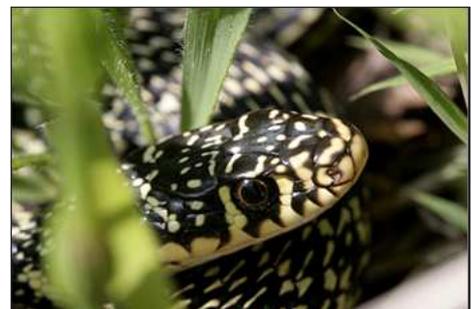


Lézard Tiliguerta
©Biotope

Plusieurs individus de ce lézard ont été observés sur le site.

La Couleuvre verte et jaune

C'est une espèce commune en Corse, qui fréquente des milieux diversifiés, hormis les zones forestières denses, et peut survivre dans des environnements anthropisés. Elle affectionne tout particulièrement les zones de maquis et les milieux semi-ouverts. Son hibernation dure en général d'octobre-novembre à mars.



Couleuvre verte et jaune
©Biotope

Cette espèce est présente sur le site d'étude.

IX. Bilan Diagnostic Ecologique

IX.1 Habitats d'intérêt communautaire

En première approche, le site d'intérêt communautaire « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » compte 10 habitats d'intérêt communautaire élémentaire représentant environ 52 % de la surface totale du site.

Le tableau ci-dessous reprend l'intérêt écologique de ces habitats sur le site étudié.

Tableau II : Evaluation des enjeux écologiques des Habitats d'Intérêt Communautaire						
Habitat IC (Biotope, 2012)	Code N2000	% couvert sur site	Représent.	Superficie relative	Statut de conservation	Intérêt écologique sur le site
Rochers calcaires alticoles de Corse	8210-19	0,1	B	0,73	B	FORT
Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse	8210-5	4,3	A	50,45	A	FORT
Yeuseraies corses à Gaillet scabre	9340-11	41,3	C	472,52	B	MODERE
Yeuseraies corses à Houx	9340-12	3,9	B	44,12	B	MODERE
Châtaigneraies de la Corse	9260-4	1,7	C	19,46	C	MODERE
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0-4	0,6	C	6,49	B	MODERE
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	<0,1	B	Non significatif	A	MODERE
Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540-1	0,1	D	1,16	C	FAIBLE
Falaises siliceuses thermophiles de Corse	8220-20	0,1	D	0,73	B	FAIBLE
Junipéraie à Genévrier oxycèdre	5210-1	< 0,1	D	0,07	C	FAIBLE

Légende :

Représentativité	A: excellente	B: bonne	C: significative	D: présence non significative
Superficie relative / superficie nationale de l'Habitat	A: 100% > p > 15%	B: 15% > p > 2%	C: 2% > p > 0%	0: inconnue
Statut de conservation	A: excellente de l'habitat est continu et le peuplement compact	B: bonne de l'habitat est discontinu et le peuplement en mosaïque	C: moyenne à réduite de l'habitat est très discontinu et le peuplement est parsemé et résiduel	0: inconnue

IX.2 Espèces d'intérêt communautaire

Le site d'intérêt communautaire « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » compte 12 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore. Le Chou insulaire (*Brassica Insularis*) se trouve bien entendu dans les premières places, avec le Minioptère de Schreiber et les grands et petits Rhinolophes (tous les 4 à l'origine de la création de ce site Natura 2000). On y trouve également d'autres espèces de chauve-souris, deux espèces de reptiles hautement patrimoniales (Tortue d'Hermann et Phyllodactyle d'Europe) et une espèce d'intérêt communautaire endémique, le Papillon Porte-queue de Corse.

Le tableau ci-dessous reprend l'intérêt écologique de ces espèces sur le site étudié.

Tableau III : Evaluation des enjeux liées aux espèces d'intérêt communautaire							
	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Pop°	Conservat°	Isol ^t	Intérêt écologique sur le site
CHIROPTERE	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	A	A	C	TRES FORT
CHIROPTERE	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	1310	A	A	C	TRES FORT
FLORE	<i>Brassica Insularis</i>	Chou insulaire	1496	B	B	A	TRES FORT
CHIROPTERE	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	B	A	C	FORT
REPTILE	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	1217	C	0	A	FORT
REPTILE	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	1229	0	0	B	FORT
CHIROPTERE	<i>Myotis capaccini</i>	Murin de Capaccini	1316	C	C	C	MODERE A FORT
CHIROPTERE	<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	en cours	C	C	C	MODERE
INSECTE	<i>Papilio hospiton</i>	Papillon porte-queue de Corse	1055	0	0	C	MODERE
CHIROPTERE	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	D	C	C	FAIBLE
CHIROPTERE	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	C	C	C	FAIBLE
CHIROPTERE	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle commune	1308	D	0	C	TRES FAIBLE

Légende :

Population	A: 100%>p>15%	B: 15%>p>2%	C: 2%>p>0	D: population non significative	0: inconnue
Conservation	A: excellent	B: bonne	C: moyenne ou réduite	0: inconnue	
Isolement	A: pop presque isolée	B: pop non isolée en marge de son aire de répartition	C: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition	0: inconnue	

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE



X. Méthodologie

Les acteurs locaux et différentes structures ont été contactés durant l'année 2012 afin d'établir un diagnostic socio-économique du site. Les consultations se sont déroulées sous différentes formes selon l'interlocuteur : rencontre individuelle, courrier électronique ou postal, conversation téléphonique. Les personnes consultées sont des représentants d'organismes socio-professionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques. Toutes ont un lien direct ou indirect avec le site Natura 2000 étudié et les différentes réponses aux questionnaires ont permis d'obtenir des données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Différentes études et documents relatifs au territoire étudié ont été également mis à notre disposition au cours de ces consultations.

Le comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu maggiore », placé sous la présidence de M. Tony Constant, sous-préfet de Corte chargé de la coordination du réseau Natura 2000 en Haute-Corse, est constitué de représentants des services de l'Etat, des structures publiques, des collectivités territoriales ainsi que des représentants des catégories socio-professionnelles.

- Les services de l'Etat et les structures publiques consultés
 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) de Corse
 - Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Haute-Corse
 - Conseil Général de la Haute-Corse (CG 2B)
 - Collectivité Territoriale Corse (CTC)
 - Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)
 - Office de l'Environnement de Corse (OEC)
 - Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC)
 - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) de Corse
 - Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC)
 - Mairie d'Omessa
- Les professionnels et associations consultés

L'agriculture

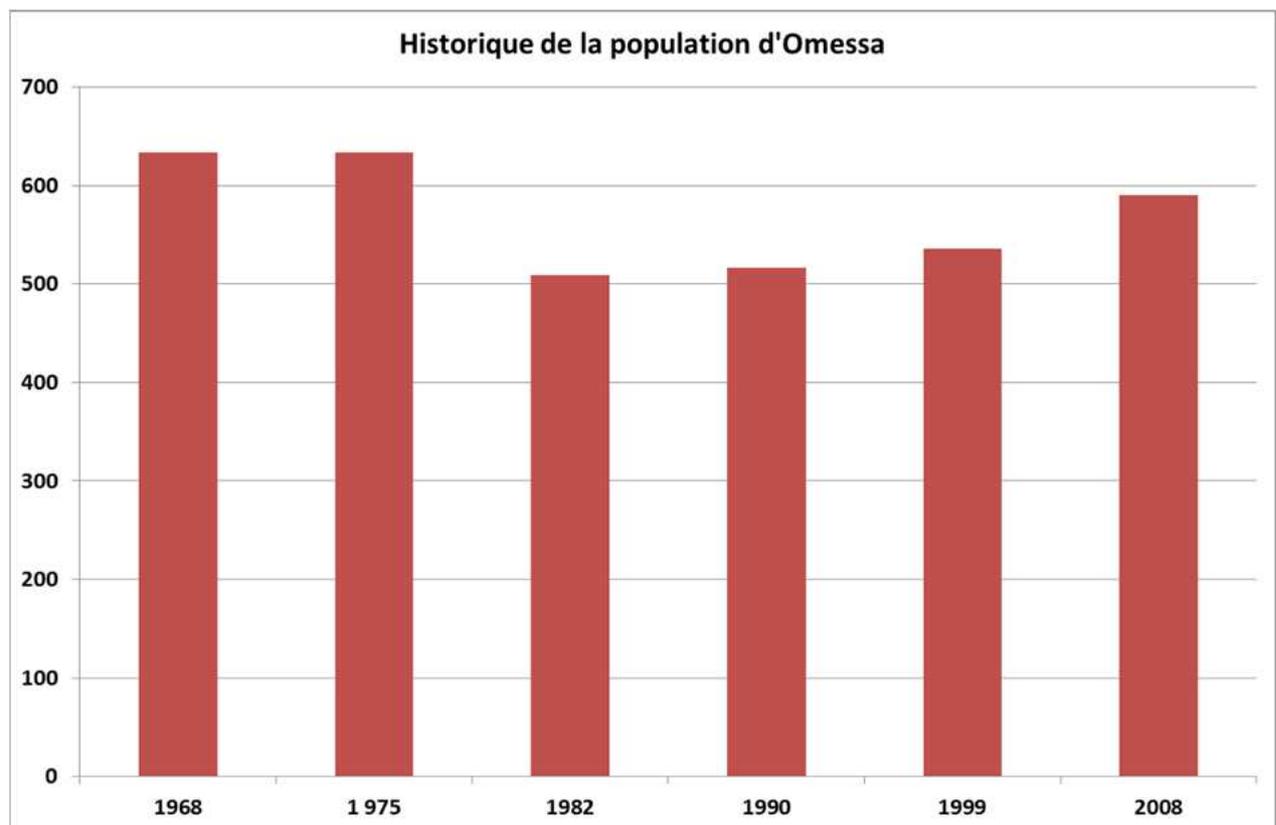
- Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Corse
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Haute-Corse
- Centre Départemental Jeunes Agriculteurs de Haute-Corse

Les associations et les activités de loisirs

- Fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse
- Fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Conservatoire régional des sites / AAPNRC
- Comité départemental de spéléologie de Haute-Corse
- Club Alpin français
- Comité régional Corse Escalade
- Mr Frédéric SENESI, représentant des chasseurs de Francardo
- Mrs Etienne BARAZOLLI et Martin FRANCHESCHINI, représentants des chasseurs d'Omessa

XI. Démographie

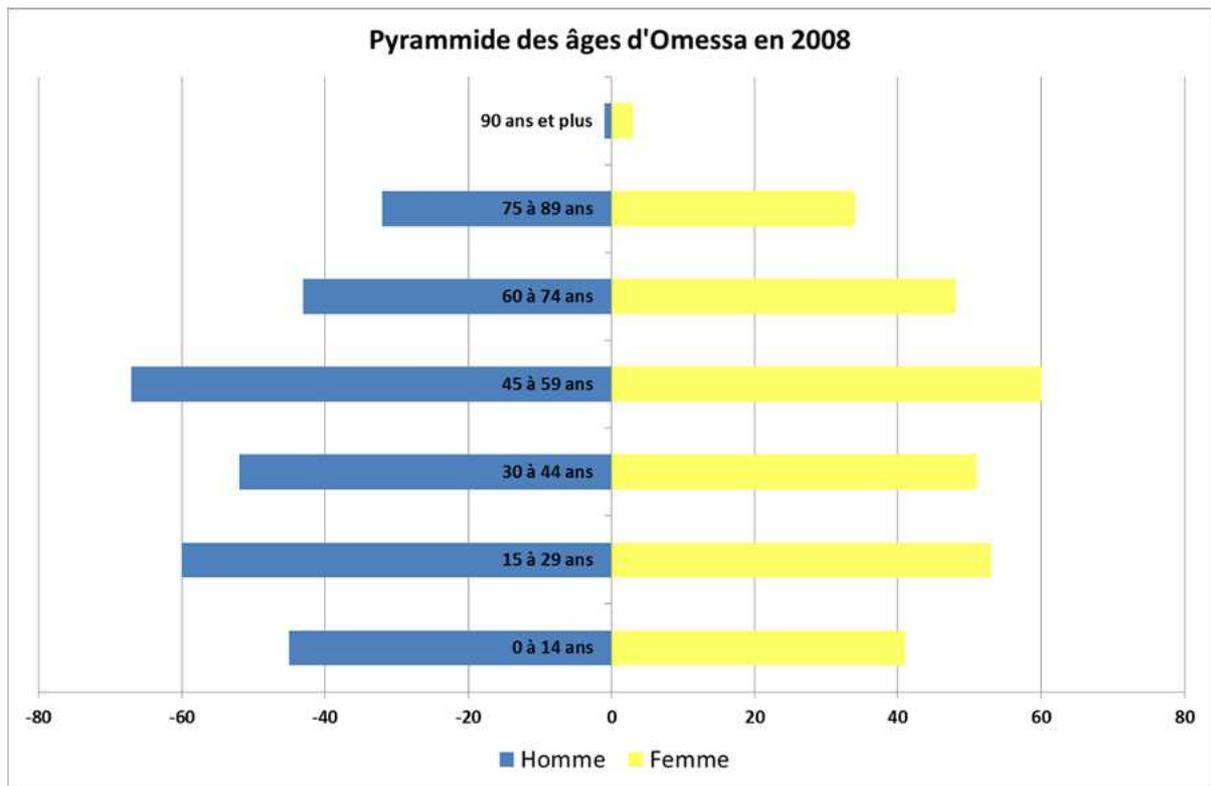
La commune d'Omessa compte 590 habitants au dernier recensement, au 1^{er} Janvier 2009. Rappelons que la superficie de la commune est de 24,4 km², soit une densité 2009 de 24 habitants/km².



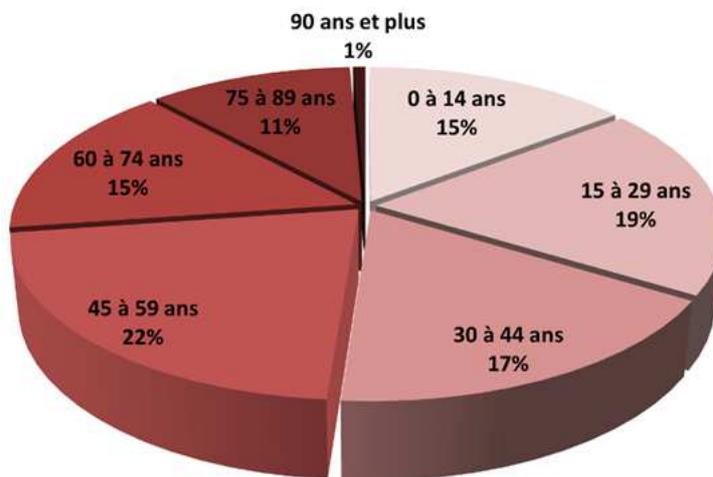
La commune a donc connu dans les années 70 une baisse de sa population, preuve de l'exode rural qui s'est manifesté sur l'ensemble de la région Corse. Depuis 1982, la tendance s'est inversée avec une augmentation positive.

Evolution des taux de natalité et mortalité de la commune d'Omessa entre 1968 et 2008 (source : INSEE, 2010)					
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006
taux de natalité	11,3	10,1	12,2	11,6	8,3
taux de mortalité	14,0	13,8	11,2	11,6	24,0

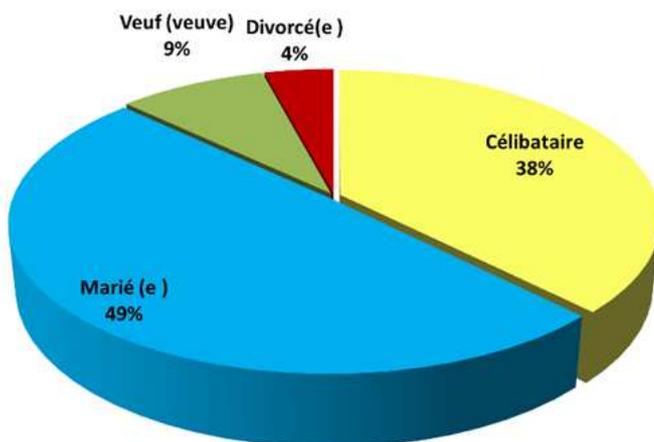
Toutefois, le taux de mortalité sur la commune d'Omessa a toujours été supérieur au taux de natalité, excepté entre 1982 et 1990. Cela révèle donc une attractivité renouvelée pour les communes rurales, du moins pour la commune d'Omessa sur les 20 dernières années, qui a su « attirer » une population extérieure.



Les hommes et les femmes sont également répartis sur la commune d'Omessa.



La population est composée en grande majorité de personnes d'âge moyen (58 % de la population a entre 15 et 59 ans), mais on trouve également une proportion importante d'anciens (27 % de la population a plus de 60 ans).

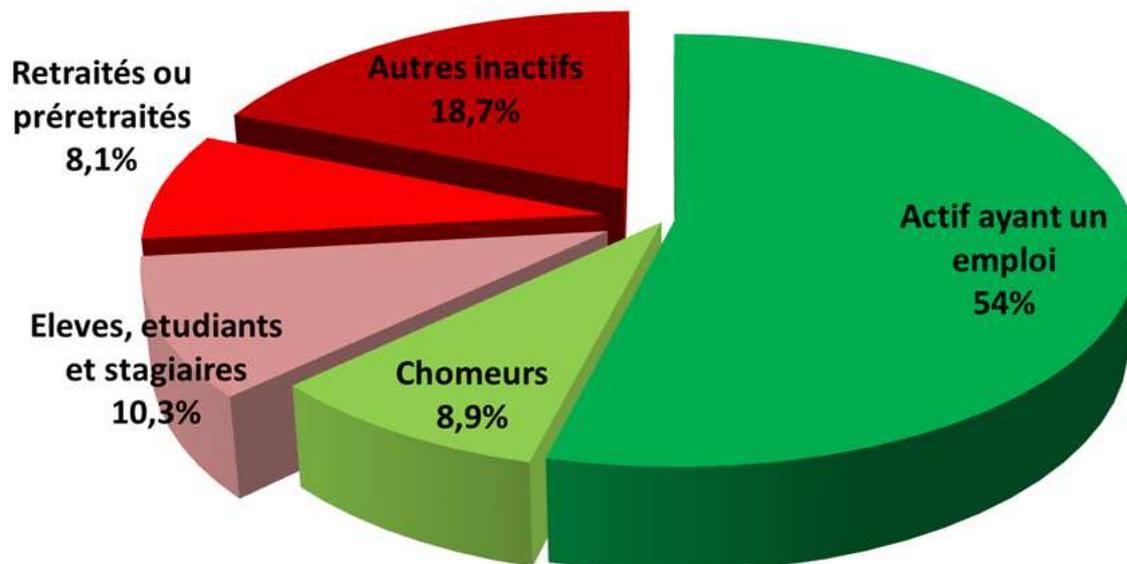


Près de la moitié de la population d'Omessa est marié, et on observe une proportion importante de célibataire. Enfin, en relation avec une part importante de personnes âgées, on retrouve presque un dixième de la population qui est veuf ou veuve.

XII. Emplois

La Commune d'Omessa présente une population de 371 personnes âgées de 15 à 64 ans.

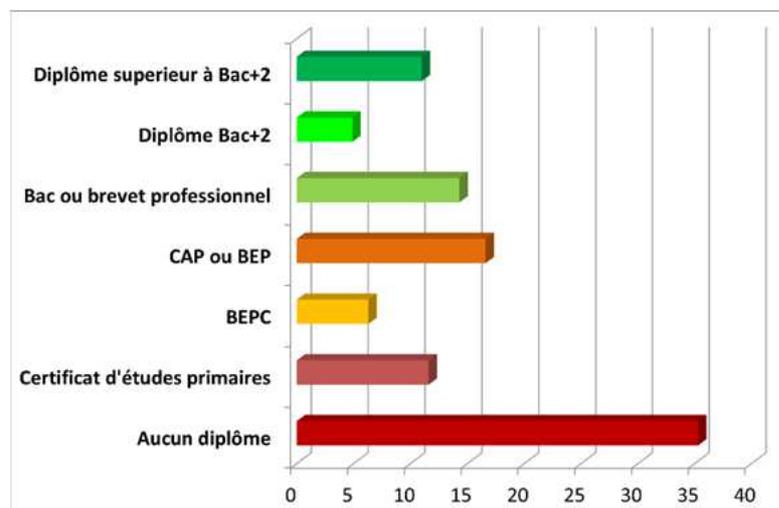
62,8 % de cette tranche d'âge est une population active, avec un taux de chômage de 14,2 %.



Les inactifs représentent eux :

- 10,3 % d'élèves ou d'étudiants,
- 8,1 % de préretraités et de retraités,
- 18,7 % d'autres inactifs

Le taux d'activités est plus important chez les hommes (71,1 %) que chez les femmes (53,8 %). En 2008, sur les 206 personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi, 164 d'entre elles étaient salariées, (soit 79,4 %).

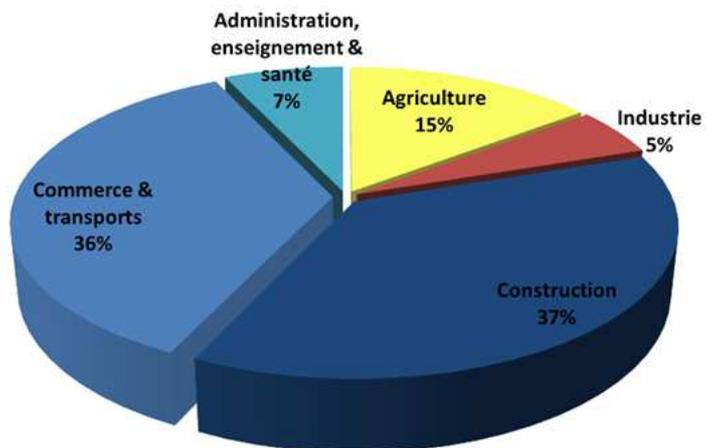


Enfin, en terme de diplôme, environ 1/3 de la population ayant un emploi n'est titulaire d'aucun diplôme, 1/3 est titulaire d'un diplôme de niveau inférieure au baccalauréat, et le tiers restant est titulaire au minimum du baccalauréat ou d'un diplôme d'étude supérieur.

XIII. Activités économiques et commerciales

Il existe un certain nombre d'activités et d'entreprises sur la commune d'Omessa. La majorité de ces activités est tournée vers le tertiaire, avec 80 % des emplois représentés par la construction, les commerces, les transports, l'administration, l'enseignement et la santé.

Omessa conserve malgré tout une activité agricole, avec 15 % des emplois, et une activité industrielle, avec 4 entreprises implantés sur la commune et qui représente 5 % des emplois communaux.



XIII.1 L'agriculture

Ce chapitre sera complété par les informations et données qui résulteront des groupes de travail et des consultations.

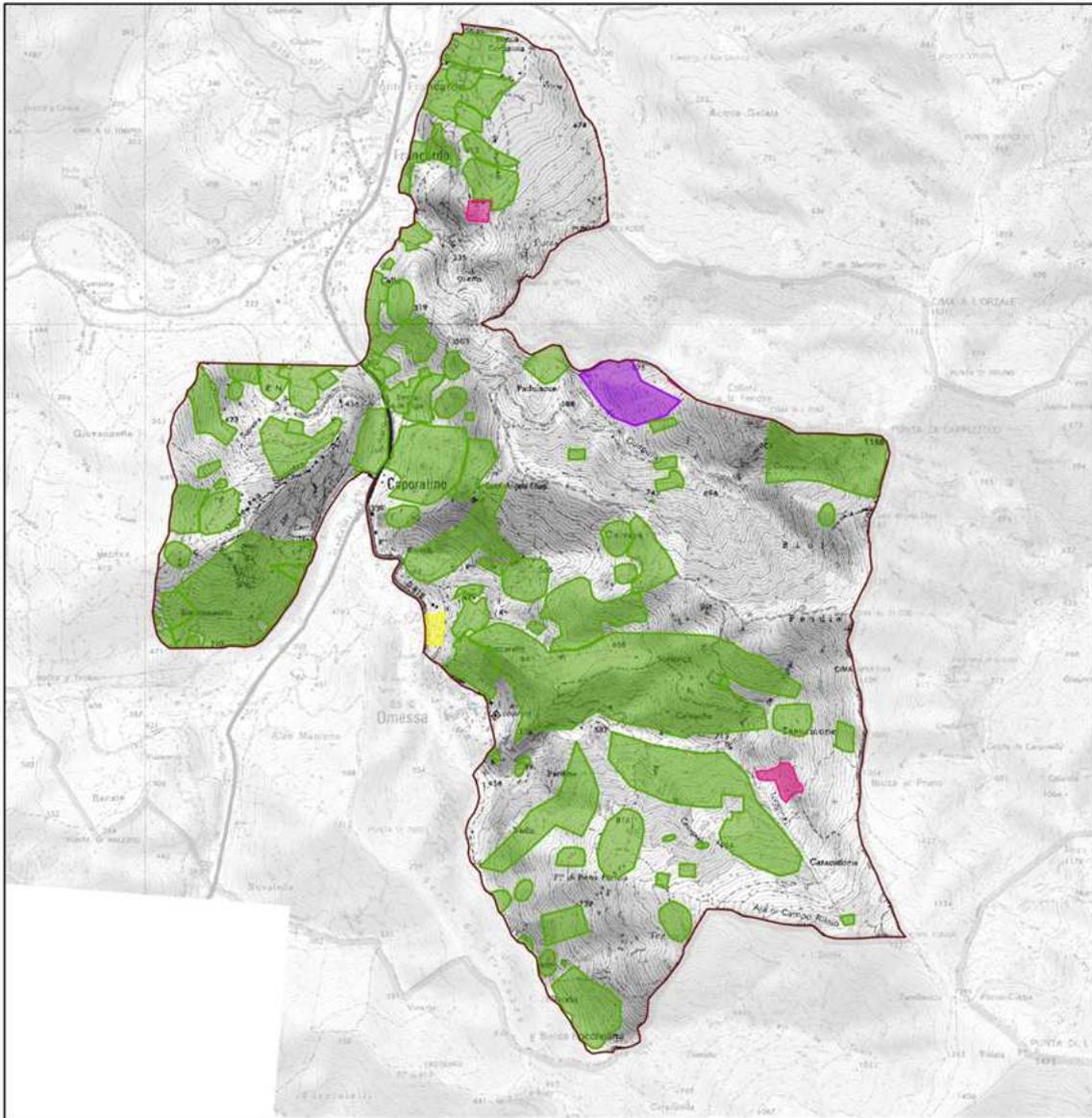
La commune d'Omessa comptait 21 exploitations agricoles en 2000, selon les chiffres du dernier recensement agricole. L'ensemble de ces exploitations sont des exploitations individuelles, la majorité d'entre elles sont tournées vers l'élevage, essentiellement bovins.

L'ensemble des 21 exploitations mobilisent 1 178 hectares de superficie agricole utile (soit 48 % de la surface communale) sur la commune, toutes exploitations confondues. Cela représente 1 159 hectares de superficie toujours en herbe, dont 566 hectares sont en fermage.



D'après le recensement agricole, 776 hectares sont utilisés pour l'élevage des bovins, et 400 hectares sont réservés aux autres animaux.

L'OEC ne dispose pas de donnée pastorale sur le site mais signale qu'aucune MAEt n'a été signée sur le site (com. pers. C. ANZIANI). Par ailleurs, les éleveurs du site expliquent que ces mesures sont souvent très contraignantes.



© DREAL de Corse - Tous droits réservés - Sources : IGN SCAN25® (2009),
Cartographie : Biotope, 2013



LEGENDE

 SIC-Caporalino

Registre agricole parcellaire (2010)

 DIVERS

 ESTIVES LANDES

 OLIVIERS

 PRAIRIES PERMANENTES

Carte 7: Registre parcellaire agricole anonyme

XIII.2 Le contexte forestier

Sur la superficie totale du territoire Corse (872 608 hectares), la forêt représente 401 817 hectares soit un taux moyen de boisement de 46%. Le département de la Corse du Sud possède un taux de boisement de 55,9% supérieur à celui de la Haute-Corse qui est de 37,7% (CRPF Corse, 2006).

84,2% de la superficie boisée est utilisée à des fins de productions. La sylviculture constitue donc une activité prédominante en Corse. Ci-dessous, le tableau, extrait du Schéma Régionale de Gestion Sylvicole Corse (SRGS), présente la répartition des forêts de production.

Tableau IV : REPARTITION DES FORETS DE PRODUCTION EN CORSE			
(SOURCES : SRGS, CRPF CORSE, 2006)			
Forêt de production	Corse du sud (ha)	Haute Corse (ha)	TOTAL
Territoriale	11 345 (6%)	14 283 (10%)	25 628 (8%)
Autre soumis	26 694 (14%)	13 888 (10%)	40 582 (12%)
Privée	156 013 (80%)	116 239 (80%)	272 252 (80%)
TOTAL	194 052 (100%)	144 410 (100%)	338 462 (100%)

Malgré leurs importantes superficies, les forêts de Corse sont menacées par les incendies qui chaque année détruisent de nombreuses parcelles.

XIII.2.1 Les stations forestières

Une station forestière est une étendue de terrain de superficie variable, homogène sur les plans physiques et biologiques et justifie, pour une essence déterminée, une sylviculture précise. Le site d'intérêt communautaire « Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore » s'étendant sur diverses altitudes et expositions, permet l'expression de différents peuplements forestiers, les principaux étant dominés par le Chêne vert, le ...

XIII.2.2 La forêt publique

En Corse, le domaine forestier public comprend les forêts territoriales et les forêts communales. Il n'en existe aucune sur la commune d'Omessa.

XIII.2.3 La forêt privée

La forêt privée représente la majorité des boisements présents en Corse. Le morcellement des forêts privées y est très important, la taille moyenne des parcelles est de 2 ha. La forêt privée représente environ 80% du milieu forestier du territoire corse

Si exploitées, les forêts de chêne vert et de maquis boisé, elles fournissent les producteurs en bois de chauffage, et non en bois d'œuvre. Il est très difficile et délicat de connaître le volume de production, il est reconnu que les coupes sont réalisées pour des usages personnels, peu traçables.

La commune d'Omessa compte 167 parcelles privées cadastrées bois (41 en maquis, le reste en taillis de chêne-vert) pour un total de 128,22 ha (27,68 ha en maquis et 100,54 en taillis de chêne-vert)

Nombre de compte de propriétés privées cadastrées bois	102
Surface moyenne par propriétaire privée cadastrées bois	1,25 ha
Surface moyenne des parcelles privées cadastrées Bois	0,77 ha

Les causes de dégradation du milieu forestier sont de deux ordres :

- Le bétail en divagation : empêche la régénération de la forêt après la coupe. Ce désordre risque d'être encore plus fort selon la pression du bétail, pouvant aller jusqu'au défrichement complet. Sur du chêne vert, on risque plus une perte de croissance de la plante.
- De plus, le bétail en divagation accentue le phénomène de piétinement du sol et donc de son érosion, surtout en zone de montagne telle que sur le site de Caporalino.

La sortie du bois coupé est opérée grâce à l'ouverture d'une mauvaise piste de fortune. Le bois débité est chargé sur des bennes de voiture type 4x4 munie d'une bétailière.

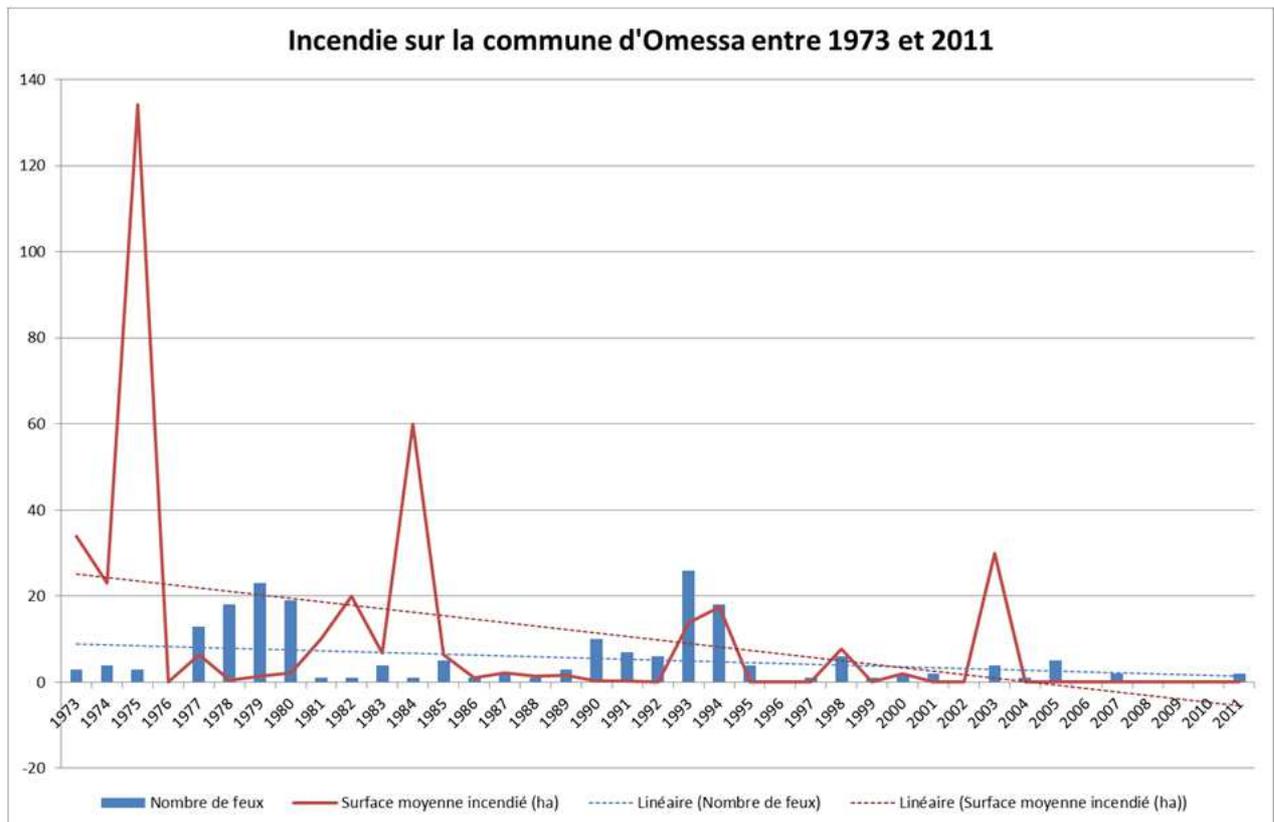
(Source : CRPF de Corse).

XIII.2.4 Gestion forestière

Il n'existe pas de plan de gestions forestières sur la commune d'Omessa.

XIII.2.5 Risque incendie

La commune d’Omessa est recouverte dans sa majorité de forêts. Elle est donc fortement soumise au risque incendies feux de forêts. La base Prométhée (essentiellement renseignée par le SDIS) recense le nombre de feux et la surface parcourue par chaque incendie répertorié depuis 1973.

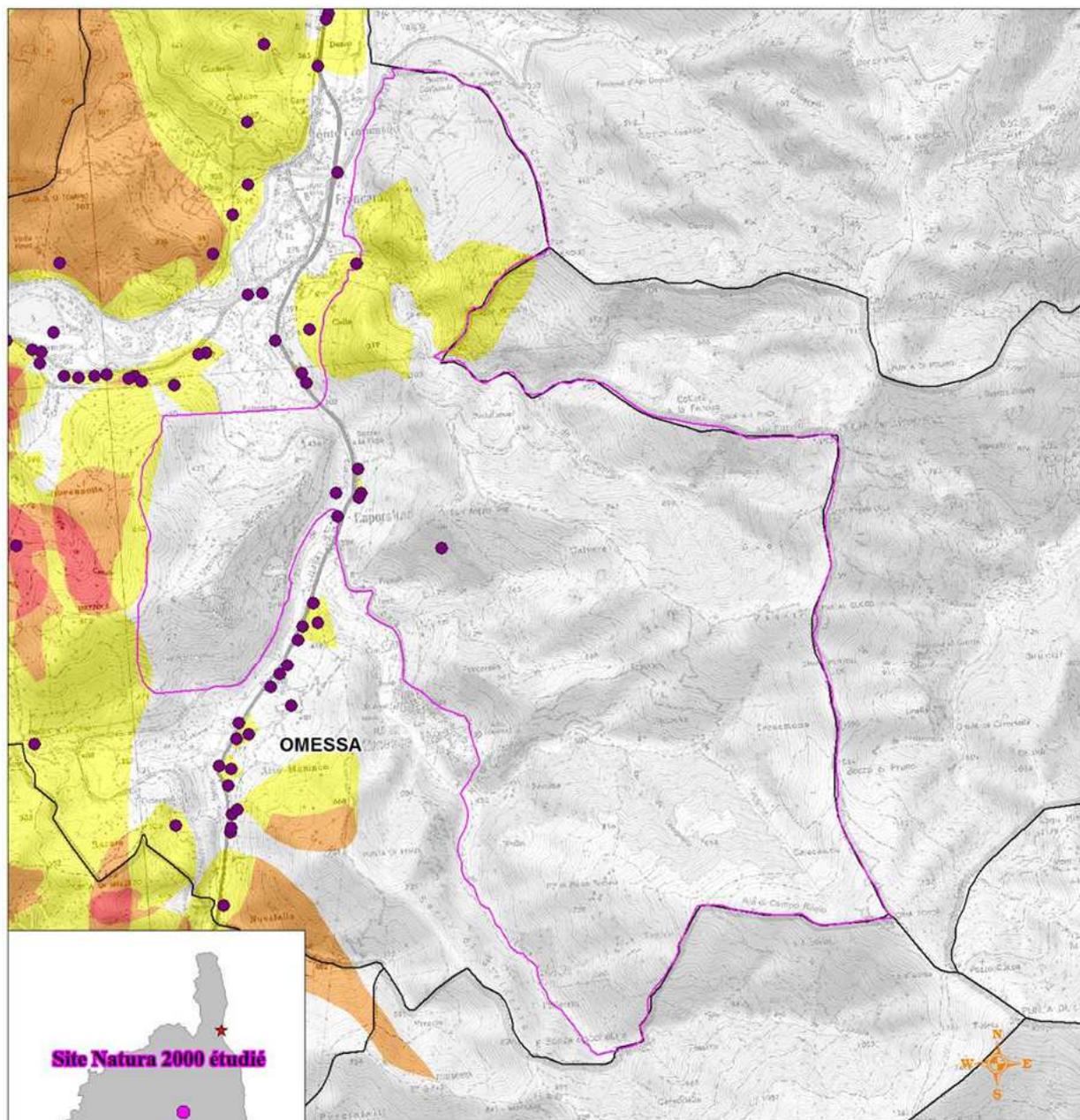


L’analyse de ce graphique révèle une tendance du nombre de feux et de la surface parcourue à la baisse depuis 1973, tendance qui s’est poursuivie sur les 10 dernières années.

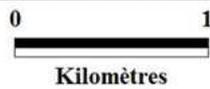
Lors des 10 dernières années justement, sur les 18 feux de forêts survenues sur la commune d’Omessa, 7 étaient d’origine malveillante, dont le plus important qui a consumé près de 115 hectares de forêt en Aout 2003.

Si l’on note donc une amélioration sensible de la situation, certainement explicable par un grand nombre de facteurs (amélioration des moyens DFCI, sensibilisation des propriétaires, changement des pratiques,...), il convient de souligner que le territoire communal est encore et toujours sensible à ce risque naturel majeur.

Des données fournies par l’Office de l’Environnement de la Corse ont permis de réaliser une carte présentant les localisations de départ de feux ainsi que les surfaces parcourues par les incendies entre 1955 et 2009, soit sur un pas de temps proche de celui de la base Prométhée.



Sources : Scan 25 IGN - données DREAL Corse - OFC - Cartographie: Biotope, 2012



Limites administratives

▭ Limites communales

Réseau Natura 2000

▭ SIC "Caporalino, Monte Sant Angelo di Lano, Pianu maggiore"

Risque Incendie sur la commune d'Omessa

● Départ de feux entre 1955 et 2009

Nombre de feux entre 1955 et 2009



Cette carte révèle donc que les principales causes de feux semblent dues à la proximité des routes. De plus, la partie boisée du DOCOB semblent avoir été relativement préservés lors de ce dernier demi-siècle. Malheureusement, cela présume donc d'une propagation rapide et destructrice en cas d'incendie sur cette partie du site, soulignant encore la sensibilité de cette part du territoire communal aux incendies feux de forêts.

XIII.3 Activités tertiaires

Ce chapitre sera complété par les informations et données qui résulteront des groupes de travail et des consultations.

Quelques commerces sont en place sur la commune d'Omessa et Francardo : épicerie, journaux, tabac.



XIII.3.1 Le centre de Prumetei

Le projet de création d'un centre des arts du feu dénommé « Prometei » s'est concrétisé en 2008 en s'articulant autour de différents ateliers de production :

- Poterie,
- Fonderie,
- Verrerie.

En plus de ces ateliers, une salle de spectacle, une boutique de vente sur place des produits a été installée (SARL BUTEGA) ainsi qu'un restaurant (SARL A CANTINA) et une société de commercialisation et de promotion du site (SARL PRUMOVE). L'ensemble occupe un foncier qui est pour partie propriété de la Communauté des Communes de l'AGHJA NOVA, et de la SAS PROMETEI.



Aujourd'hui le centre n'est toujours pas exploité. L'OEC se porte acquéreur des titres de propriété de la Communauté de Communes et prend en direction et gestion l'exploitation du centre.

Néanmoins, il renferme un beau potentiel de tourisme culturel pour la région. Les installations sont belles et fonctionnelles.



XIII.4 Le tourisme

Ce chapitre sera complété par les informations et données qui résulteront des groupes de travail et des consultations.

La commune offre une faible capacité d'accueil et de restauration, malgré les possibilités touristiques existantes, notamment grâce aux nombreuses activités sportives et de plein air praticables sur la commune et à proximité. Effectivement, la commune est située aux portes du défilé de la Santa Regina conduisant à la vallée du Niolu, et de la vallée de l'Asco, hauts « spots » de randonnée montagne de Corse.



Les activités tertiaires présentes sur le site sont liées exclusivement au tourisme rural et se situent à la sortie de Francardo, sur la commune de Castirla. Globalement, la capacité d'accueil est de 75 places pour le camping et d'une dizaine de gîtes ruraux.

Les dernières statistiques INSEE ne recensent aucun hôtel ni camping sur l'ensemble du territoire communal.

La commune peut toutefois espérer pallier à ce manque grâce aux grands nombres de résidences secondaires dont elle dispose. En effet, la commune est pourvue de 205 logements secondaires, qui représentent d'ailleurs 44,9 % du parc de logements communales. Il est important de préciser toutefois que la majorité de ces logements secondaires (soit 71,6 % d'entre eux) ont été construits avant 1949, et servent souvent plus de logements secondaires à des corses natifs d'Omessa qu'à l'accueil des touristes à proprement parler.

XIV. Activités de loisirs

Ce chapitre sera complété par les informations et données qui résulteront des groupes de travail et des consultations.

Le site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu Maggiore » offre de nombreuses possibilités concernant les activités de loisirs. Le formidable patrimoine naturel et culturel de ce site attire surtout un touriste à la recherche d'authenticité et désirant pratiquer des activités de pleine nature. La fréquentation des zones géographiques les plus intéressantes (falaises, sentiers,...) est régulière en période estivale et relativement faible hors saison.

XIV.1 La randonnée

La randonnée pédestre est une activité bien développée en Corse et très prisée du tourisme estivale. De nombreux sentiers sillonnent le territoire insulaire dont le plus connu et un des plus fréquentés est le GR 20.

La randonnée est une des activités de loisirs pratiquées sur le site étudié et à sa périphérie. La fréquentation reste assez faible sur l'ensemble de l'année sauf durant la période estivale où promeneurs et randonneurs fréquentent plus régulièrement le site sans surfréquentation apparente.

La mairie d'Omessa porte actuellement un projet d'itinéraire pédestre qui serait favorable au maintien et à la valorisation du site de Caporalino. Ce projet, aujourd'hui en « stand-by », permettrait une liaison vers Tralonca, et proposerait un site d'observation depuis la Tour de Caporalino.

Il existe plusieurs chemins plus ou moins entretenus sur le site et mentionnés sur la carte au 1/25000^{ème} mais la plupart sont surtout fréquentés par les propriétaires et chasseurs. Aucune étude de fréquentation n'a été effectuée dans le secteur. Globalement, la fréquentation annuelle reste faible et ne constitue pas une menace envers la faune et la flore.

XIV.2 La chasse

En Corse, la chasse est une véritable institution qui malgré l'exode rural fait toujours de nombreux adeptes. En effet, alors que sur le continent le nombre de chasseurs avoisine les 3% de la population, le territoire insulaire frôle les 10% et délivre en moyenne 17000 permis chaque année. En Corse, la période de chasse s'étend du 15 août au 28 février.

Aucune Association Communale de Chasse Agréée ni société de chasse communale n'existe sur la commune d'Omessa. La fédération des chasseurs de Haute-corse n'ayant pas souhaité s'exprimer sur le site par principe, les représentants des chasseurs d'Omessa et de Francardo ont été consultés.

A priori, il semble qu'il n'y ait pas à relever d'activité perturbante pour l'activité de chasse.

XIV.3 L'équitation

Situé à l'extrême nord du site, le centre d'équitation d'Omessa est aussi équipé de deux terrains de tennis. De petite taille, le club hippique fonctionne essentiellement à l'année et organise à la demande des ballades en pleine nature dans le maquis et sur les collines d'Aïti. Le gérant a mentionné en cours de consultation que le paysage du site participe à sa valeur patrimoniale. C'est ce qui « singularise les photos du jumping » (compétition hippique).

Le projet du gérant est de développer un centre de loisir sans hébergement de classe verte (sensibilisation aux sports de nature, culture et qualité environnementale).

XIV.4 La spéléologie

La spéléologie est pratiquée à l'occasion sur le site de Caporalino, puisqu'il n'existe pas de grottes majeures liée à cette activité. Quelques réseaux sont parcourus (1 à 2 fois par an). Les spéléologues utilisent d'avantage le site pour « répéter » leurs manœuvres de sécurité que pour une pratique effective de leur activité.

A priori, de façon globale, il n'existe pas d'activités incompatibles ni même dérangeantes pour la pratique de la spéléologie, les pratiquants ne fréquentant pas ni la faille de Caporalino, ni le dédale du Chaos. Concernant le site de Caporalino en lui-même, il n'y a jamais eu de conflits d'usages, ni même d'opposition à l'activité.

XIV.5 L'escalade

D'après Monsieur Acquaviva, Président du Comité Régional Corse Montagne ESCALADE, l'escalade est pratiquée de façon régulière sur le site Natura 2000, par environ 150 grimpeurs (100 à 200) à l'année. La fréquentation du site, estimé à une dizaine de grimpeurs par week-end, doublerait en période estivale. Cette estimation semble tendre vers une légère hausse dans les prochaines années, le site étant de plus en plus connue. Le comité régional y contrôle d'ailleurs régulièrement les équipements (spits, relais,...) en place.

A priori, de façon globale, il n'existe pas d'activités incompatibles ni même dérangeantes pour la pratique de l'escalade. Concernant le site de Caporalino en lui-même, il n'y a jamais eu de conflits d'usages, ni même d'opposition à l'activité.

Le topo d'escalade de Caporalino fournit des informations sur le site, notamment les richesses écologiques qui s'y trouvent et qu'il convient de respecter.

Si les utilisateurs locaux respectent de longue date les prescriptions relatives à la protection du Chou insulaire sur les voies de Caporalino, il est à déplorer que malgré la qualité de ces informations et l'engagement des partenaires, certaines voies continuent d'être parcourues par quelques grimpeurs isolés (touristes) lors des périodes de nidifications ou malgré l'interdiction liée à la présence de chou insulaires.

XIV.6 Divers

Certains sports motorisés sont également pratiqués sur le site étudiés : en effet, d'après Monsieur le Maire, véhicules 4x4, motocross et quads fréquentent de temps en temps les pistes du secteur.

Ces véhicules participent à une dégradation marquée des milieux sur lesquelles ils circulent, en plus d'être de remarquables perturbateurs des espèces faunistiques.

XV. Infrastructures de transport

Le réseau routier est très peu dense. Le site est toutefois traversé par la RN 193 qui relie Bastia à Ajaccio. C'est la voie routière la plus fréquentée de l'île.



Omessa est située sur le tracé de la voie de chemin de fer corse qui relie Bastia à Ajaccio (un changement est possible à Ponte Leccia pour rejoindre la Balagne). Peu d'horaires sont prévus, et les rames ne sont pas longues. Néanmoins, l'été, ce train est rempli des touristes campeurs et randonneurs. Cet équipement représente une source de potentiel supplémentaire pour le développement du tourisme rural.



ENJEUX DE CONSERVATION



XVI. Enjeux

XVI.1 Interaction entre les usages et les habitats et espèces d'intérêt communautaires

Le site d'intérêt communautaire de Caporalino intègre une grande proportion forestière mais aussi et surtout une grande falaise calcaire ainsi que quelques milieux ouverts contribuant à la richesse paysagère, historique, floristique et faunistique du site. Il est ainsi important de prendre en compte les différents usages et activités humaines sur le site afin de conserver et de favoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mais aussi la richesse faunistique et floristique générale de ce site.

Globalement les activités agro-pastorales, telles que le pâturage extensif, permettent de garder le milieu ouvert et s'avèrent favorables aux espèces inféodées à ce type de biotope, comme la Tortue d'Hermann.

L'absence de coupe de production est bénéfique aux espèces forestières, comme certaines espèces de chiroptères, inféodées aux milieux forestiers. Toutefois, l'absence totale de logique de gestion durable dans la grande majorité des forêts privées du site risque de s'avérer à terme plutôt négative pour les habitats forestiers : Aulnaie, Yeuseraie à Gaillet scabre, Yeuseraies à houx,...

Le flux touristique, relativement faible sur le site, semble n'entraîner que très peu d'impacts négatifs sur les habitats d'intérêt communautaire.

Les activités sportives de plein air, largement pratiquées sur la commune d'Omessia, semblent être les plus à même d'impacter durablement les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Aucun impact négatif régulier n'est aujourd'hui à déplorer, mais l'escalade (de par son importance en terme de fréquentation) et la pratique des véhicules motorisés (de par les dégâts provoqués) doivent continuer à être encadrées de façon intelligente et respectueuse de l'écologie.

L'activité cynégétique, malgré quelques incompréhensions autour du site, ne semble pas impacter négativement les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, le risque d'incendie constitue une menace importante non seulement pour les peuplements forestiers mais aussi pour les mosaïques de milieux ouverts et semi-ouverts favorables à la Tortue d'Hermann. Bien qu'un seul incendie ait parcouru le site entre 1955 et 2009, plusieurs départs de feu ont été recensés. Ce risque ne doit donc pas être sous-estimé.

☞ Il ressort de ces diagnostics écologiques et socio-économique l'importance du maintien des bonnes pratiques agropastorales et sportives, ainsi qu'une gestion des forêts soucieuse des enjeux écologiques.

XVI.2 Enjeux concernant les habitats d'intérêt communautaire

Compte tenu de la variabilité de la patrimonialité, des menaces et des superficies des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, l'enjeu écologique concernant ces habitats est variable. Le tableau ci-après synthétise cet enjeu écologique des Habitats d'Intérêt Communautaire du site.

Evaluation des enjeux écologiques des Habitats d'Intérêt Communautaire				
Habitat IC	Code N2000	Intérêt écologique sur le site	Menaces sur le site	Enjeux de conservation
Falaises calcaires de moyenne altitude de Corse	8210-5	FORT	Surpâturage caprin (anecdotique) Escalade bien que les pratiques aient évoluées	TRES FORT
Rochers calcaires alticoles de Corse	8210-19	FORT	Escalade bien que les pratiques aient évoluées	FORT
Châtaigneraies de la Corse	9260-4	MODERE	Absence de gestion forestière Problèmes de régénération Sports mécaniques Problèmes sanitaires	MODERE A FORT
Yeuseraies corses à Gaillet scabre	9340-11	MODERE	Risque d'incendie Absence de gestion forestière Divagation du bétail Sports mécaniques	MODERE
Yeuseraies corses à Houx	9340-12	MODERE	Risque d'incendie Problèmes de régénération Absence de gestion forestière Sports mécaniques	MODERE
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0-4	MODERE	Prolifération de l'Ailanthé	MODERE
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	MODERE	Peu fréquentées donc peu menacées	MODERE
Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540-1.6	FAIBLE	Risque d'incendie Faible superficie	FAIBLE
Falaises siliceuses thermophiles de Corse	8220-20	FAIBLE	Peu menacées	FAIBLE
Junipéraie à Genévrier oxycèdre (à vérifier)	5210-1	FAIBLE	Stade de transition dépendant de la gestion pastorale	FAIBLE

La **falaise calcaire de moyenne altitude de Corse** présente pour ce site un intérêt écologique fort et des menaces à gérer impliquant un enjeu très fort. Cet habitat, intrinsèquement important, est de plus important en tant qu'habitat d'espèce pour les 3 espèces présentant un enjeu de conservation majeur sur le site (Chou insulaire, Minoptère de Schreiber et Grand Rhinolophe).

Les **châtaigneraies**, outre leur intérêt écologique, représentent un témoignage historique et culturel. Cependant, à l'abandon elles se dégradent rapidement. Ainsi, leur conservation et leur restauration constitue un enjeu fort sur le site.

Les **yeuseraies corses** constituent un intérêt écologique modéré sur le site. Elles sont dans l'ensemble peu menacé en dehors du risque d'incendie mais étant en terrains privés (et morcelées), elles ne possèdent pas de plan de gestion simple et peuvent subir une gestion forestière leur étant défavorable. En tant qu'habitat d'intérêt communautaire elles présentent donc un enjeu modéré sur le site étudié.

Les **aulnaies** en tant que ripisylve jouent un rôle fonctionnel important, à ce titre, malgré leur fragmentation et leur dégradation, elles revêtent un enjeu modéré sur le site.

Les autres habitats, compte tenu de leur faible représentativité, constituent un enjeu de conservation faible sur le site de Caporalino.

XVI.3 Enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire

Le site d'intérêt communautaire de « Caporalino » compte 12 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore. Le tableau suivant présente l'évaluation des enjeux écologiques liés à ces espèces sur le site.

Evaluation des enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire						
	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Intérêt écologique sur le site	Menaces sur le site	Enjeux de conservation
CHIROPTERE	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	TRES FORT	•Dérangement	TRES FORT
CHIROPTERE	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	1310	TRES FORT	•Dérangement	TRES FORT
FLORE	<i>Brassica Insularis</i>	Chou insulaire	1496	TRES FORT	•Surpâturage •Escalade	TRES FORT
CHIROPTERE	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	FORT	•Dérangement	FORT
REPTILE	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	1217	FORT	•Incendie •Destruction des habitats	FORT
REPTILE	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	1229	FORT	•Destruction des habitats	FORT
CHIROPTERE	<i>Myotis capaccini</i>	Murin de Capaccini	1316	MODERE A FORT	•Dérangement	MODERE A FORT
CHIROPTERE	<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	en cours	MODERE	•Dérangement	MODERE
INSECTE	<i>Papilio hospiton</i>	Papillon porte-queue de Corse	1055	MODERE	•Destruction des plantes hôtes	MODERE
CHIROPTERE	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	FAIBLE	•Dérangement	FAIBLE
CHIROPTERE	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	FAIBLE	•Dérangement	FAIBLE
CHIROPTERE	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle commune	1308	TRES FAIBLE	•Dérangement	TRES FAIBLE

Un enjeu très fort est attribué au **Choux insulaire**, au **Grand Rhinolophe** et au **Minioptère de Schreiber** sur ce site de par son très fort intérêt écologique : une des plus grandes stations de choux insulaires de Corse et en bonne « santé », et le plus grand site d'hibernation et de reproduction de Corse pour les 2 espèces de chiroptères pré-citées.

La **Tortue d'Hermann** et le **Phyllodactyle d'Europe** présente sur ce site un enjeu fort de par leur haut intérêt patrimonial intrinsèque, et par la menace que représente les incendies feux de forêts sur ces deux espèces, notamment pour la Tortue.

Quoique chauve-souris la plus commune de Corse, le **Petit Rhinolophe** présente également un enjeu fort sur le site de « Caporalino », de par l'abondance de sa population.

Les autres chiroptères présentent un enjeu variant de très faible à modéré, les observations ayant essentiellement conduit à repérer des individus isolés, ou du moins des colonies à faible effectif. Le **Murin de Capaccini** représente une exception avec un enjeu modéré à fort.

Enfin, le **Papillon Porte-queue de Corse**, présente un enjeu modéré, de par les faibles menaces existantes et le peu de connaissance sur son état de conservation sur le site de « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu maggiore ».

Bibliographie

- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed Biotope, Mèze, 480 p.
- ANDREI-RUIZ M.-C., 1997. Etude du statut des insectes de la Directive Habitats (annexe II et IV) présents en Corse. Rapport AGENC pour le PNRC, 53 pages.
- BEUNEUX G. et RIST D., 2007. Les chiroptères en milieu forestier d'altitude en Corse : bilan de 5 années d'étude. Les dossiers forestiers, in Actes du 28^e colloque francophone de Mammalogie de la SFEPM à Rambouillet - oct 2005, n°18 : 71-84
- BRUSTEL, H., 2004. Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises, Toulouse: Institut National Polytechnique.
- Collectif - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5, Habitats rocheux. La Documentation Française. 381 p.
- Collectif - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7, Espèces animales. La Documentation Française. 345 p.
- Collectif, 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422 p.
- Collectif, 2005 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4, Habitats agropastoraux. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 445 et 487 p.
- CTC/ODARC, 2007-2013. Programme de développement rural de la Corse – Appel à candidature LEADER
- DAJOZ R, 1998. Les insectes et la forêt. Lavoisier Tec & Doc ed. : 594 p.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992 - Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Parc Nat. Reg. Corse / EPHE, Ajaccio : 128 p.
- GAMISANS J., 2006 – La végétation de la Corse. Edisud. 391 p.
- GRAND, D. & BOUDOT, J.-P., 2006. Les libellules de France, Belgique et Luxembourg Biotope (Collection Parthénope), Mèze.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 1998. Chiroptères, milieu forestier et ZSC. Rapport d'étude DIREN: 33p.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 1998. Note préliminaire sur les chiroptères en milieu forestier en Corse. Note ONF: 10p.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 2000. Les chauves-souris de la Zone Spéciale de Conservation "Caporalinu-Monte San Angelo di Lama- Pianu Maggiore" (FR 9400575). Rapport d'étude OEC : 30p.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 2010. Bilan des actions menées en faveur des chiroptères sur le site Natura 2000 de "Caporalinu - Monte San Angelo di Lama - Pianu Maggiore" (FR9400575). Rapport d'expertise OEC : 2p.
- GRUPE CHIROPTERES CORSE, 2011. Les Chauves –souris de Corse, 166 p.
- JEANMONOD D. & GAMISANS J., 2007 - Flora corsica. Edisud. 921p & annexes.
- LAFRANCHIS T, 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, BIOTOPE Ed. : 448 p.
- LAFRANCHIS T, 2007. Papillons d'Europe. Diatheo Ed. : 380 p.
- M.N.H.N., 1994 - Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoires Naturelles, Nathan. 175p.

- MAURIN, H. & KEITH, P., 1994. Le Livre Rouge - Inventaire de la faune menacée en France, Nathan - MNHN - WWF.
- MNHN, 2000. Papilio hospiton Gén , 1839. Fiche esp ce n 55 – doc t l chargeable sur le site du MEEDATT : 3 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE, 1987 – Les mammif res en Corse, Esp ces  teintes et actuelles. 164 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION & G. DUME, 1993 - Flore Foresti re Fran aise, Tome 2: Montagnes. Institut pour le D veloppement Forestier, 2421 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION, G. DUME & C. GAUBERVILLE, 2008 - Flore Foresti re Fran aise, Tome 3: R gion m diterran enne. Institut pour le D veloppement Forestier, 2432 p.
- ROCHE, B. et al., 2004. Atlas des odonates de Corse,
- VAN SWAAY, C. et al., 2010. European Red List of Butterflies, Luxembourg: Publications Office of the European Union.

Sources Internet

1. <http://www.natura2000.fr/>
2. <http://195.221.140.203/svt/ressources/geologie/corsreg.htm>
3. <http://www.oec.fr>
4. <http://195.221.141.2/OGREVA/>
5. <http://ocic.oec.fr>
6. <http://www.statistiques-locales.insee.fr>
7. <http://www.parc-corse.org>
8. <http://www.foretpriveefrancaise.com/la-foret-de-corse-476894.html>

Sources photographiques

Toutes les photos non sourc es sont de Biotope :

T. COMBE, Biotope 2012; F.DELAY, Biotope- 2012 ; M. TURRIES, Biotope 2012; P. VINET, Biotope - 2012